

INTRODUCTION

L'année 2025 a été marquée, au sein de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), par plusieurs activités regroupées en trois axes principaux :

- l'organisation et la gestion de la couverture médiatique de deux consultations électorales, à savoir les sénatoriales et les municipales ;
- la formation des acteurs des médias à l'usage des nouvelles technologies, notamment des séminaires de formation sur la pratique journalistique et les Fake news à l'ère du numérique, notamment de l'intelligence artificielle ;
- l'organisation d'un atelier sur l'avenir de la télévision à l'ère du numérique dans le cadre de la présidence de la Plateforme des régulateurs de l'Audiovisuel des pays de l'UEMOA et de la Guinée (PRA-UEMOA GUINEE) qu'assure la HAAC Togo.

Ces axes principaux n'ont pas occulté les missions quotidiennes de régulation des médias qui portent sur la promotion de la presse et la veille sur le respect des règles déontologiques et éthiques impliquant l'audition de directeurs de publications écrites, en ligne et d'organes de presse audiovisuels, ainsi que l'étude et la délivrance des divers outils de régulation de la communication.

Le présent rapport d'activités fait le point de l'ensemble de ces activités, articulées autour des thématiques suivantes :

- les missions de la HAAC ;
- l'accès des différentes composantes de la société togolaise aux médias publics ;
- le respect de l'équilibre et du pluralisme dans la presse privée ;
- la gestion des élections sénatoriales et municipales de 2025 ;
- la contribution de la HAAC aux activités des réseaux de régulation des médias.

I. MISSIONS DE REGULATION DE LA PRESSE

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) est une institution dont la création et les missions sont définies par l'article 130 de la Constitution togolaise de 1992. Une loi organique en précise la composition, l'organisation, les compétences et les attributions. Au fil des années, ce cadre juridique a connu plusieurs modifications, notamment en ce qui concerne la composition et les modalités de désignation de ses membres. La toute dernière modification est celle de la loi n° 2024-005 du 06 mai 2024 portant Constitution de la République Togolaise qui consacre l'avènement d'un régime parlementaire au Togo avec l'instauration d'un Parlement bicaméral. Cette modification élargit les compétences de l'institution de régulation des médias en substituant la Haute Autorité de régulation de la communication écrite, audiovisuelle et numérique (HARC) à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC).

En 2025, la mandature en cours reste légalement composée de neuf (09) membres, dont quatre (04) désignés par le Président de la République et cinq (05) élus par l'Assemblée nationale. Cependant le nombre des membres actifs a été réduit à sept (07) suite à la démission d'un membre en 2023 et au rappel à Dieu d'un membre, porté à sa dernière demeure le 17 janvier 2025.

La loi organique relative à cette nouvelle institution est, à ce jour, en attente d'adoption.

Selon les dispositions de l'article 130 de la Constitution de 1992, la HAAC « *veille au respect de la déontologie en matière d'information et de communication ainsi qu'à l'accès équitable des partis politiques et des associations aux moyens officiels d'information et de communication* ».

De cette disposition découle la mission essentielle de la HAAC :

- veiller au respect quotidien des règles déontologiques et éthiques de la profession,
- garantir un accès égal et équitable aux médias publics notamment la Télévision Togolaise (TVT), Radio Lomé, Radio Kara et Togo Presse,
- assurer le respect de l'équilibre et de l'équité dans le traitement de l'information par l'ensemble des médias, y compris privés,
- protéger la presse et la liberté de l'information,
- et protéger les lecteurs, auditeurs et téléspectateurs.

Ainsi, l'égalité d'accès, le pluralisme, l'équité et l'équilibre constituent les principes fondamentaux de la régulation, laquelle s'appuie également sur des normes professionnelles, déontologiques et éthiques, définies par le Code de la presse et de la communication, la loi organique relative à la HAAC et le Code de déontologie des journalistes du Togo.

I-A : NORMES ET PRINCIPES DE LA REGULATION

Deux services techniques principaux au sein de la HAAC sont chargés de veiller sur le bon fonctionnement des médias au Togo, notamment leur régularité et le respect des règles professionnelles :

- le service de monitoring des médias audiovisuels qui, grâce à son dispositif technique, procède à l'enregistrement intégral des émissions des radios et télévisions nationales, 24H/24, à l'analyse de leurs contenus et à la conservation des programmes enregistrés ;
- le service de la presse écrite et en ligne qui procède à la lecture quotidienne des différents organes de presse écrite et au visionnage de la presse en ligne.

Chacun de ces deux services dresse, en cas de constat de violation des règles, un rapport à l'attention du Collège des membres. Celui-ci a la

responsabilité, à travers ses différents comités techniques et la direction des affaires juridiques, d'examiner la nature de la violation et d'engager le processus de réparation et/ou de sanctions, le cas échéant.

Cette organisation interne permet à la HAAC de s'autosaisir des cas de violations, conformément à l'article 36 de son Règlement intérieur et d'engager une première procédure d'instruction. Une seconde procédure d'instruction est également mise en œuvre à la suite de plaintes de présumées victimes de non-respect des règles professionnelles par des organes de presse.

I-A-1 : Violations des règles déontologiques et éthiques

En 2025, outre les entretiens pédagogiques organisés directement par les membres de la HAAC, dans le cadre des comités techniques qu'ils président et les directeurs de publication ou responsables d'organes de presse audiovisuelle au sujet de manquements aux règles déontologiques et éthiques, la HAAC a organisé de nombreuses séances plénières d'audition en vue de statuer sur des cas de violation.

Ces auditions ont été initiées soit par auto-saisine, soit à la suite de plaintes introduites par des personnes s'estimant victimes de propos mensongers ou diffamatoires diffusés ou publiés par des organes de presse.

Parmi les auditions ayant enregistré la participation de représentants des organisations professionnelles de la presse, l'une a donné lieu à une sanction. Il s'agit de celle concernant le journal *La Dépêche*, tenue le 24 mars 2025, à la suite d'une plainte déposée par M. et Madame Naku. Cette plainte faisait suite à la publication d'un article intitulé : « *Impossible mariage du DG Albert Kossivi NAKU (86 ans) et de Mademoiselle SOSSOU Emefa Hoevi Essy (40 ans)* ».

À l'issue de cette audition, la HAAC, constatant qu'il s'agit de propos diffamatoires, l'absence de vérification des informations par confrontation et une atteinte délibérée à la vie privée a prononcé à l'encontre dudit journal, récidiviste, une sanction de trois (03) mois de suspension (cf. annexes).

Par ailleurs, les médias internationaux France 24 et Radio France Internationale (RFI) ont également écopé, le 16 juin 2025, d'une suspension de trois (03) mois de leur autorisation de diffusion sur le territoire togolais, pour non-respect des règles déontologiques et éthiques, après plusieurs mises en demeure restées sans effet.

De nombreux autres organes écrits, audiovisuels et en ligne auditionnés ont, pour leur part, été invités à publier soit un droit de réponse, soit un démenti, soit un rectificatif ou des excuses, à l'issue des séances pédagogiques. Il s'agit notamment des publications écrites *Symphonie*, *Liberté*, *Le Changement*, *Le Triangle des Enjeux*, *Le Canard Indépendant*, *Le Journal du Togo*, *Tampa Express*, *La Manchette* ainsi que *Vision d'Afrique*. Il en est de même des organes audiovisuels Taxi FM et Kanal FM et des publications en ligne www.togo24.tg, www.launetogo.tg, www.macite.tg, www.togoscoop.tg ainsi que de la Web TV CCIA TV. Il faut également rappeler que la HAAC a eu à faire régulièrement des communiqués de rappels à l'ordre ou d'avertissement à l'endroit des médias et des professionnels de la communication relatifs au respect de la déontologie et de l'éthique professionnelles, à l'usage des prescriptions réglementaires concernant les publications écrites et en ligne, de même qu'à l'usage des réseaux sociaux par les professionnels des médias (cf. Annexes).

Ces différentes actions traduisent la volonté manifeste de la HAAC de veiller à l'équilibre et au pluralisme des courants de pensée conformément aux textes réglementaires et législatifs régissant le corps des journalistes et autres professionnels de la communication.

I-A-2 : Equilibre et accès équitable aux médias publics

Les médias publics, qu'ils soient audiovisuels ou écrits, sont tenus de garantir, en période ordinaire, un accès équitable et équilibré à l'ensemble des composantes de la société. À cet effet, la HAAC a défini les règles du jeu à travers l'Arrêté n° 002/HAAC/14/P du 27 mars 2014, qui précise les modalités pratiques d'accès équitable des partis politiques, des associations et des institutions de la République aux médias publics. En période électorale, ce principe évolue vers une égalité stricte d'accès pour tous les acteurs durant la campagne.

Même si l'année 2025 a été marquée par des échéances électorales, le présent rapport n'intègre pas les données électorales, celles-ci ayant fait l'objet de rapports exhaustifs distincts déjà publiés.

La présente analyse de l'accès aux médias publics (TVT, Radio Lomé, Radio Kara, Togo Presse) porte sur le temps accordé aux différents groupes socioprofessionnels, sur les principales thématiques traitées par les médias audiovisuels d'une part et, d'autre part sur les espaces offerts par le quotidien Togo Presse dans ses colonnes.

I-A-2-1 : Temps consacré aux principaux regroupements institutionnels, politiques, socioprofessionnels dans les médias audiovisuels

Il s'agit d'évaluer le temps d'antenne que chacun des trois médias audiovisuels publics (TVT, Radio Lomé et Radio Kara) ont consacré aux activités de trois grands groupes : les institutions de la République, les organisations politiques et les organisations de la société civile.

Chaque groupe est subdivisé en plusieurs sous-groupes, pour lesquels le temps d'antenne a également été mesuré à partir des données collectées, traitées et compilées par la HAAC.

I-A-2-1-1 : Télévision Togolaise-TVT

Tableau 1 : Répartition du temps d'antenne par différentes catégories de couches socioprofessionnelles.

À la TVT, les Institutions de la République ont globalement bénéficié au cours de l'année de 62.88% de temps d'antenne consacré aux informations contre 20,59% accordé à la société civile et 16,53 % aux organisations politiques.

Couches socioprofessionnelles	Temps	
	Durée (Heure, minutes secondes)	Pourcentage (%)
Institutions de la République	76:50:19	62.88
Organisations politiques	20 :12 :13	16.53
Organisations de la société civile	25 :10 :13	20.59
Total	122 :12 :45	100.0

Source : HMS /HAAC

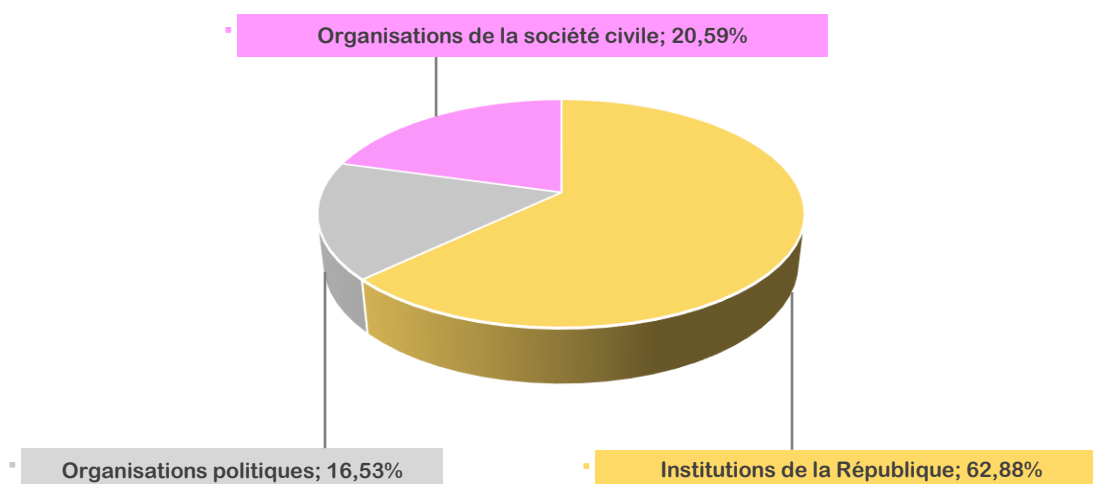


Tableau 2 : Répartition du temps d'antenne par différentes institutions.

Le temps d'antenne attribué à chaque sous-groupe est également évalué. L'analyse statistique révèle que le sous-groupe « Gouvernement » domine largement la répartition du temps d'antenne sur la Télévision Togolaise, avec 49,54 %, devant l'ensemble des institutions constitutionnelles qui totalisent 17,53 %.

Institutions de la République	Temps	
	Durée (Heure, minutes secondes)	Pourcentage (%)
Présidence de la République	08 :59 :26	11.70
Gouvernement	38 :03 :25	49.54

Institutions Constitutionnelles	13 :28 :17	17.53
Autres Institutions	09 :09 :01	11.90
Diplomatie	07 :10 :10	9.33
Total	76 :50 :19	100.0

Source : HMS /HAAC

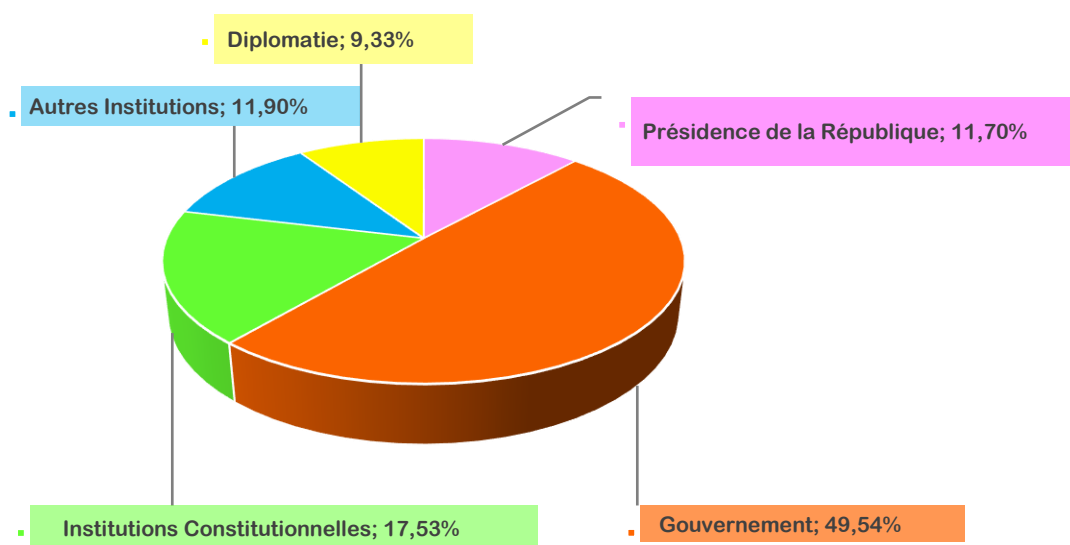


Tableau 3 : Répartition du temps d'antenne par institutions constitutionnelles.

Les tableaux ci-après présentent les différents temps d'antenne entre les entités des sous-groupes « institutions constitutionnelles » (T3) et « autres institutions » (T4). Parmi les institutions constitutionnelles, l'Assemblée nationale occupe la première position avec 49,94 %, suivie de la HAAC qui totalise 26,90 %. S'agissant des « autres institutions », la CENI prend une avance avec un taux de 47,42 %.

Institutions Constitutionnelles	Temps	
	Durée (Heure, minutes secondes)	Pourcentage (%)
Assemblée Nationale	06 :43 :23	49.94
Sénat	00 :15 :28	1.91
Cour Constitutionnelle	00 :49 :02	6.06
Cour Suprême	00 :50 :14	6.21
Cour des Comptes	00 :35 :22	4.37
Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC)	03 :37 :28	26.90
Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH)	00 :37 :20	4.61
Total	13 :28 :17	100.0

Source : HMS /HAAC

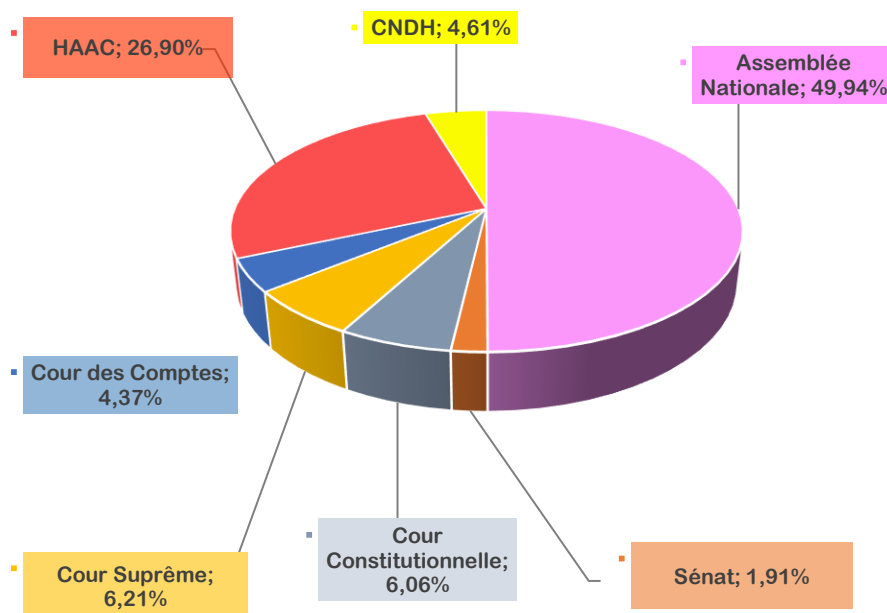


Tableau 4 : Répartition du temps d'antenne au niveau des autres institutions.

Autres institutions	Temps	
	Durée (Heure, minutes secondes)	Pourcentage (%)
Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN)	02 :11 :33	23.96
Haute Autorité de Prévention et de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées (HAPLUCIA)	02 :37 :08	28.62
Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)	04 :20 :20	47.42
Total	09 :09 :01	100.0

Source : HMS /HAAC

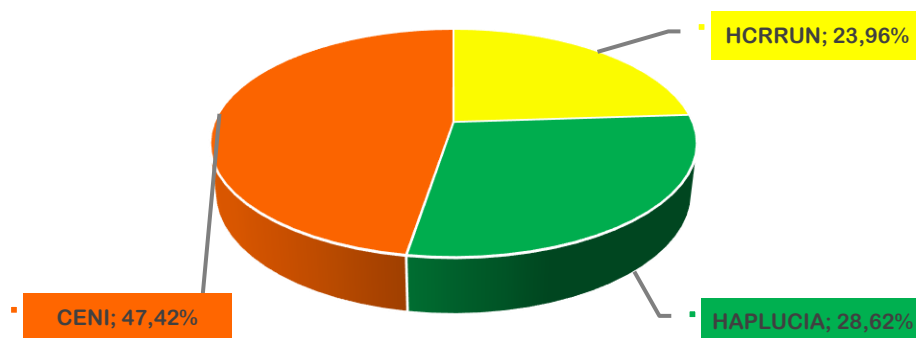


Tableau 5 : Répartition du temps d'antenne par organisations politiques.

Organisations politiques	Temps	
	Durée (Heure, minutes secondes)	Pourcentage (%)
UNION POUR LA REPUBLIQUE UNIR	16 :12 :13	80.22
PARTI DES DEMOCRATES PANAFRICAINS PDP	01 :05 :36	5.41
UNION DES FORCES DU CHANGEMENT UFC	01 :33 :17	7.69
PACTE SOCIALISTE POUR LE RENOUVEAU PSR	00 :24 :12	1.99

ALLIANCE DES DEMOCRATES POUR LE DEVELOPPEMENT INTEGRAL ADDI	00 :56 :55	4.69
Total	20 :12 :13	100.0

Source : HMS /HAAC

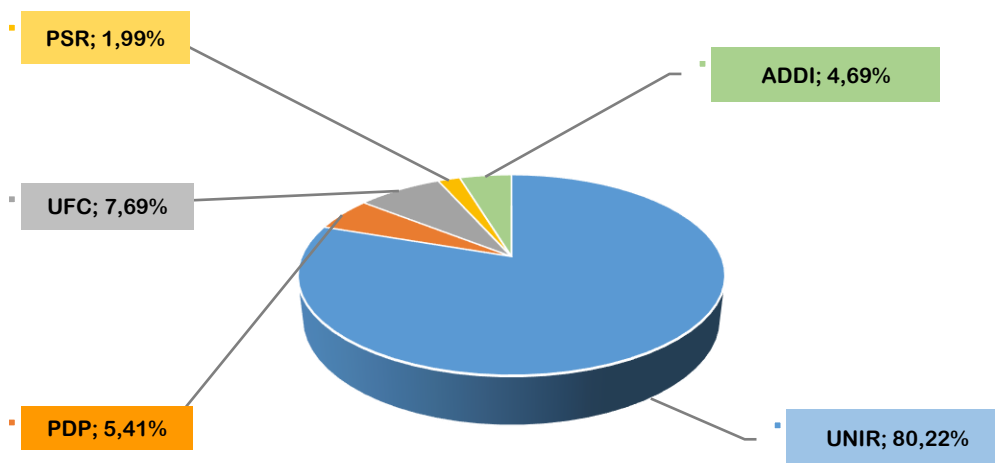


Tableau 6 : Répartition du temps d'antenne par organisations de la société civile.

Dans la catégorie « organisations de la société civile », les ONG apparaissent comme les plus présentes sur la TVT en 2025, avec 32,50 % du temps d'antenne accordé.

Organisations de la société civile	Temps	
	Durée (Heure, minutes secondes)	Pourcentage (%)

Organisations Non Gouvernementales (ONG)	08 :10 :30	32.50
Organisations de défense des droits humains	02 :10 :20	8.63
Comités de développement local	03 :12 :22	12.73
Groupements de femmes	04 :05 :52	16.28
Groupements de jeunes	02 :17 :25	09.09
Organisations professionnelles	05 :13 :44	20.77
Total	25 :10 :13	100.0

Source : HMS /HAAC

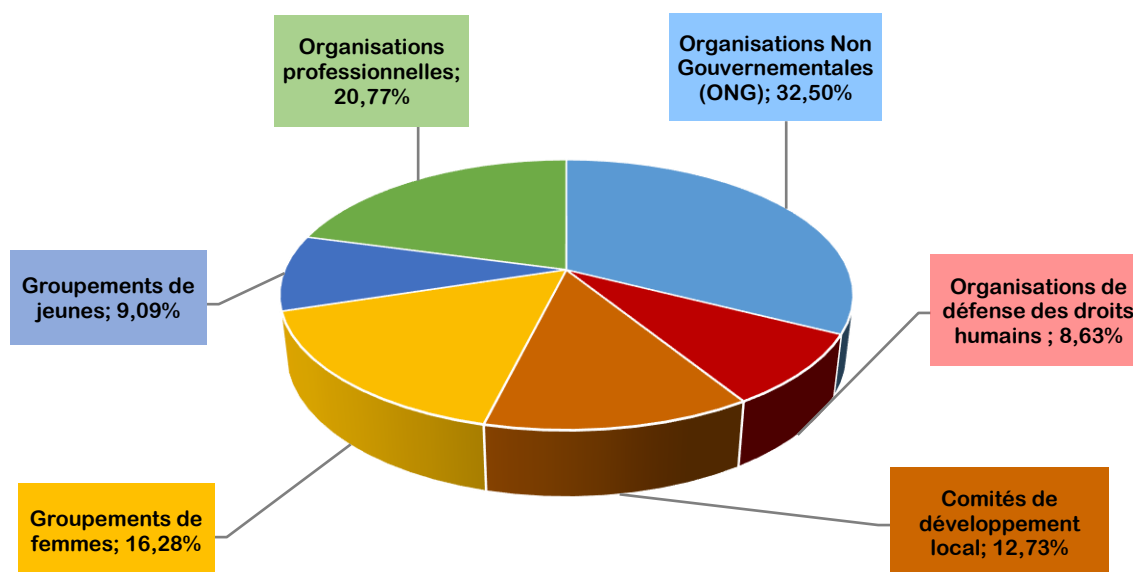
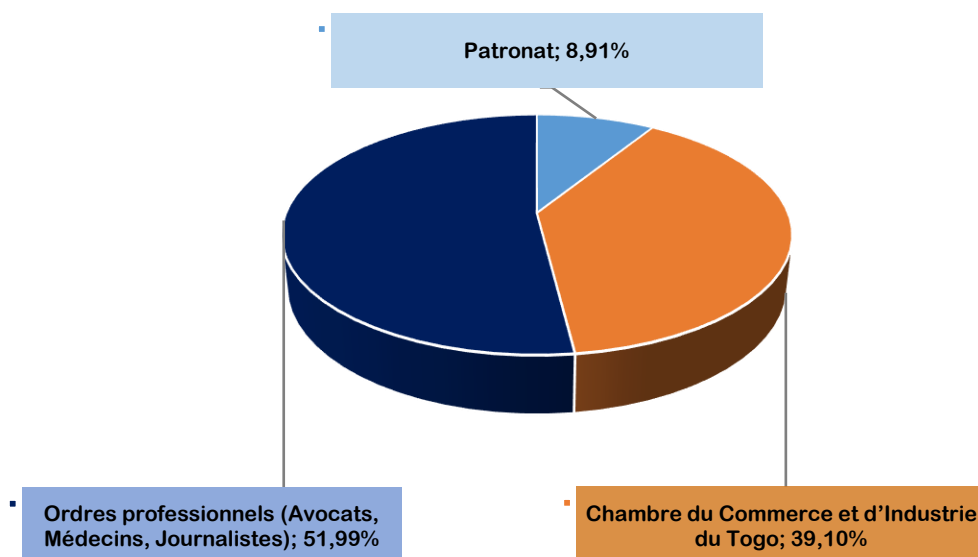


Tableau 7 : Répartition du temps d'antenne par organisations professionnelles.

Au sein du sous-groupe « organisations professionnelles », les ordres et associations professionnels (ordres des avocats, des médecins, syndicats et associations de journalistes...) se distinguent comme les plus visibles sur la TVT en 2025. Ils sont crédités de 51,59 % du temps d'antenne.

Organisations professionnelles	Temps	
	Durée	Pourcentage (%)
Patronat	00 :27 :58	8.91
Chambre du Commerce et d'Industrie du Togo	02 :02 :41	39.10
Ordres et associations professionnels (Avocats, Médecins, Journalistes)	02 :43 :05	51.99
Total	05 :13 :44	100.0

Source : HMS /HAAC



I-A-2-1.2 : Radio Lomé

L'exercice de répartition du temps d'antenne sur Radio Lomé est fait selon le même schéma et le même découpage des regroupements que sur la TVT. Dans l'ensemble, la plus grande partie des temps d'antenne sur ladite radio est consacrée aux institutions de la République avec le Gouvernement en tête, suivi du parti politique UNIR. Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) ferment la marche.

Tableau 8 : Répartition du temps d'antenne par différentes catégories de couches socioprofessionnelles.

Couches socioprofessionnelles	Temps	
	Durée (Heure, minutes secondes)	Pourcentage (%)
Institutions de la République	20 :24 :02	42.21
Organisations politiques	12 :01 :11	24.86
Organisations de la société civile	15 :55 :21	32.93
Total	48 :20 :34	100.0

Source : HMS /HAAC

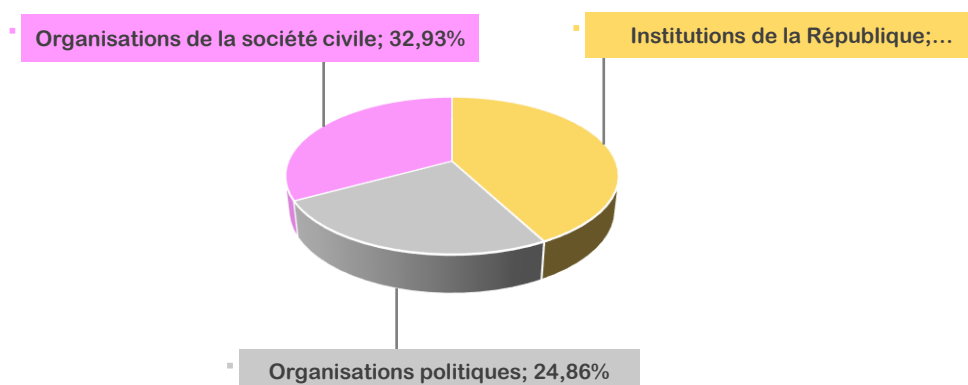


Tableau 9 : Répartition du temps d'antenne par institutions.

Au niveau des institutions, le sous-groupe « Gouvernement » domine largement la répartition du temps d'antenne, avec un taux de 43,68 %. Il est suivi par l'ensemble des institutions constitutionnelles qui totalisent 28,68 %.

	Temps	
	Durée (Heure, minutes secondes)	Pourcentage (%)
Institutions de la République		
Présidence de la République	02:07 :15	10.39
Gouvernement	08 :54 :23	43.68
Institutions Constitutionnelles	05 :51 :09	28.68
Autres Institutions	02 :13 :07	10.87
Diplomatie	01 :18 :08	6.38
Total	20 :24 :02	100.0

Source : HMS /HAAC

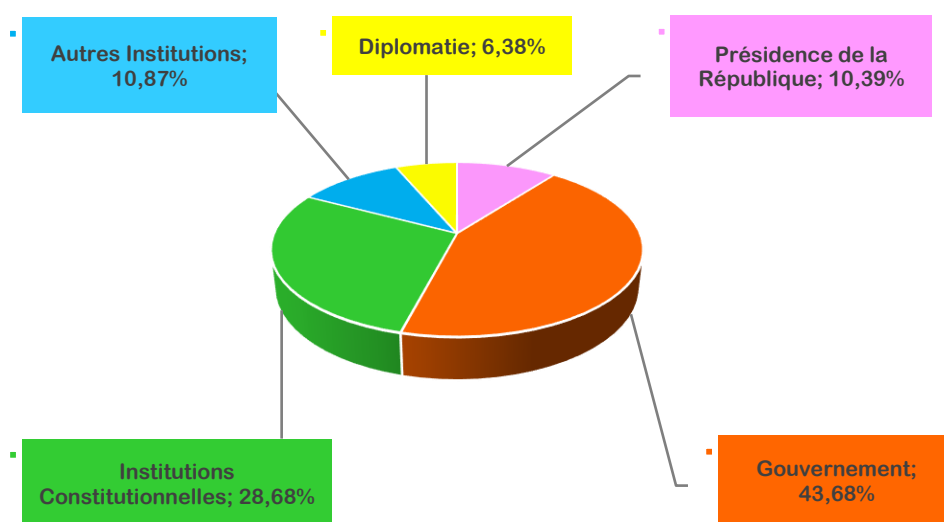


Tableau 10 : Répartition du temps d'antenne par institutions constitutionnelles.

Les tableaux ci-dessous présentent la répartition du temps d'antenne entre les différentes composantes des sous-groupes.

Au sein du groupe « institutions constitutionnelles », l'Assemblée nationale et la HAAC arrivent en tête avec, respectivement, 38,27 % et 21,70 % du temps d'antenne.

Institutions Constitutionnelles	Temps	
	Durée (Heure, minutes secondes)	Pourcentage (%)
Assemblée Nationale	02 :29 :15	38.27
Sénat	00 :07 :15	2.06
Cour Constitutionnelle	00 :29 :44	8.46
Cour Suprême	00 :59 :07	16.83
Cour des Comptes	00 :19 :24	5.52

Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC)	01 :16 :14	21.70
Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH)	00 :25 :10	7.16
Total	05 :51 :09	100.0

Source : HMS /HAAC

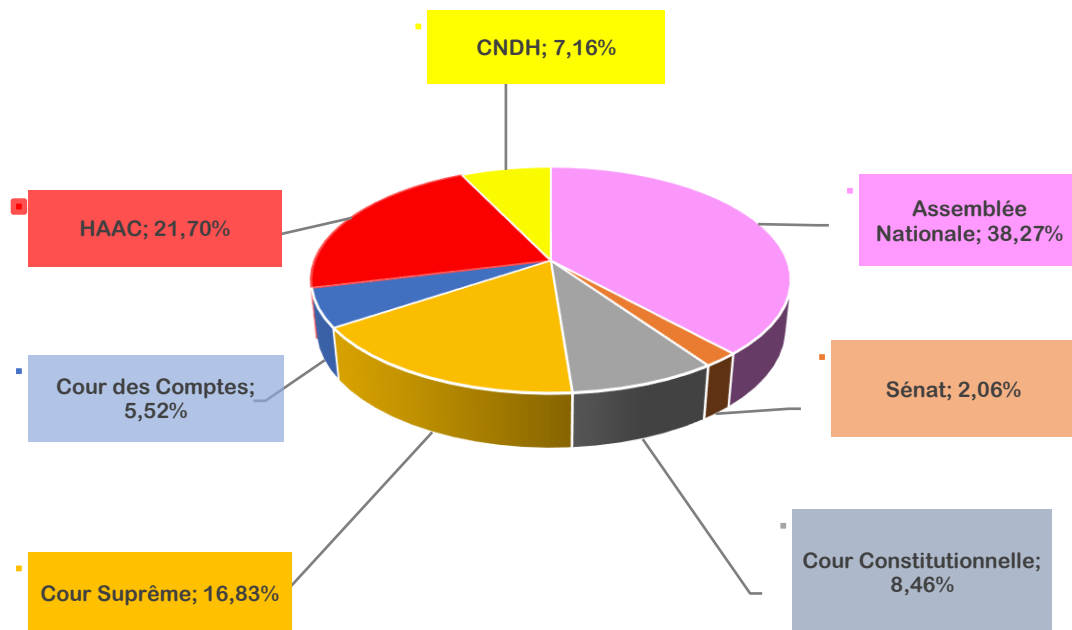
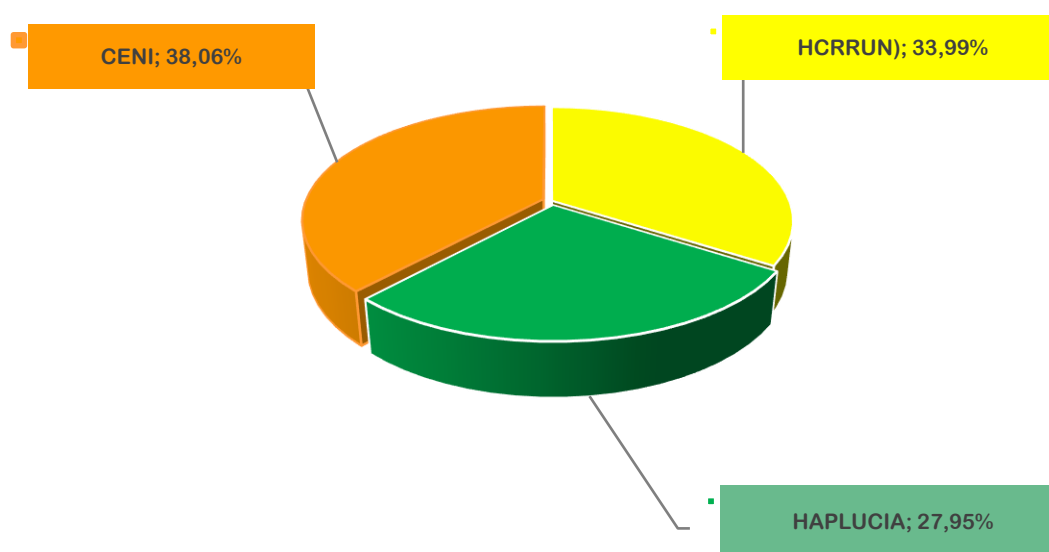


Tableau 11 : Répartition du temps d'antenne par autres institutions.

Autres Institutions	Temps	
	Durée	Pourcentage (%)
Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN)	00 :45 :15	33.99

Haute Autorité de Prévention et de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées (HAPLUCIA)	00 :37 :13	27.95
Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)	00 :50 :39	38.06
Total	02 :13 :07	100.0

Source : HMS /HAAC



Au sein des sous-groupes « organisations politiques », UNIR arrive en tête avec 87,13%, suivi du PDP, 4,88% alors qu'au niveau des « organisations de la société civile », ce sont les ONG qui sont en tête avec un taux de 37,43%.

Tableau 12 : Répartition du temps d'antenne par organisations politiques.

Organisations politiques	Temps	
	Durée	Pourcentage (%)

	(Heure, minutes secondes)	
UNION POUR LA REPUBLIQUE UNIR	10 :28 :11	87.13
PARTI DES DEMOCRATES PANAFRICAINS PDP	00 :35 :15	4.88
UNION DES FORCES DU CHANGEMENT UFC	00 :24 :07	3.34
CONVERGENCE PATRIOTIQUE PANAFRICAINNE CPP	00 :10 :57	1.51
ALLIANCE DES DEMOCRATES POUR LE DEVELOPPEMENT INTEGRAL ADDI	00 :22 :41	3.14
Total	12 :01 :11	100.0

Source : HMS /HAAC

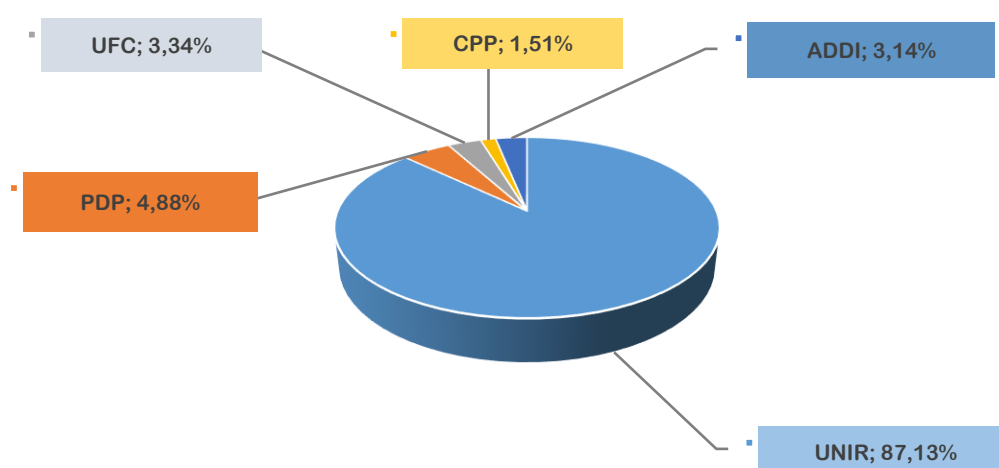


Tableau 13 : Répartition du temps d'antenne par organisations de la société civile.

Organisations de la société civile	Temps	
	Durée (Heure, minutes secondes)	Pourcentage (%)
Organisations Non Gouvernementales (ONG)	05 :40 :30	37.43
Organisations de défense des droits humains	00 :40 :20	4.43
Comités de développement local	01 :42 :22	11.24
Groupements de femmes	02 :35 :52	17.12
Groupements de jeunes	00 :47 :25	05.20
Organisations professionnelles	03 :43 :44	24.58
Total	15 :10 :13	100.0

Source : HMS /HAAC

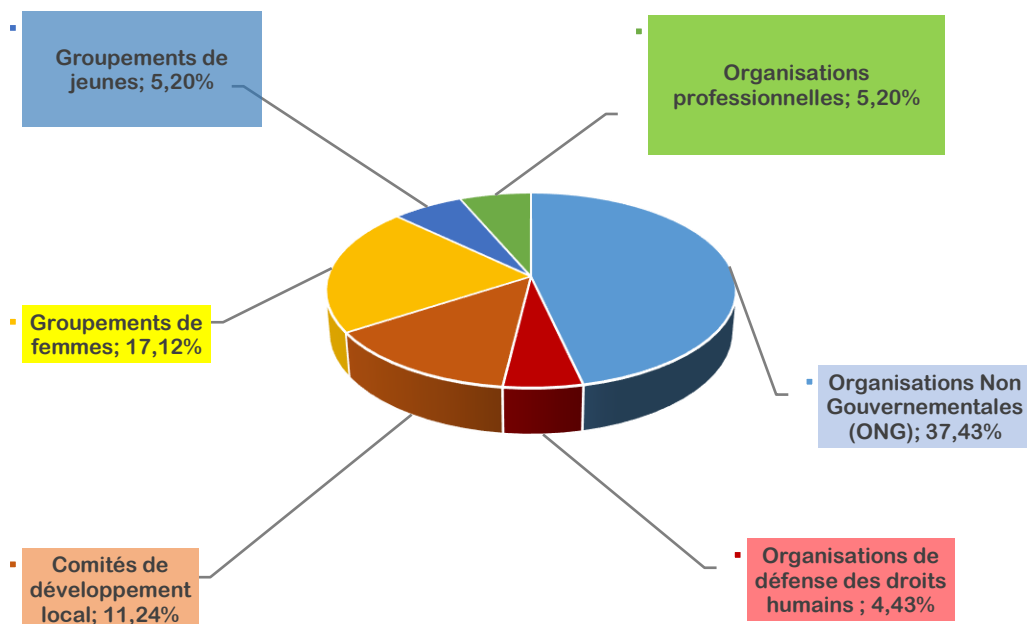


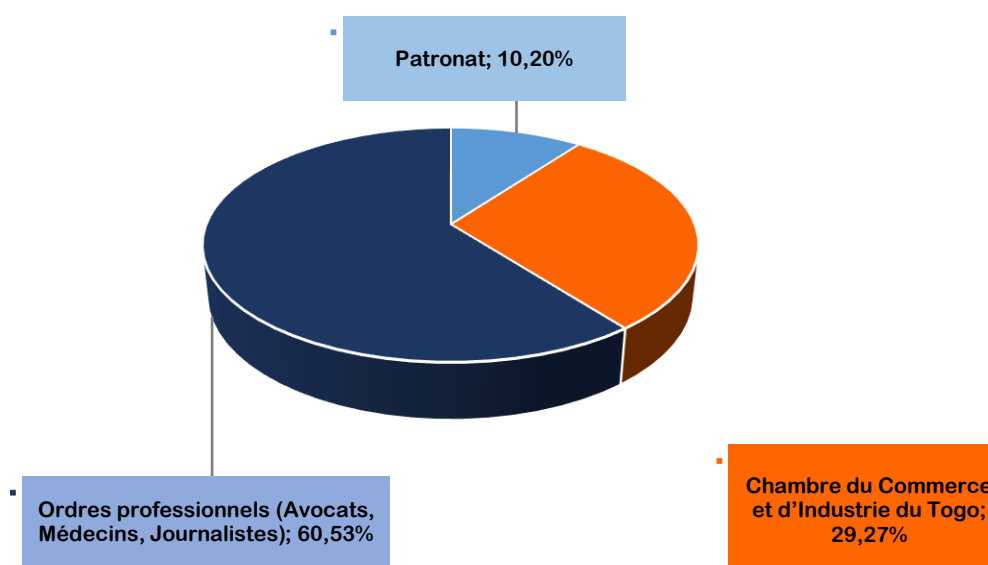
Tableau 14 : Répartition du temps d'antenne par organisations professionnelles.

S'agissant du sous-groupe « organisations professionnelles », les ordres professionnels apparaissent comme les plus présents sur Radio Lomé en 2025, avec 60,53 % du temps d'antenne.

Organisations professionnelles	Temps	
	Durée	Pourcentage (%)
Patronat	00 :22 :50	10.20

Chambre du Commerce et d'Industrie du Togo	01 :05 :30	29.27
Ordres et associations professionnels (Avocats, Médecins, Journalistes)	02 :15 :24	60.53
Total	03 :43 :44	100.0

Source : HMS /HAAC



I-A-2-1-3 : Radio Kara

La répartition suit le même schéma que celui observé à la TVT et à Radio Lomé. Globalement sur Radio Kara, le Gouvernement domine pour le compte des institutions de la République, tandis que le parti UNIR occupe la première place parmi les partis politiques. Du côté des organisations de la société civile, ce sont les ONG qui enregistrent la plus forte présence tout comme sur les autres médias publics.

Tableau 15 : Répartition du temps d'antenne aux différentes catégories de couches socioprofessionnelles.

Couches socioprofessionnelles	Temps	
	Durée	Pourcentage (%)
Institutions de la République	17 :10 :17	39.80
Partis politiques	10 :06 :23	23.41
Organisation de la société civile	15 :52 :55	36.79
Total	43 :09 :35	100.0

Source : HMS /HAAC

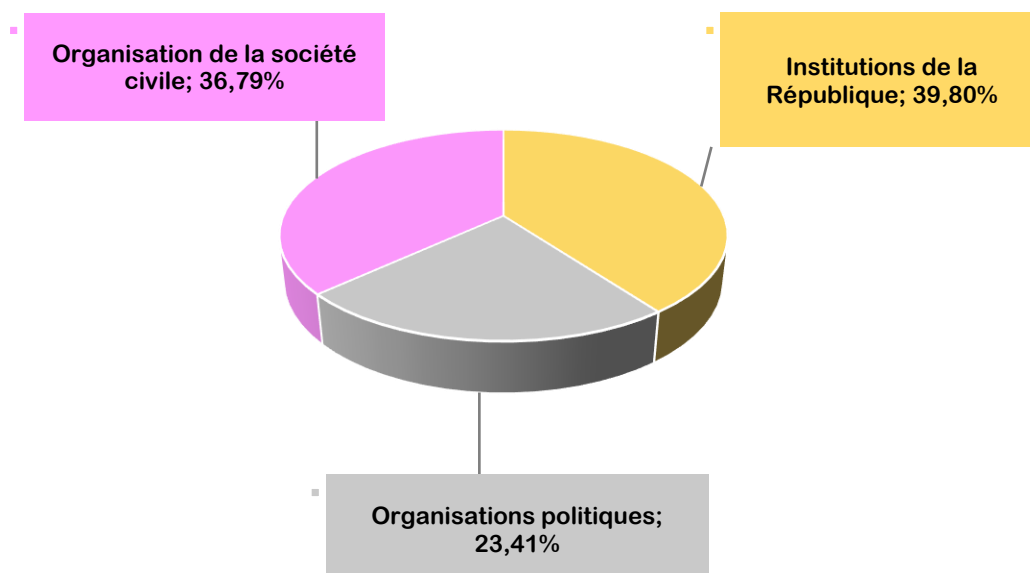


Tableau 16 : Répartition du temps d'antenne par différentes institutions.

Institutions de la République	Temps	
	Durée	Pourcentage (%)
Présidence de la République	01:26 :01	8.34

Gouvernement	07 :51 :10	45.75
Institutions Constitutionnelles	05 :24 :11	31.46
Autres institutions	01 :23 :11	8.07
Diplomatie	01 :05 :44	6.38
Total	17 :10 :17	100.0

Source : HMS /HAAC

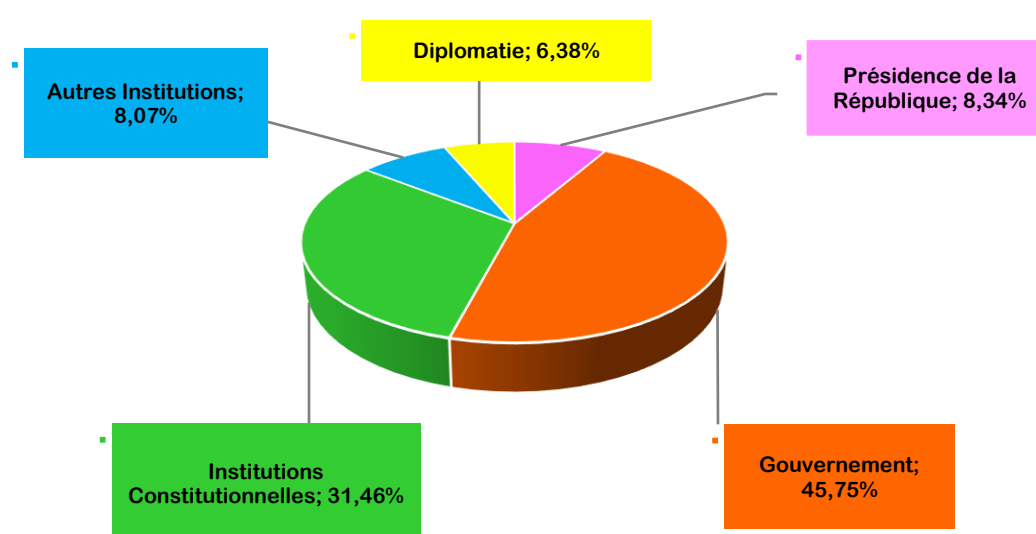


Tableau 17 : Répartition du temps d'antenne par Institutions constitutionnelles.

L'analyse des temps d'antenne sur Radio Kara montre que l'Assemblée nationale et la HAAC occupent les premières places, soit respectivement 27,51% et 25,04%.

Institutions Constitutionnelles	Temps	
	Durée	Pourcentage (%)
Assemblée Nationale	01 :29 :05	27.51

Sénat	00 :07 :12	2.22
Cour Constitutionnelle	00 :24 :07	7.43
Cour Suprême	01 :04 :10	19.79
Cour des Comptes	00 :21 :21	6.58
Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC)	01 :21 :11	25.04
Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH)	00 :37 :05	11.43
Total	05 :24 :11	100.0

Source : HMS /HAAC

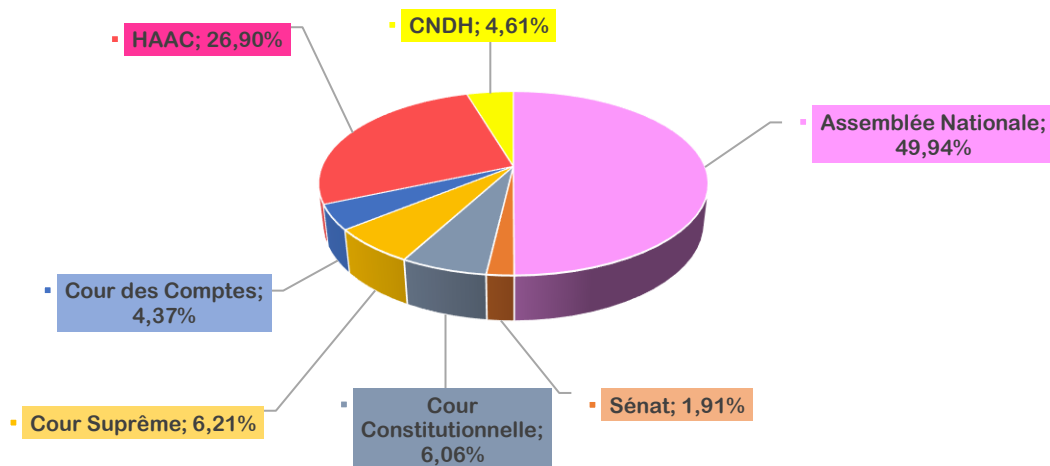


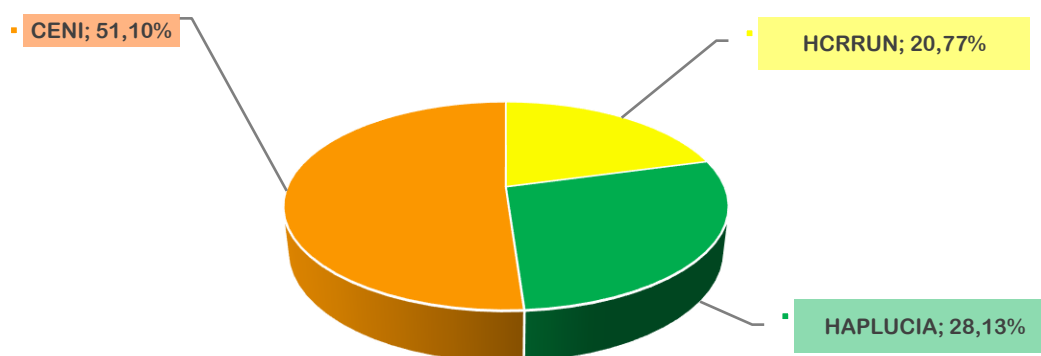
Tableau 18 : Répartition du temps d'antenne par autres institutions.

Ici encore, la CENI arrive en tête avec 51,10%.

Autres Institutions	Temps	
	Durée	Pourcentage (%)

Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN)	00 :17 :17	20.77
Haute Autorité de Prévention et de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées (HAPLUCIA)	00 :23 :24	28.13
Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)	00 :42 :30	51.10
Total	01 :23 :11	100.0

Source : HMS /HAAC



Pour les partis politiques, UNIR, parti au pouvoir, occupe la première place avec 86,12 % du temps d'antenne, suivi du PDP avec 5,63 %. Les ONG (T20) arrivent en tête avec 36,51 % de temps d'antenne en tant qu'entité de la société civile.

Tableau 19 : Répartition du temps d'antenne par partis politiques.

	Temps

Partis politiques	Durée (Heure, minutes secondes)	Pourcentage (%)
UNION POUR LA REPUBLIQUE UNIR	08 :42 :06	86.12
PARTI DES DEMOCRATES PANAFRICAINS PDP	00 :34 :11	5.63
UNION DES FORCES DU CHANGEMENT UFC	00 :20 :46	3.42
CONVERGENCE PATRIOTIQUE PANAFRICAIN CPP	00 :07 :47	1.28
ALLIANCE DES DEMOCRATES POUR LE DEVELOPPEMENT INTEGRAL ADDI	00 :21 :33	3.56
Total	10 :06 :23	100.0

Source : HMS /HAAC

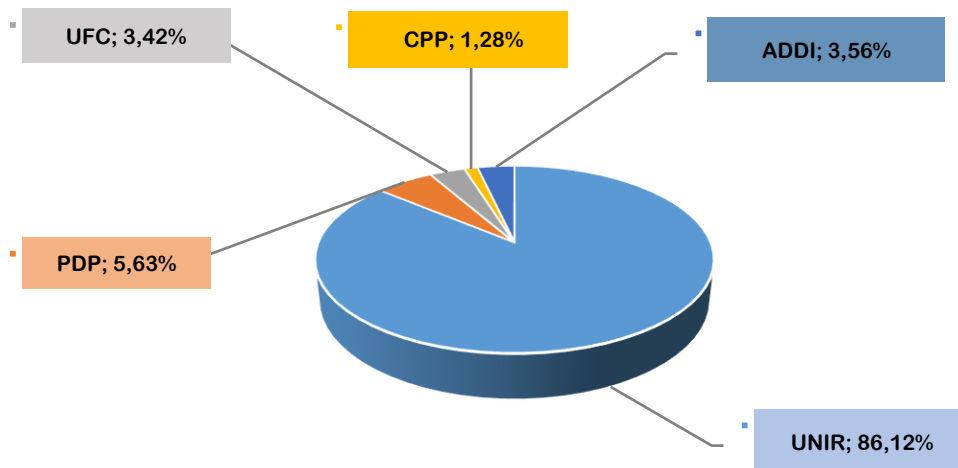


Tableau 20 : Répartition du temps d'antenne par organisations de la société civile.

Organisations de la société civile	Temps	
	Durée (Heure, minutes secondes)	Pourcentage (%)
Organisations Non Gouvernementales (ONG)	05 :47 :37	36.51
Organisations de défense des droits humains	00 :47 :27	4.97
Comités de développement local	01 :49 :29	11.48
Groupements de femmes	02 :42 :59	17.10
Groupements de jeunes	00 :54 :32	05.72
Organisations professionnelles	03 :50 :51	24.22
Total	15 :52 :55	100.0

Source : HMS /HAAC

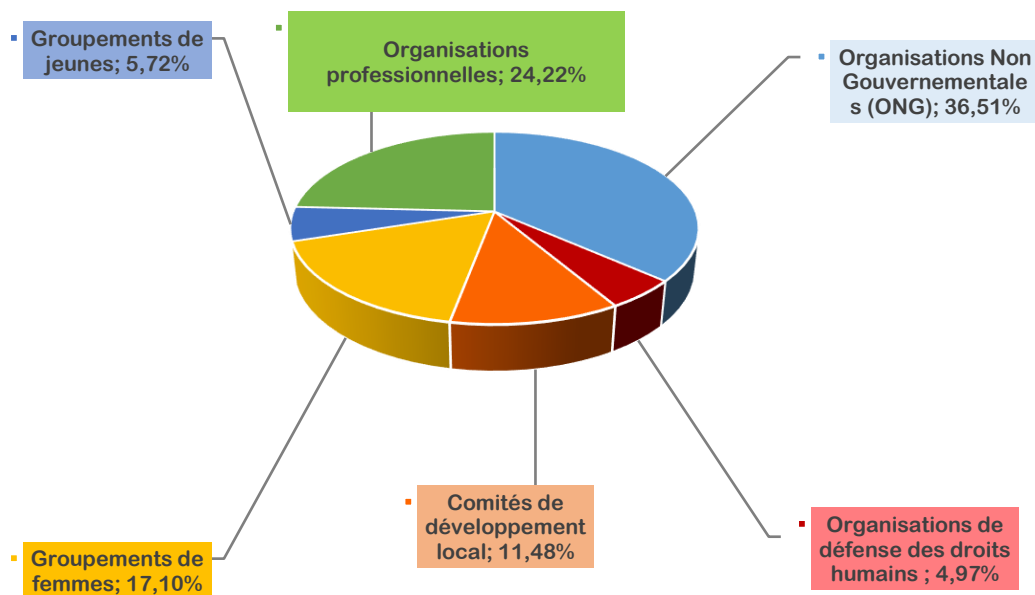


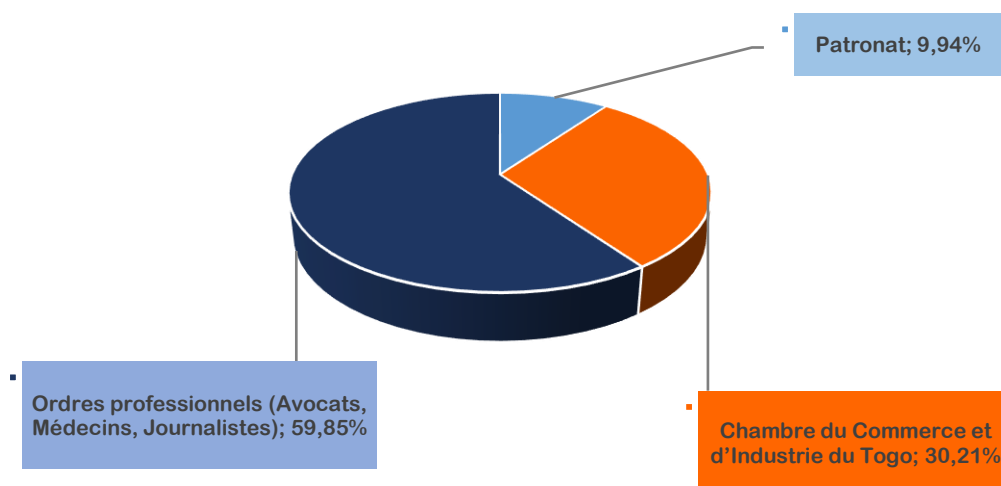
Tableau 21 : Répartition du temps d'antenne par organisations professionnelles.

Les organisations professionnelles, *notamment* les ordres et organisations professionnels (ordres des médecins, des avocats, associations et syndicats des journalistes..) apparaissent comme les plus visibles sur Radio Kara en 2025, avec une part de 59,85 % du temps d'antenne.

Organisations professionnelles	Temps	
	Durée	Pourcentage (%)
Patronat	00 :22 :57	9.94
Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo	01 :09 :45	30.21
Ordres et associations professionnels (Avocats, Médecins, Journalistes)	02 :18 :09	59.85

Total	03 :50 :51	100.0
--------------	-------------------	--------------

Source : HMS /HAAC



I-A-2-2 : Temps consacré aux principaux sujets et thématiques dans les médias audiovisuels publics

Au-delà du calcul du temps d'antenne accordé aux principaux groupes cibles du pays, la HAAC expose également, dans ce rapport, la répartition du temps d'antenne selon les différents sujets et thématiques qui meublent la vie nationale.

Cette démarche vise à mettre en lumière la place qu'occupent les dimensions socioculturelles et politiques dans les médias publics dont la mission fondamentale est de refléter fidèlement les réalités nationales et de présenter aux téléspectateurs et auditeurs le véritable visage du pays, en tant que miroir de la nation.

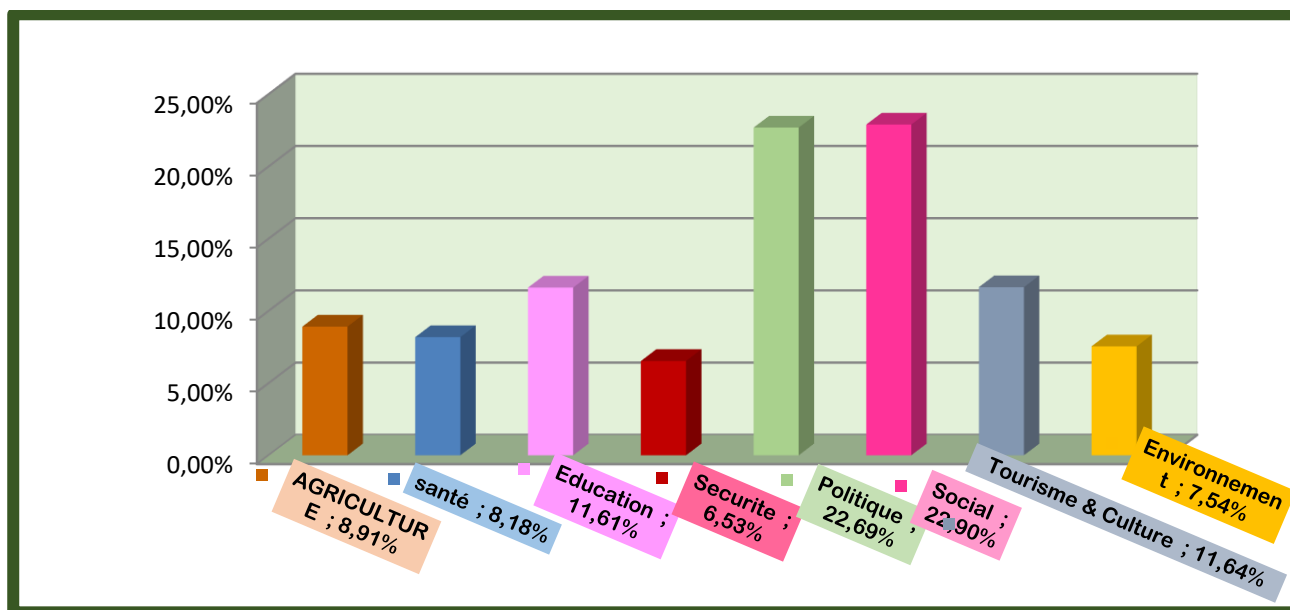
I-A-2-2.1 : Télévision Togolaise TVT

Tableau 22 : Répartition du temps d'antenne sur les principaux sujets et thématiques.

Les sujets d'ordre social restent prédominants à la Télévision togolaise, soit 22,90%, suivis des questions d'ordre politique, 22,69%.

Thèmes	Temps	
	Durée	Pourcentage (%)
AGRICULTURE	11:04:27	8.91
SANTE	10:10:14	8.18
EDUCATION	14:25:27	11.61
SECURITE	08:07:15	6.53
POLITIQUE	28:11:11	22.69
SOCIAL	28:23:02	22.90
TOURISME & CULTURE	14:27:28	11.64
ENVIRONNEMENT	09:22:14	7.54
Total	124:11:19	100.0

Source: HMS /HAAC



I-A-2-2.2 : Radio Lomé

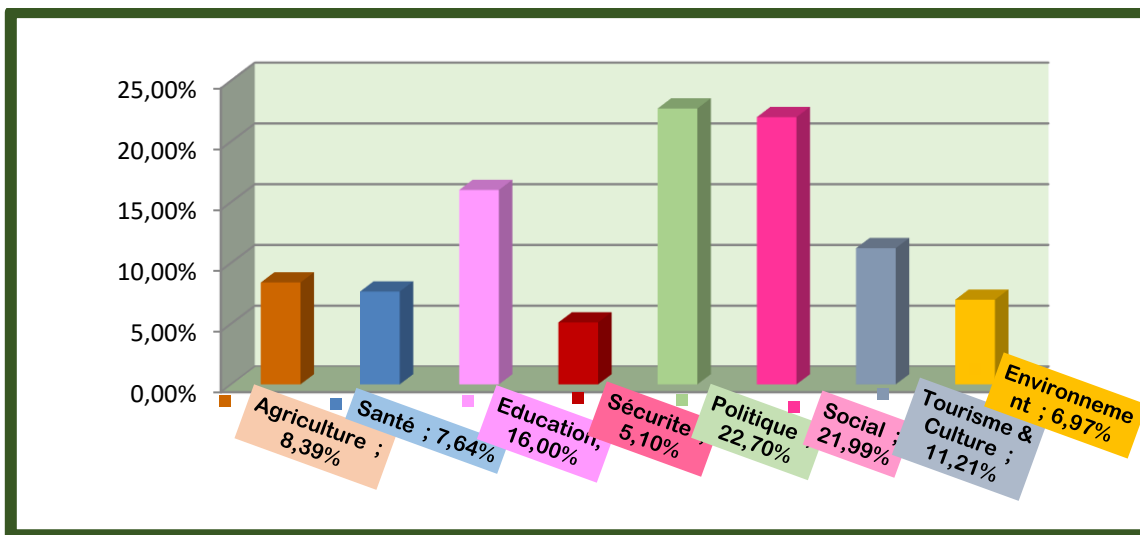
Tableau 23 : Répartition du temps d'antenne sur les principaux sujets et thématiques.

Radio Lomé consacre plus de temps au volet politique à travers ses émissions et programmes qui totalisent 22,70 % du temps d'antenne. Les questions sociales suivent de près avec 21,99 %, tandis que l'éducation occupe la troisième position avec 16,00 %. Les thématiques liées au tourisme et à la culture arrivent en quatrième position, représentant 11,21 % du temps d'antenne.

Thèmes	Temps	
	Durée	Pourcentage (%)
AGRICULTURE	10: 04 :27	8.39
SANTE	09 :10 :14	7.64
EDUCATION	19 :12 :03	16.00

SECURITE	06 : 07 : 16	5.10
POLITIQUE	27 : 11 : 11	22.70
SOCIAL	26 : 23 : 02	21.99
TOURISME & CULTURE	13 : 27 : 28	11.21
ENVIRONNEMENT	08 : 22 : 14	6.97
Total	119 : 57 : 55	100.0

Source: HMS /HAAC



I-A-2-2.3 : Radio Kara

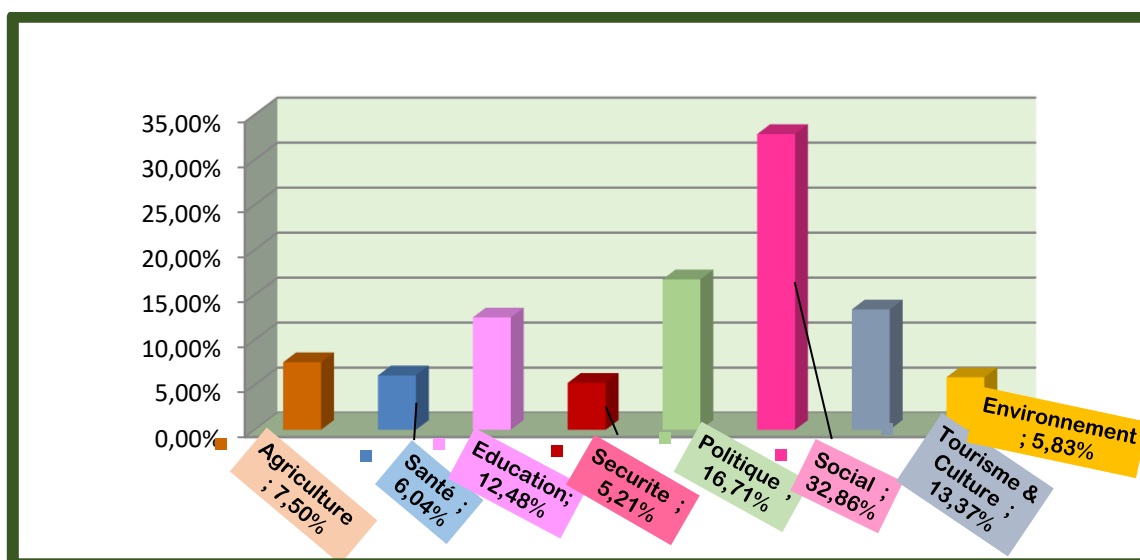
Tableau 24 : Répartition du temps d'antenne sur les principaux sujets et thématiques.

Radio Kara accorde une part dominante de son temps d'antenne aux thématiques sociales (32,86 %), viennent ensuite les sujets politiques (16,71 %), le tourisme et la culture (13,37 %), ainsi que les questions liées à l'éducation (12,48 %).

	Temps
--	--------------

Thèmes	Durée	Pourcentage (%)
AGRICULTURE	09: 12 :11	7.50
SANTE	07 :25 :07	6.04
EDUCATION	15 :19 :08	12.48
SECURITE	06 : 24 :12	5.21
POLITIQUE	20 :30 :25	16.71
SOCIAL	40 :16 :20	32.86
TOURISME & CULTURE	16 :24 :14	13.37
ENVIRONNEMENT	07 :09 :24	5.83
Total	122 :41 :01	100.0

Source : HMS /HAAC



I-A-2-3 : Accès des différents groupes cibles au quotidien national Togo-presse

Le quotidien national Togo-Press a contribué, aux côtés des autres organes de presse, à relayer de manière générale les faits sociaux, économiques,

culturels et politiques, tant au plan national qu'international. En particulier, Togo-Presse a accordé une attention soutenue aux activités des institutions de la République au cours de l'année 2025. À travers ses différentes publications, le journal a régulièrement informé le public des actions de l'État et des initiatives gouvernementales.

En dehors des élections sénatoriales et municipales, l'actualité nationale a été principalement marquée en 2025 par plusieurs événements majeurs, notamment la prestation de serment du Président du Conseil, Faure Essozimna GNASSINGBE, la prestation de serment du Président de la République Savi de TOVE, le procès relatif à l'assassinat de feu Colonel Bitala MADJOULBA, la formation du premier gouvernement de la V^e République, ainsi que la présentation de l'état de la Nation par le Président du Conseil devant le Parlement togolais.

Les pages consacrées à chacun de ces acteurs et événements sont présentées dans les tableaux ci-dessous.

Tableau 25 : Répartition au sein des institutions de la République

La Présidence et le Gouvernement occupent une place centrale dans le quotidien Togo-presse. Ces deux institutions obtiennent respectivement 402 et 384 pages.

INSTITUTIONS DE LA REPUBLIQUE	NOMBRE DE PAGES
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	53
PRESIDENCE DU CONSEIL	402
GOUVERNEMENT	384
ASSEMBLEE NATIONALE	89
SENAT	62
COUR CONSTITUTIONNELLE	30

HAAC	31
COUR DES COMPTES	15
CNDH	7
HCRRUN	12
CENI	136
HAPLUCIA	11
TOTAL	1232

Monitoring Presse-écrite

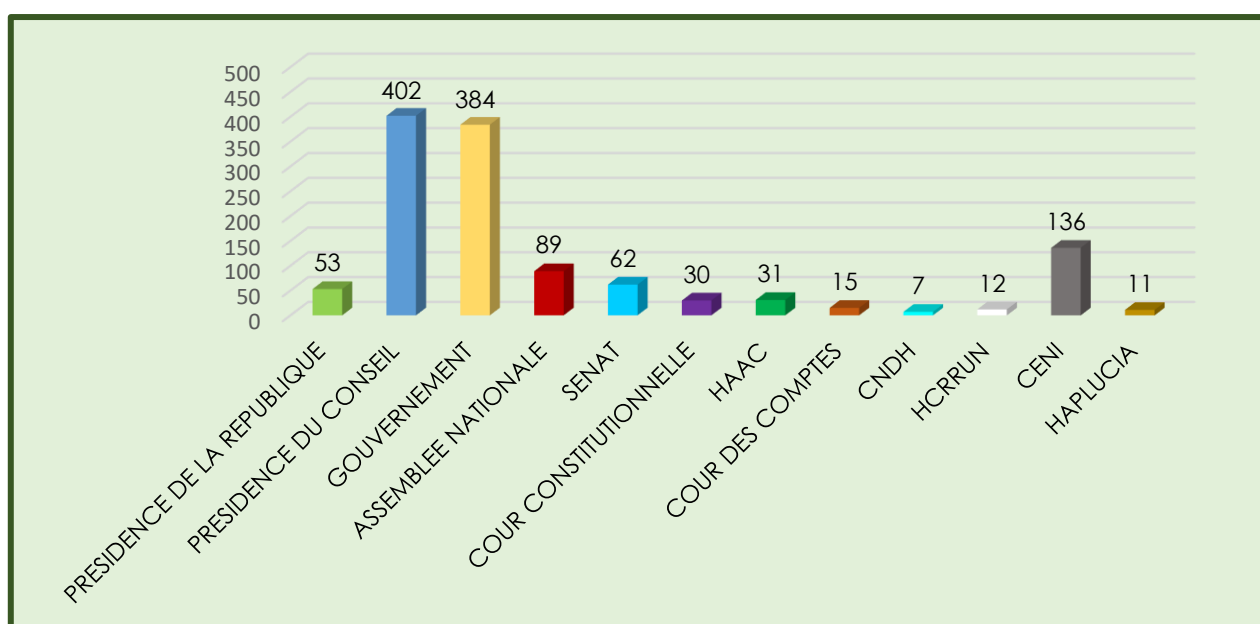


Tableau 26 : Répartition au sein des organisations politiques

Les activités des partis politiques à savoir Union pour la République (UNIR) et l'Union des Forces de Changement (UFC) sont plus relayées par le quotidien national Togo-presse qui leur accorde respectivement 53 et 21 pages.

PARTIS POLITIQUES	NOMBRE DE PAGES
UNIR	53
UFC	21
ANC	13
MRC	4
MPDD	5
CAR	4
UNT	1
CPP	3
TOGO AUTREMENT	4
TOGO D'ABORD	6
BATIR	5
FDR	11
PDP	6
NET	2
ADDI	10
CLE	3
DMP	2
PSR	3
TOTAL	156

Monitoring Presse-écrite

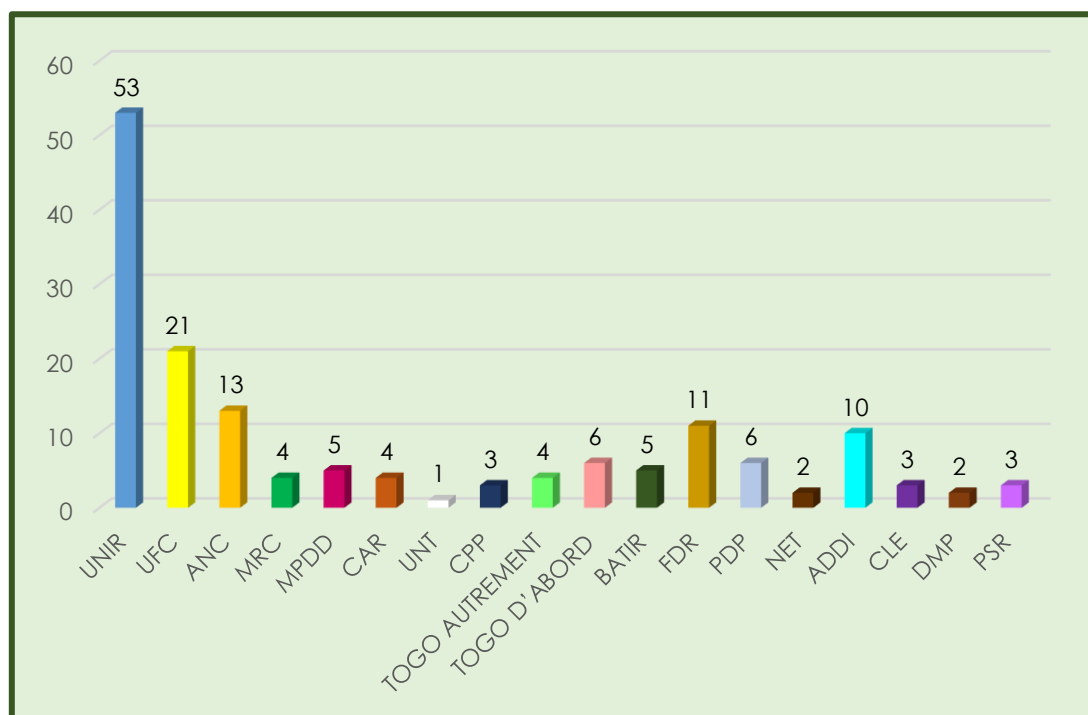


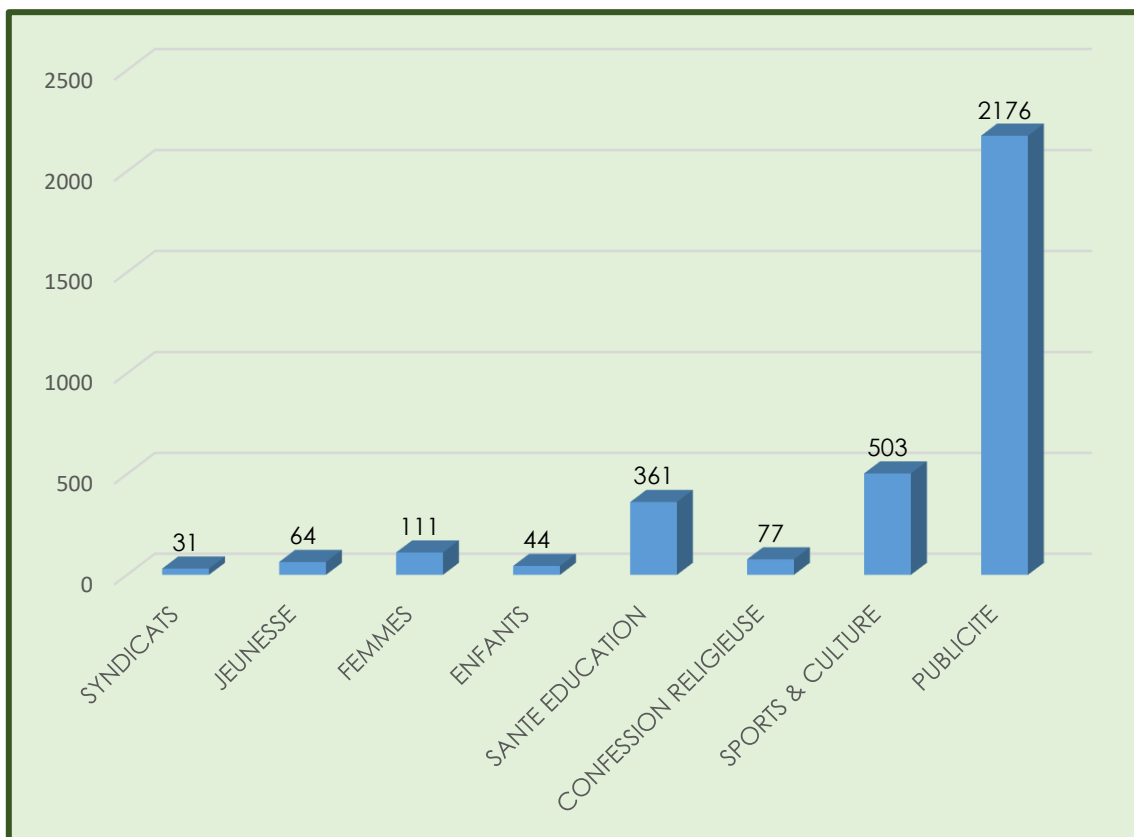
Tableau 27 : Répartition des organisations de la société civile

La publicité, le sport et la culture tiennent le haut du pavé avec respectivement 2176 et 503 pages contre 31 pages pour les syndicats.

SOCIETE CIVILE	NOMBRE DE PAGES
SYNDICATS	31
JEUNESSE	64
FEMMES	111
ENFANTS	44
SANTE EDUCATION	361
CONFESSION RELIGIEUSE	77
SPORTS & CULTURE	503
PUBLICITE	2176

TOTAL	3367
--------------	-------------

Source : Monitoring Presse-écrite



I-A-3 : Equilibre et pluralisme dans les médias privés

Les médias privés, écrits et audiovisuels, sont également investis d'une mission de service public au titre de laquelle, ils bénéficient d'un appui de l'État. À ce titre, malgré leur vocation commerciale, ils ont l'obligation d'assurer un traitement équilibré des informations relatives à la vie publique, tant en ce qui concerne l'accès des différentes couches socioprofessionnelles que les thématiques et sujets abordés. Ils doivent ainsi refléter la diversité et garantir le pluralisme qui caractérise la société togolaise.

Dans cette perspective, les médias audiovisuels veillent à prévenir tout traitement discriminatoire ou toute forme d'exclusion, en garantissant à l'ensemble des composantes socioprofessionnelles et politiques un accès équitable à leurs antennes. Leur mission est de rendre compte, dans des

conditions identiques pour tous, des multiples visages et sensibilités qui composent la nation.

I-A-3-1 : Médias audiovisuels privés de Lomé

Sur la base du découpage adopté pour les médias publics, cinq (05) chaînes de télévisions (NEW WORLD TV, RTDS, TV2, TV7, E47) et neuf (09) sociétés de radiodiffusion sonores (KANAL FM, NANA FM, VICTOIRE FM, TAXI FM, ZEPHYR FM, PYRAMIDE FM, CARRE JEUNES FM, METROPOLYS FM, FREQUENCE1 FM), régulièrement autorisées par la HAAC et enregistrées dans la base de données de son service Monitoring ont fait l'objet d'étude dans ce rapport.

I-A-3-1-1 : Télévisions privées

Les cinq (05) télévisions privées d'information analysées dans le cadre de ce rapport ont consacré un volume global d'environ 1 348 heures de temps d'antenne aux différentes composantes de la société togolaise ainsi qu'aux divers thèmes et sujets traités, conformément à la répartition présentée dans les tableaux ci-dessous.

Tableau 28 : Répartition du temps d'antenne par différentes catégories de couches socioprofessionnelles.

L'analyse met en évidence une prédominance des questions politiques avec 55,33 % du temps d'antenne total.

Couches socioprofessionnelles	Temps	
	Durée	Pourcentage (%)
Institutions de la République	101 :27 :02	18.82
Partis politiques	298 :11 :23	55.33

Organisations de la société civile	139 :23 :14	25.85
Total	539 :01 :39	100.0

Source : HMS /HAAC

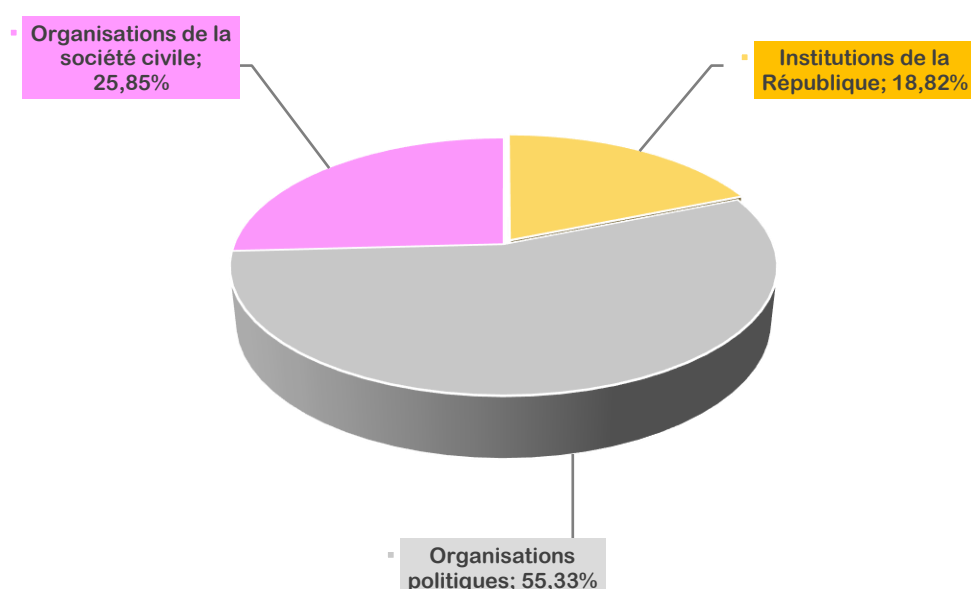


Tableau 29 : Répartition du temps d'antenne par différentes Institutions.

Le Gouvernement occupe la première place avec 49,72% du temps d'antenne, suivi de l'ensemble des institutions constitutionnelles qui obtiennent 20,93%.

Institutions de la République	Temps	
	Durée	Pourcentage (%)
Présidence de la République	09:24 :19	9.27
Gouvernement	50 :25 :03	49.72

Institutions Constitutionnelles	21 :14 :16	20.93
Autres Institutions	16 :02 :19	15.80
Diplomatie	04 :21 :05	4.28
Total	101 :27 :02	100.0

Source : HMS /HAAC

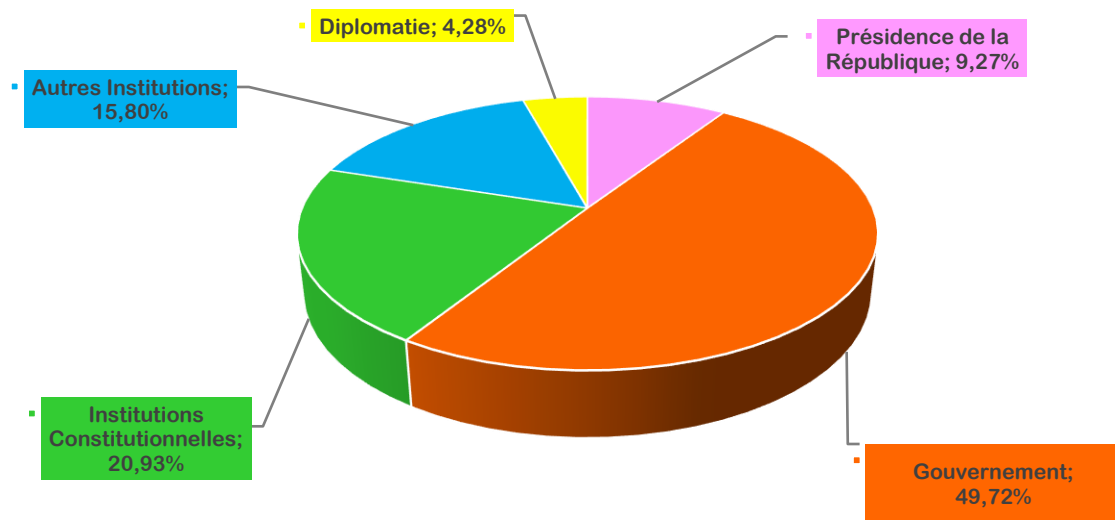


Tableau 30: Répartition du temps d'antenne par institutions constitutionnelles.

Sur les télévisions privées de Lomé, c'est l'Assemblée nationale qui domine. Elle obtient 43,13%, suivie de la HAAC 15,07%.

Institutions Constitutionnelles	Temps	
	Durée	Pourcentage (%)
Assemblée Nationale	09 :09 :11	43.13
Sénat	01 :10 :04	5.49
Cour Constitutionnelle	02 :07 :23	9.99

Cour Suprême	02 :07 :08	9.97
Cour des Comptes	02 :24 :16	11.32
Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC)	03 :12 :05	15.07
Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH)	01 :04 :09	5.03
Total	34 :14 :16	100.0

Source : HMS /HAAC

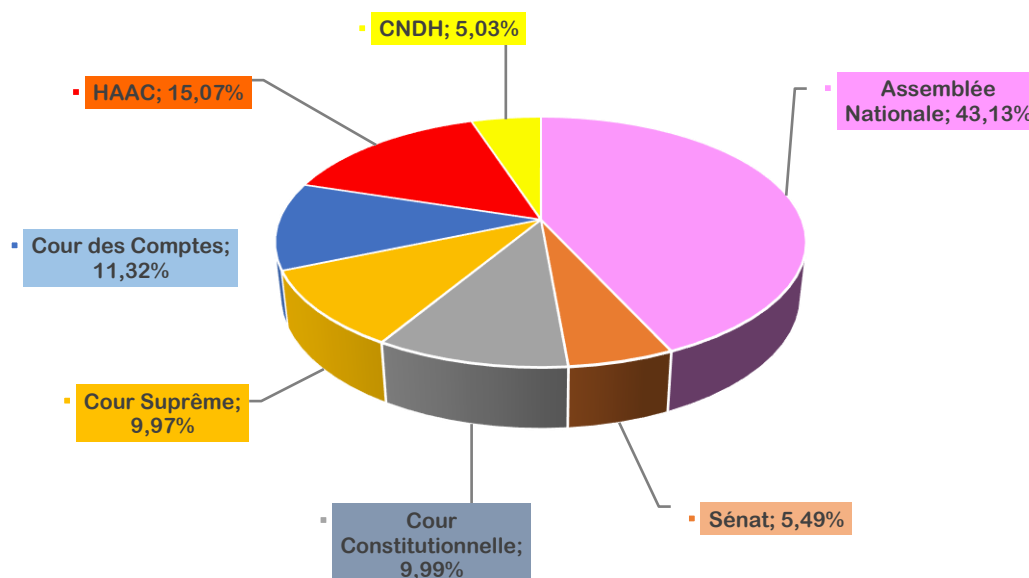


Tableau 31 : Répartition du temps d'antenne par autres institutions

Autres Institutions	Temps	
	Durée	Pourcentage (%)
Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN)	03 :29 :02	21.72

Haute Autorité de Prévention et de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées (HAPLUCIA)	04 :28 :14	27.87
Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)	08 :05 :03	50.41
Total	16 :02 :19	100.0

Source : HMS /HAAC

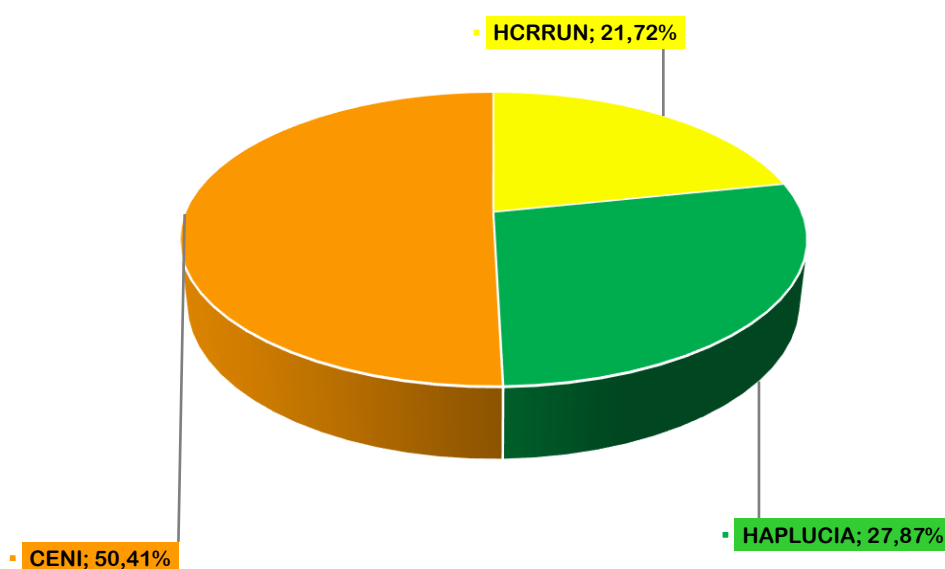


Tableau 32 : Répartition du temps d'antenne par partis politiques.

Partis politiques	Temps	
	Durée	Pourcentage (%)
UNION POUR LA REPUBLIQUE UNIR	77 :21 :25	25.99
ALLIANCE NATIONALE POUR LE CHANGEMENT ANC	37 :20 :19	12.52

PARTI DES DEMOCRATES PANAFRICAINS PDP	31 :33 :11	10.58
UNION DES FORCES DU CHANGEMENT UFC	25 :27 :08	8.53
ALLIANCE DES DEMOCRATES POUR LE DEVELOPPEMENT INTEGRAL ADDI	19 :14 :11	6.45
DYNAMIQUE POUR LA MAJORITE DU PEUPLE DMP	27 :26 :36	9.20
MOUVEMENT CITOYEN POUR LA DEMOCRATIE ET LE DEVELOPPEMENT MCD	17 :43 :36	5.94
MOUVEMENT REPUBLICAIN CENTRISTE MRC	20 :18 :20	6.80
PACTE SOCIALISTE POUR LE RENOUVEAU PSR	11 :03 :17	3.70
UNION DES DEMOCRATES SOCIALISTES DU TOGO UDS-TOGO	15 :06 :09	5.06
PARTI DES TOGOLAIS PT	15 :37 :11	5.23
Total	298:11 :23	100.0

Source : HMS /HAAC

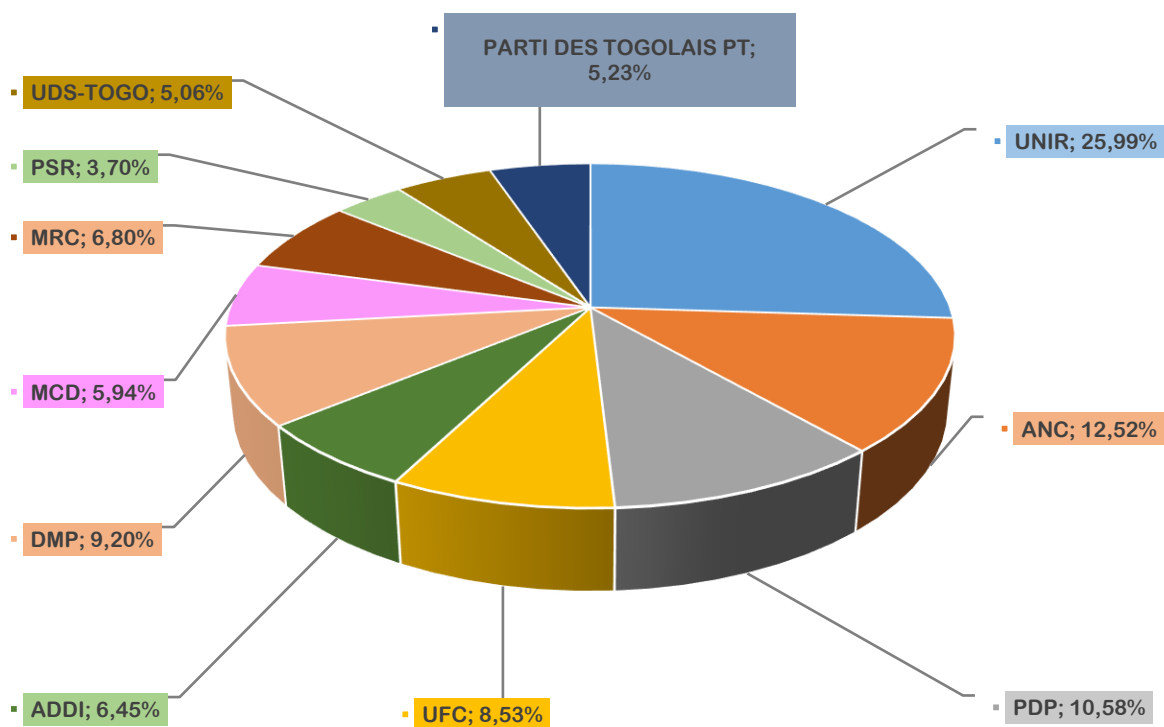


Tableau 33 : Répartition du temps d'antenne par organisations de la société civile.

Organisations de la société civile	Temps	
	Durée (Heure, minutes secondes)	Pourcentage (%)
Organisations Non Gouvernementales (ONG)	27 :13 :31	19.56
Organisations de défense des droits humains	21 :12 :20	15.21
Comités de développement local	22 :14 :22	15.95

Groupements de femmes	23 :07 :52	16.59
Groupements de jeunes	21 :19 :25	15.29
Organisations professionnelles	24 :15 :44	17.40
Total	139 :23 :14	100.0

Source : HMS /HAAC

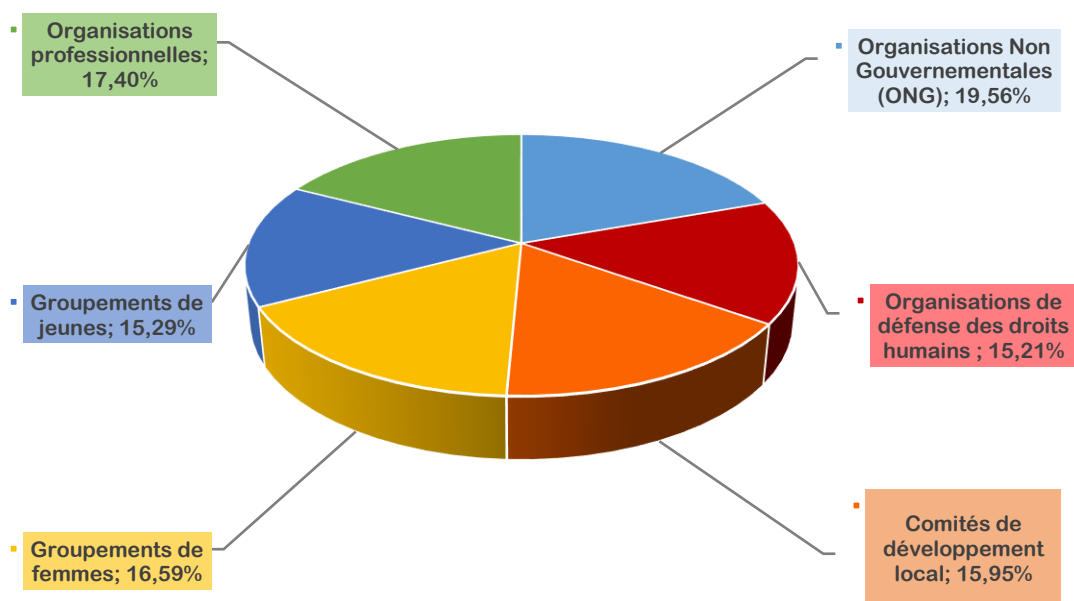
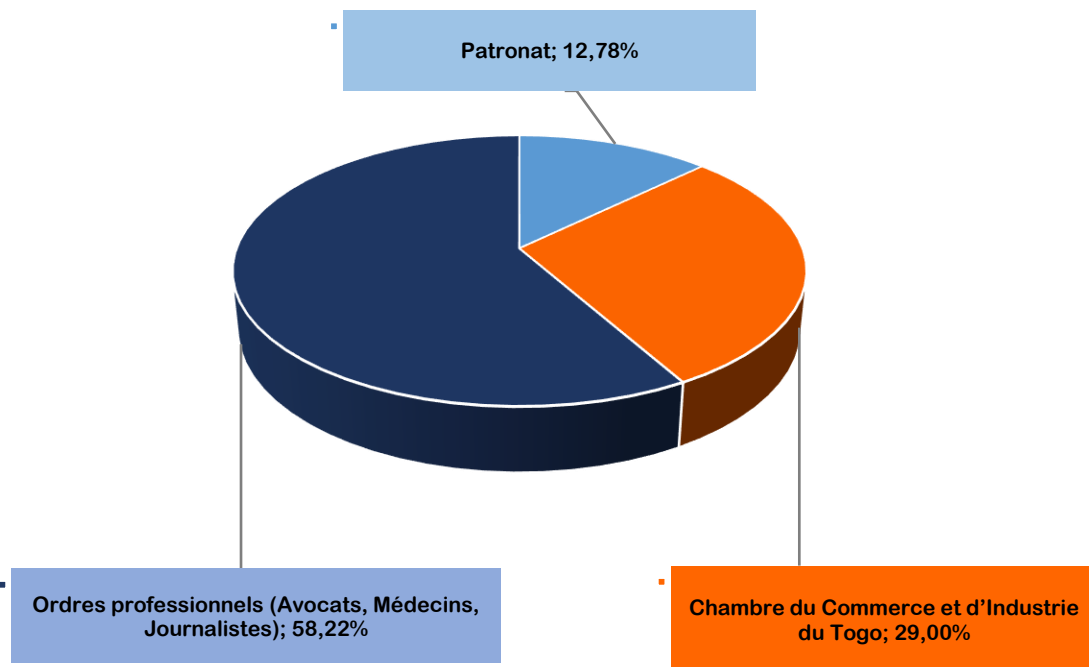


Tableau 34 : Répartition du temps d'antenne par Organisations professionnelles.

Le constat est le même s'agissant des organisations professionnelles. En effet, les ordres professionnels s'imposent comme les entités les plus visibles sur les télévisions privées en 2025 comme c'est le cas des organes publics de presse. Les ordres professionnels obtiennent 58,22 % du temps d'antenne.

Organisations professionnelles	Temps	
	Durée	Pourcentage (%)
Patronat	03 :06 :07	12.78
Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo	07 :02 :15	29.00
Ordres et associations professionnels (Avocats, Médecins, Journalistes)	14 :07 :22	58.22
Total	24 :15 :44	100.0

Source : HMS /HAAC



I-A-3-1-2 : Sociétés de radiodiffusions sonores privées

Les neuf (09) sociétés privées de radiodiffusion sonore d'information examinées dans le présent rapport ont consacré un total de 1 560 heures d'antenne aux différentes composantes de la société togolaise ainsi qu'aux diverses thématiques et sujets abordés. La répartition détaillée de ce volume horaire est présentée dans les tableaux ci-dessous.

Tableau 35 : Répartition du temps d'antenne par différentes catégories de couches socioprofessionnelles.

Couches socioprofessionnelles	Temps	
	Durée	Pourcentage (%)
Institutions de la République	155 :20 :02	22.20
Partis politiques	368 :03 :10	52.62
Organisations de la société civile	176 :12 :19	25.18
Total	699 :35 :31	100.0

Source : HMS /HAAC

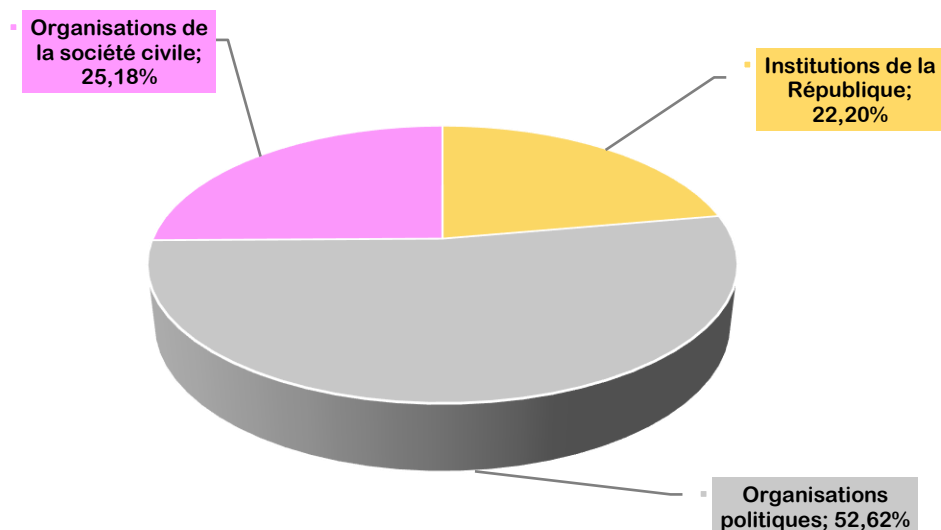


Tableau 36 : Répartition du temps d'antenne par différentes Institutions de la République.

Institutions de la République	Temps	
	Durée	Pourcentage (%)
Présidence de la République	18:30 :29	11.91
Gouvernement	65 :34 :14	42.23
Institutions Constitutionnelles	34 :27 :14	22.18
Autres Institutions	25 :29 :25	16.40
Diplomatie	11 :18 :40	7.28
Total	155 :20 :02	100.0

Source : HMS /HAAC

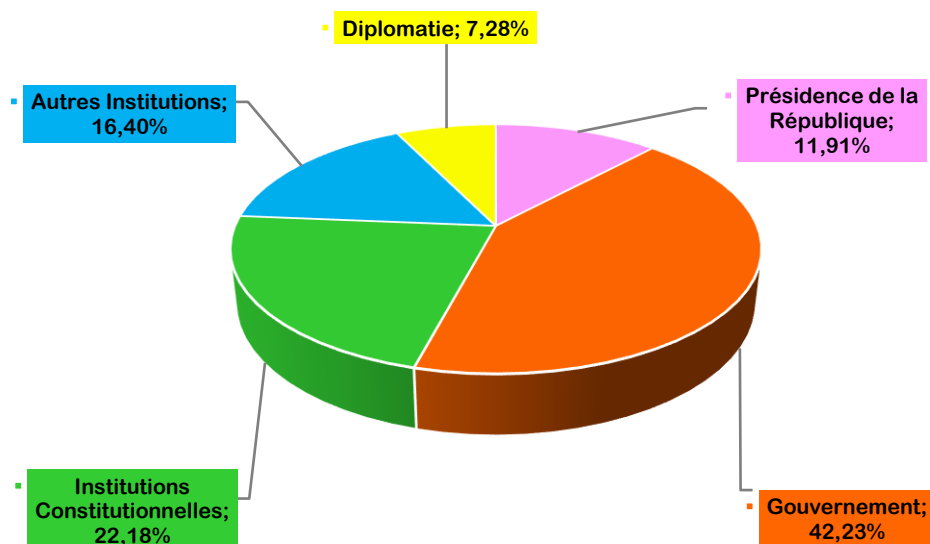


Tableau 37 : Répartition du temps d'antenne par institutions constitutionnelles.

Institutions Constitutionnelles	Temps	
	Durée	Pourcentage (%)
Assemblée Nationale	12 :29 :27	36.29
Sénat	03 :38 :29	10.56
Cour Constitutionnelle	03 :05 :23	8.96
Cour Suprême	03 :02 :01	8.80
Cour des Comptes	03 :23 :09	9.82
Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC)	05 :24 :29	15.69
Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH)	03 :24 :16	9.88

Total	34 :27 :14	100.0
--------------	-------------------	--------------

Source : HMS /HAAC

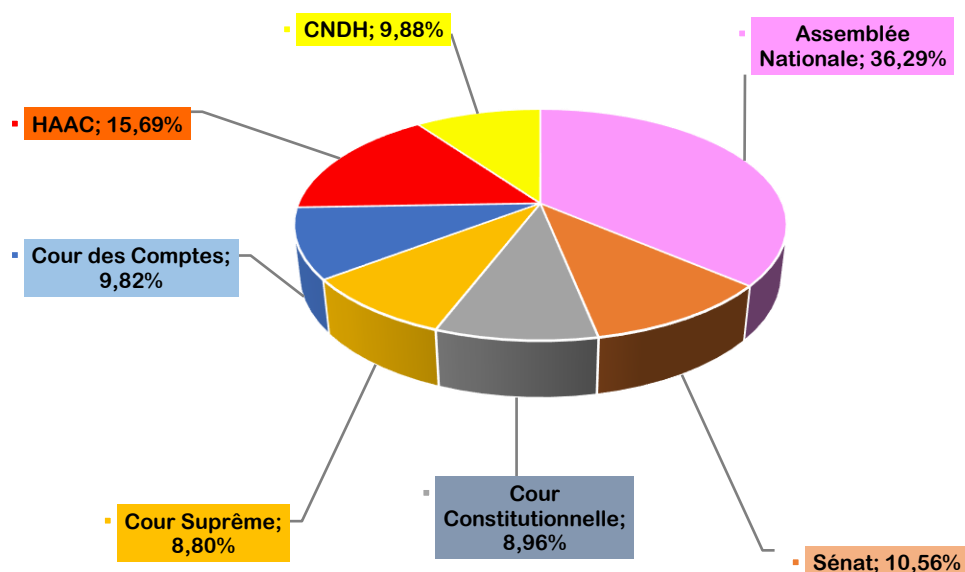


Tableau 38 : Répartition du temps d'antenne par autres institutions

Autres Institutions	Temps	
	Durée	Pourcentage (%)
Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN)	06 :17 :24	24.67
Haute Autorité de Prévention et de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées (HAPLUCIA)	06 :15 :17	24.53
Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)	12 :56 :44	50.80
Total	25 :29 :25	100.0

Source : HMS /HAAC

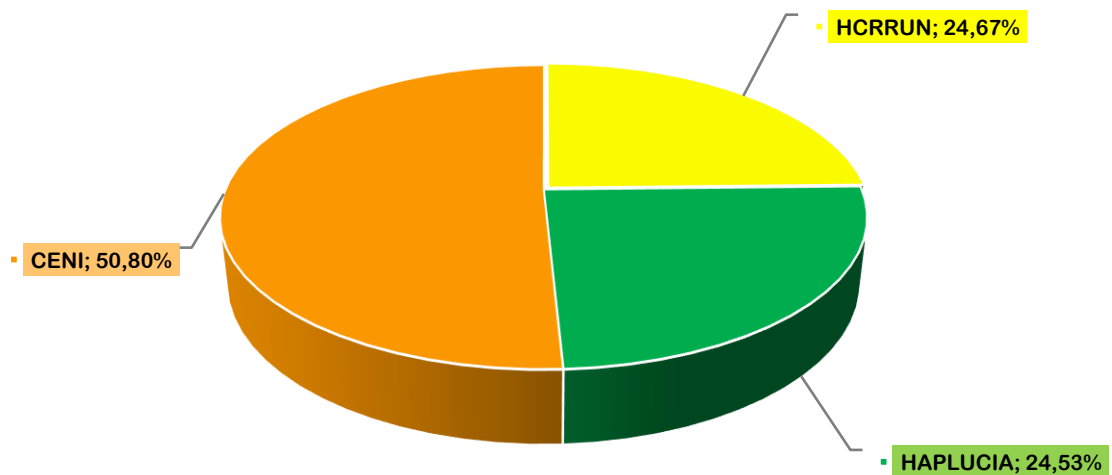


Tableau 39 : Répartition du temps d'antenne par partis politiques.

Partis politiques	Temps	
	Durée	Pourcentage (%)
UNION POUR LA REPUBLIQUE UNIR	13 :22 :25	3.63
ALLIANCE NATIONALE POUR LE CHANGEMENT ANC	43 :21 :19	11.77
NOUVEL ENGAGEMENT TOGOLAIS NET	11 :28 :27	3.11
PARTI DES DEMOCRATES PANAFRICAINS PDP	24 :03 :11	6.53

UNION DES FORCES DU CHANGEMENT UFC	19 :23 :08	5.26
FORCE DEMOCRATIQUE POUR LA REPUBLIQUE FDR	14 :11 :29	3.85
COMITE D'ACTION POUR LE RENOUVEAU CAR	21 :20 :09	5.79
ALLIANCE DES DEMOCRATES POUR LE DEVELOPPEMENT INTEGRAL ADDI	19 :14 :11	5.22
DYNAMIQUE POUR LA MAJORITE DU PEUPLE DMP	48 :15 :01	13.10
MOUVEMENT CITOYEN POUR LA DEMOCRATIE ET LE DEVELOPPEMENT MCD	15 :24 :22	4.18
NOUVELLE VISION NV	11 :21 :19	3.10
LES DEMOCRATES	07 :19 :23	1.98
MOUVEMENT REPUBLICAIN CENTRISTE MRC	16 :18 :27	4.43
PACTE SOCIALISTE POUR LE RENOUVEAU PSR	19 :03 :17	5.17
UNION DES DEMOCRATES SOCIALISTES DU TOGO UDS- TOGO	14 :07 :04	3.83
PARTI DES TOGOLAIS PT	55 :23 :38	15.15

MOUVEMENT PATRIOTIQUE POUR LA DEMOCRATIE ET LE DEVELOPPEMENT MPDD	07 :12 :25	1.95
PARTI DU RENOUVEAU ET DE LA REDEMPTION PRR	04 :05 :09	1.11
Total	368 :03 :10	100.0

Source : HMS /HAAC

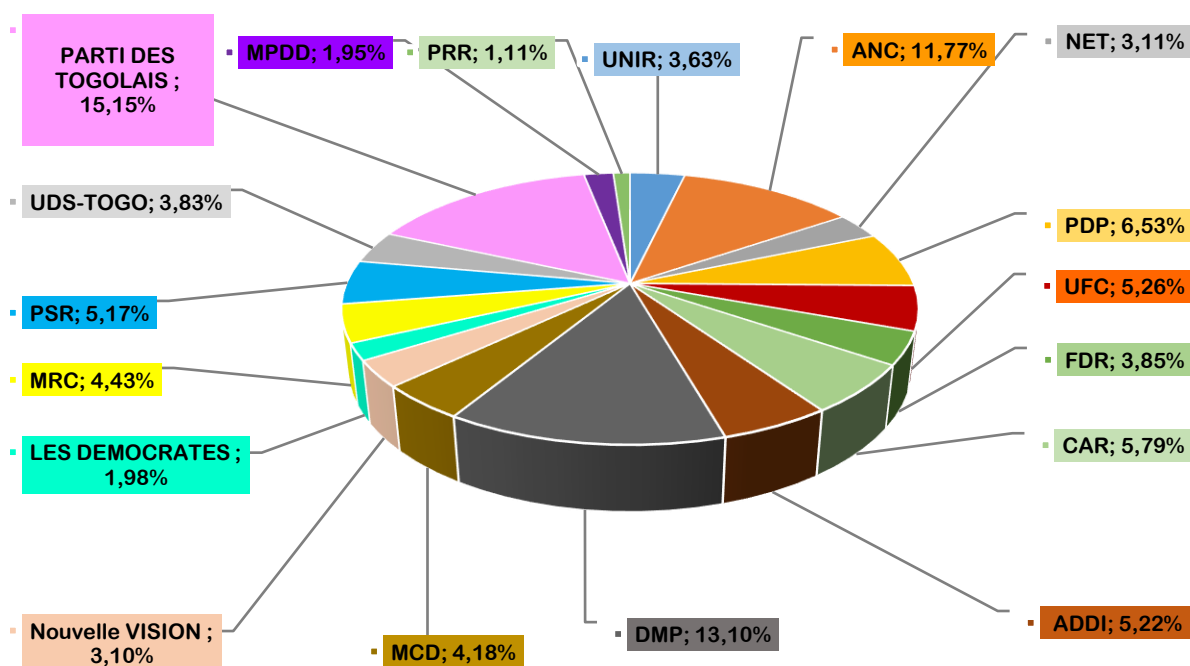


Tableau 40 : Répartition du temps d'antenne par organisations de la société civile.

Organisations de la société civile	Temps	
	Durée (Heure, minutes secondes)	Pourcentage (%)

Organisations Non Gouvernementales (ONG)	33 :31 :46	19.05
Organisations de défense des droits humains	27 :18 :30	15.49
Comités de développement local	28 :20 :32	16.08
Groupements de femmes	29 :14 :02	16.59
Groupements de jeunes	27 :25 :35	15.56
Organisations professionnelles	30 :21 :54	17.23
Total	176 :12 :19	100.0

Source : HMS /HAAC

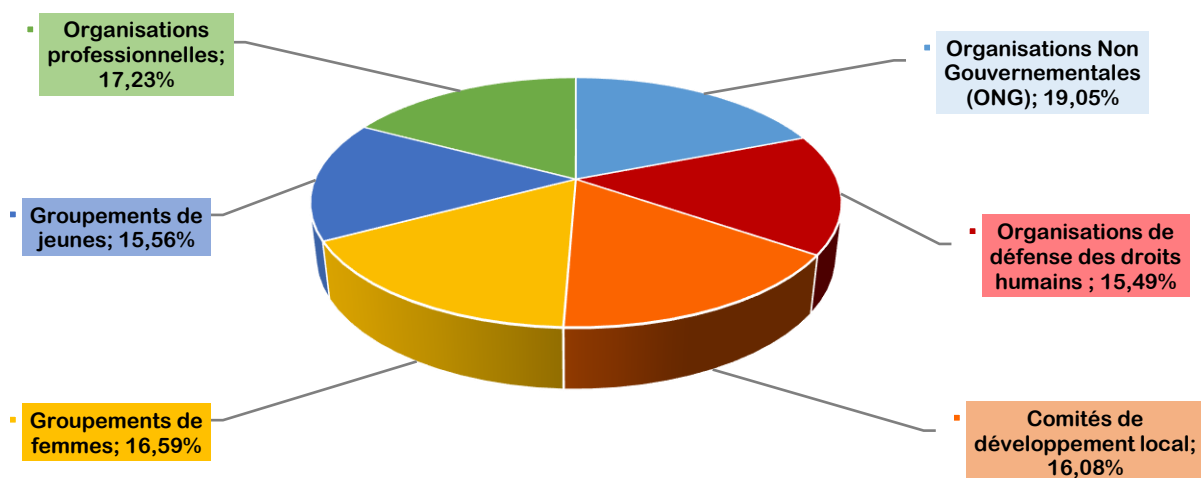
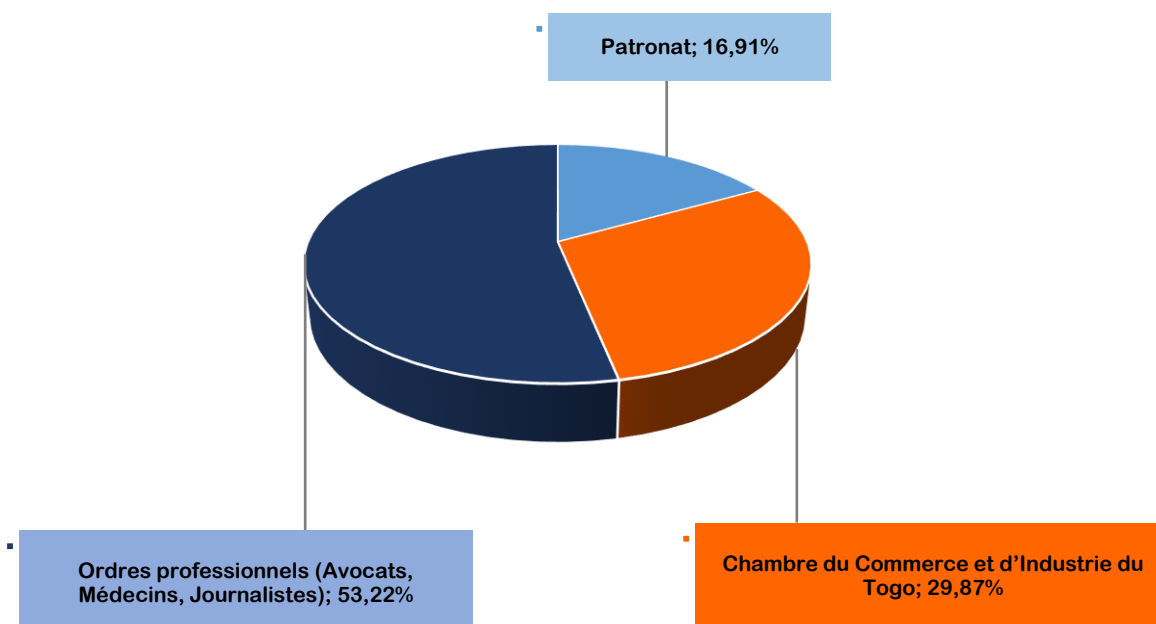


Tableau 41 : Répartition du temps d'antenne par organisations professionnelles.

Organisations professionnelles	Temps	
	Durée	Pourcentage (%)
Patronat	05 :08 :07	16.91
Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo	09 :04 :15	29.87
Ordres et associations professionnels (Avocats, Médecins, Journalistes)	16 :09 :32	53.22
Total	30 :21 :54	100.0

Source : HMS /HAAC



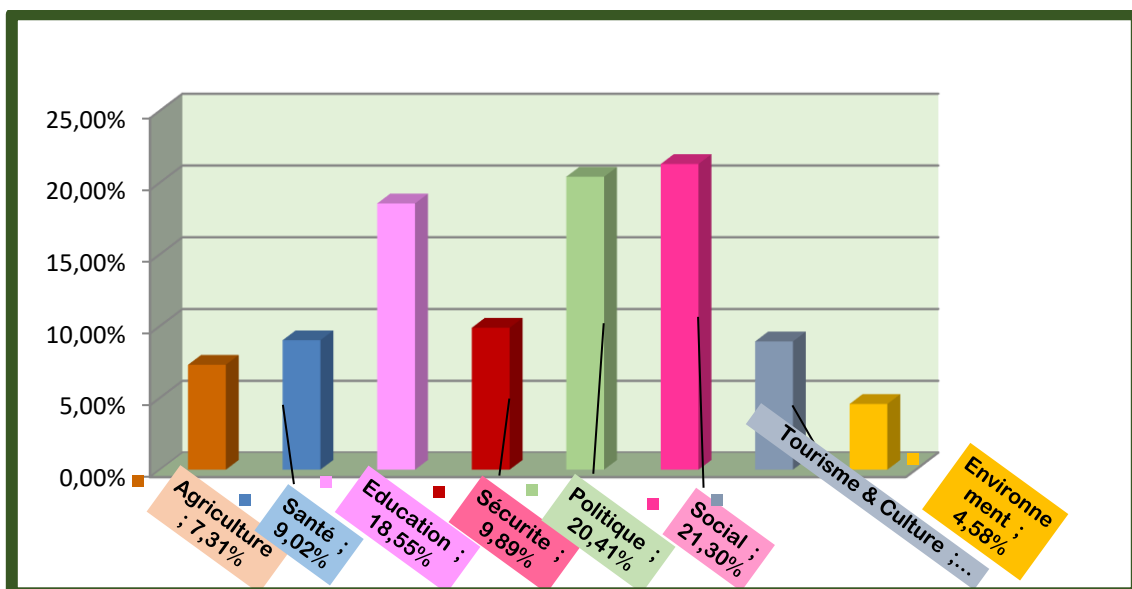
I-A-3-1-3 : Temps consacré aux principaux sujets et thématiques dans les télévisions privées.

Tableau 42 : Répartition du temps d'antenne par principaux sujets et thématiques dans les télévisions privées.

Les sociétés de télévision privées ont accordé une priorité particulière aux thématiques sociales et politiques. Le volet social totalise ainsi 172 h 08 mn 02s de temps d'antenne, tandis que les questions politiques cumulent 165 h13 mn 17s traduisant l'importance accordée à ces deux thématiques.

Thèmes	Temps	
	Durée	Pourcentage (%)
AGRICULTURE	59: 11 :25	7.31
SANTE	73 :00 :10	9.02
EDUCATION	150 :09 :22	18.55
SECURITE	80 :07 :12	9.89
POLITIQUE	165 :13 :17	20.41
SOCIAL	172 :08 :02	21.30
TOURISME & CULTURE	72 :22 :07	8.94
ENVIRONNEMENT	37 :07 :18	4.58
Total	809 :18 :53	100.0

Source : HMS /HAAC



I-A-3-1-3 : Temps consacré aux principaux sujets et thématiques dans les sociétés de radiodiffusions sonores privées de Lomé.

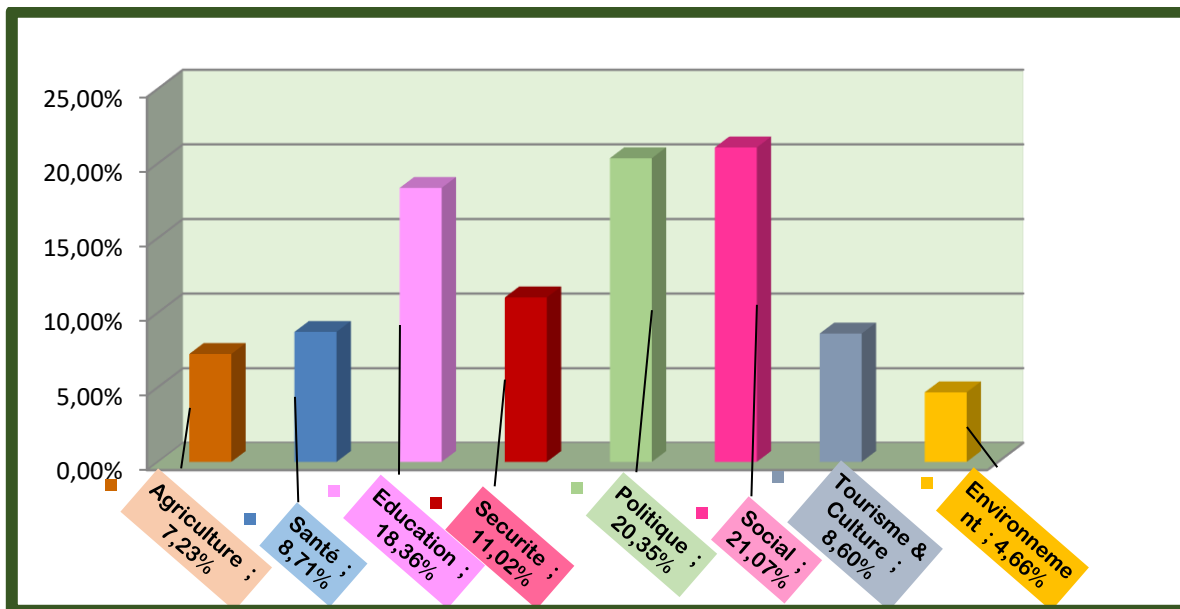
Tableau 43 : Répartition du temps d'antenne par principaux sujets et thématiques dans les sociétés de radiodiffusions sonores privées de Lomé.

Les radios privées ont également accordé plus de temps au volet social (181h09 min19 se), suivi de la politique (175 h 20 min14 s).

Thèmes	Temps	
	Durée	Pourcentage (%)
AGRICULTURE	62: 21 :15	7.23
SANTE	75 :04 :30	8.71
EDUCATION	158 :13 :08	18.36
SECURITE	95 :01 :19	11.02
POLITIQUE	175 :20 :14	20.35
SOCIAL	181 :09 :24	21.07

TOURISME & CULTURE	74 :08 :26	8.60
ENVIRONNEMENT	40 :13 :22	4.66
Total	861 :31 :42	100.0

Source : HMS /HAAC



I-A-3-1-4 : Répartition globale du temps d'antenne par tableau croisé : couches socioprofessionnelles-Médias privés

Cette section présente l'aspect des sujets traités par l'ensemble des médias audiovisuels privés notamment en ce qui concerne les différentes couches socioprofessionnelles de notre pays. Il s'agit de quantifier les différents temps d'antenne que chaque média a octroyé aux différents acteurs sociopolitiques du pays.

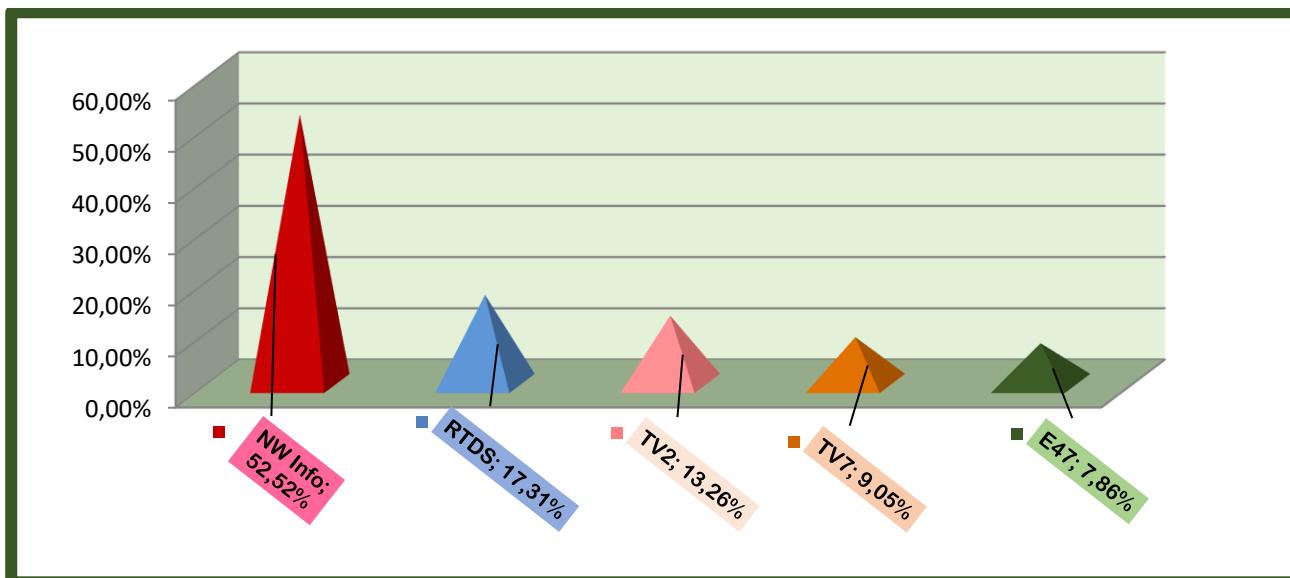
I-A-3-1-4-1 : Répartition globale du temps d'antenne par tableau croisé : couches socioprofessionnelles au niveau des Télévisions privées

Tableau 44 : Répartition du temps d'antenne par tableau croisé Couches socioprofessionnelles-Télévisions privées.

En ce qui concerne la répartition globale du temps d'antenne selon le tableau croisé « Couches socioprofessionnelles-Télévisions privées », NEW WORLD TV arrive largement en tête avec un volume total de 282 heures 58 minutes 17 secondes. Elle est suivie de RTDS, qui cumule 93 heures 20 minutes 54 secondes, puis par TV2 avec 71 heures 29 minutes 17 secondes.

MEDIAS	NW TV	RTDS	TV2	TV7	E47	Total
STRUCTURES						
Institutions de la République	63 :22 :54	20 :55 :35	08 :30 :04	05 :45:24	02:53:05	101:27:02
Organisations politiques	165:57:17	44:01:01	35:15:50	28 :11:14	24:46:01	298:11:23
Organisations de la société civile	53 :38 :26	28 :24 :18	27 :43 :23	14:53 :05	14 :44 :02	139 :23 :14
Total	282 :58 :17	93 :20 :54	71 :29 :17	48:49 :43	42 :23 :08	539 :01 :39
Pourcentage (%)	52.52	17.31	13.26	9.05	7.86	100.0

Source : HMS/HAAC



I-A-3-1-4-2 : Répartition globale du temps d'antenne par tableau croisé couches socioprofessionnelles au niveau des Sociétés de radiodiffusions sonores privées.

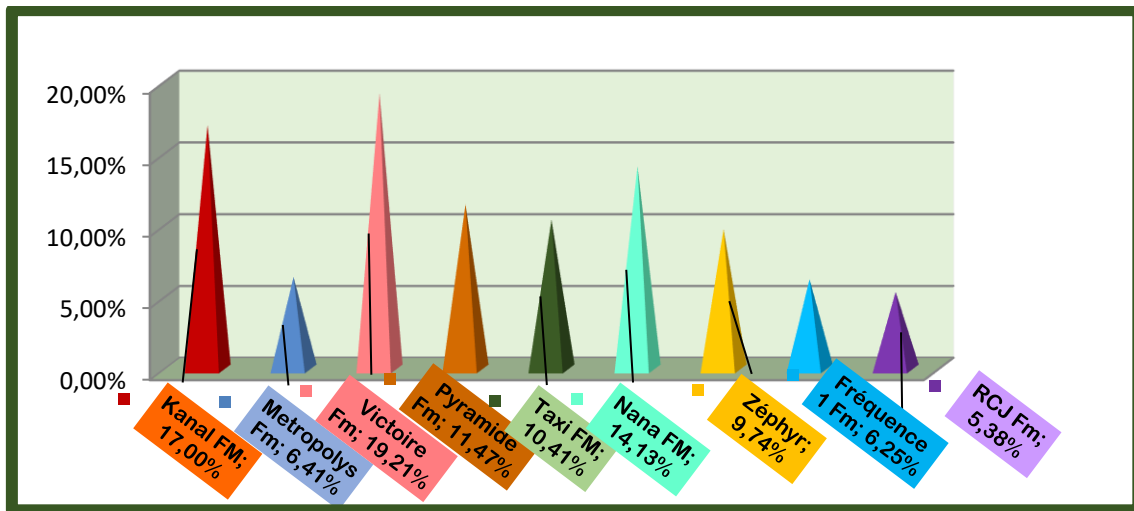
Tableau 45 : Répartition du temps d'antenne par couches socioprofessionnelles et par radios privées

S'agissant de la répartition globale du temps d'antenne, telle qu'elle ressort du tableau croisé « Couches socioprofessionnelle-Radios privées », Victoire FM se positionne en tête avec un volume total de 134 h 03 mn 29s. Elle est suivie de Kanal FM, qui totalise 118 h 58 min 08 s puis de Nana FM, avec 98 h 52 mn 04 s.

MEDIAS STRUCTURES	Kanal FM	Metropolys	Victoire FM	Pyramide FM	Taxi FM	Nana FM	Zéphyr FM	Fréquence 1	Carré Jeunes	Total
Institutions de la République	36:13:16	05:27:25	39:15:09	16:04:20	14:00:20	22:14:26	13:13:24	04:45:18	04:06:24	155:20:02
Partis politiques	62:08:16	22:11:18	71:02:21	43:18:24	39 :28:27	55:26:33	36:22:05	21:44:22	16:21:24	368:03:10
Organisations	20:36:36	17:15:28	23:45:59	20:53:25	19:23:37	21:11:05	18:37:04	17:17:07	17:11:58	176:12:19

De la société civile										
Total	118:58:08	44:54:11	134:03:29	80:16:09	72:52:24	98:52:04	68:12:33	43:46:47	37:39 :46	699 :35 :31
Pourcentage (%)	17.00	6.41	19.21	11.47	10.41	14.13	9.74	6.25	5.38	100.0

Source : HMS /HAAC



I-A-3-2 : Médias audiovisuels privés de l'intérieur du pays

Huit radios privées de la Région de la Kara sont enregistrées et suivies au siège de la HAAC à Lomé grâce au dispositif de monitoring et à l'Antenne régionale de Kara. L'analyse de leurs programmes et des données d'écoute a permis d'établir la répartition du temps d'antenne par thématiques et regroupements, pour un volume global d'environ 257 heures.

Les sujets politiques y occupent une place marginale, la majorité de ces radios étant communautaires et soumises à des cahiers des charges limitant le traitement du politique, ce qui traduit un respect global de leurs obligations. Toutefois, certaines stations synchronisent ponctuellement des journaux ou émissions avec des radios nationales ou internationales.

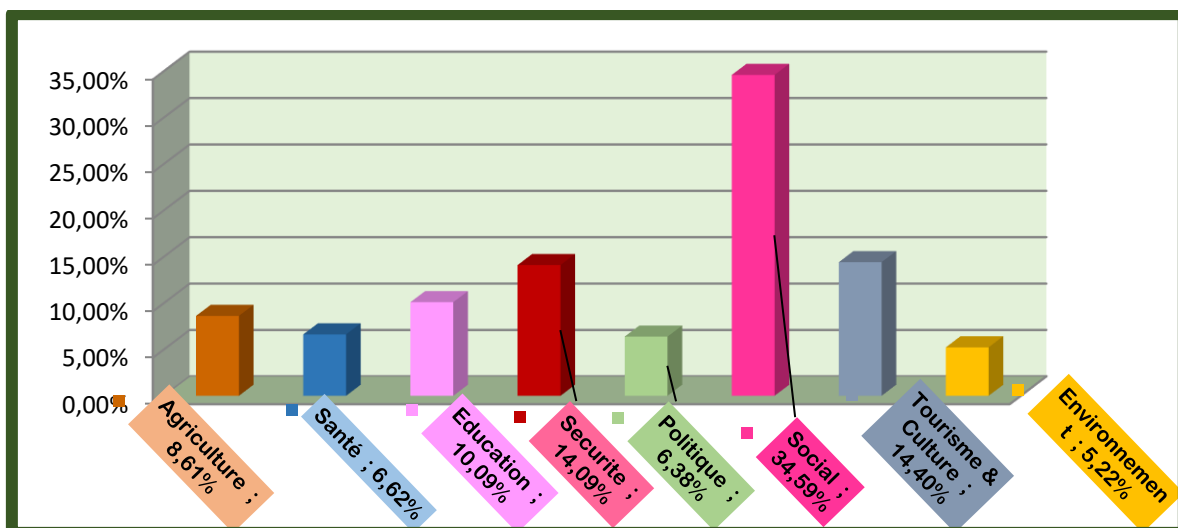
Ces différentes radios fondent leur essence sur la production locale caractérisée par les sujets culturels, les thématiques liées à la santé, l'éducation civique, le bien-être, la sécurité et le sport à travers des débats, magazines, jeux et spots de sensibilisation, souvent soutenus par des ministères, collectivités ou organisations de la société civile.

I-A-3-2.1 : Répartition du temps d'antenne par principaux sujets et thématiques des médias audiovisuels de la Région de la Kara

Tableau 46 : Répartition du temps d'antenne par les principaux sujets et thématiques.

Thèmes	Temps	
	Durée	Pourcentage (%)
AGRICULTURE	22: 13 :05	8.61
SANTE	17 :04 :10	6.62
EDUCATION	26 :01 :14	10.09
SECURITE	36 :20 :27	14.09
POLITIQUE	16 :27 :22	6.38
SOCIAL	89 :05 :17	34.59
TOURISME & CULTURE	37 :08 :10	14.40
ENVIRONNEMENT	13 :27 :26	5.22
Total	257 :47 :11	100.0

Source : HMS /HAAC



I-A-3-2-3 : Répartition globale du temps d'antenne par tableau croisé Thématiques – Sociétés de radiodiffusions sonores privées de la région de la Kara.

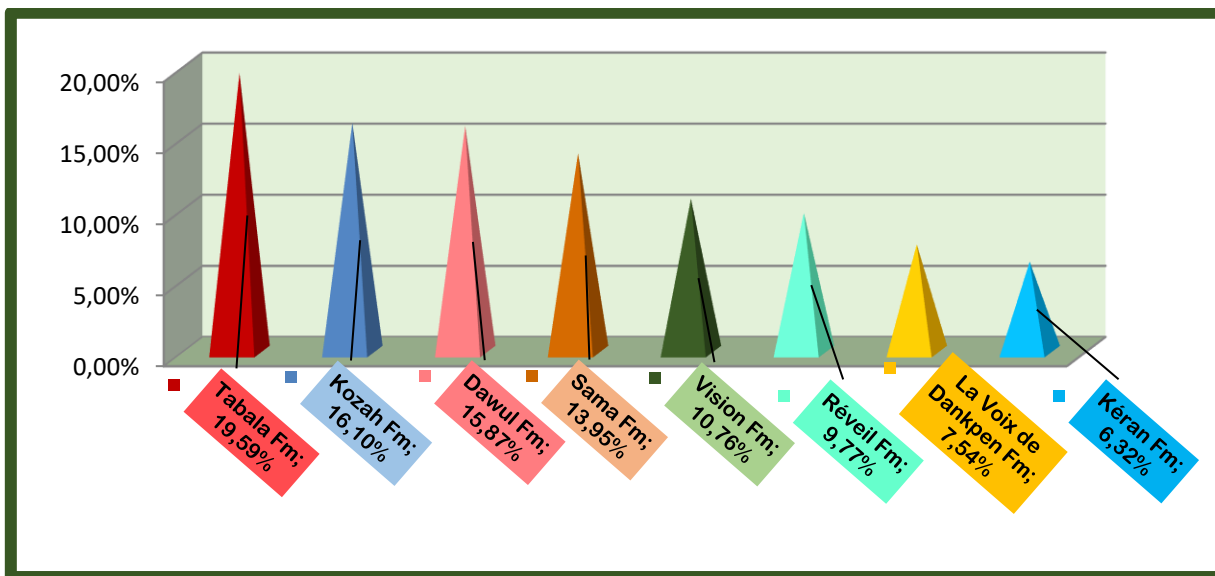
Tableau 47 : Répartition globale du temps d'antenne par thématiques et par radio.

Radio TABALA FM, dans la région de la Kara, arrive en tête en matière de temps de diffusion consacré aux thématiques diverses, avec un total de 51h 02 min 35 s, suivie des radios KOZAH FM et DAWUL FM, avec, respectivement un temps de 41 h 31 min 11 s et 40 h 55 min 55 s.

EDIAS THEMES	Tabala FM	Kozah FM	Dawul FM	Sama FM	Vision FM	Réveil FM	La Voix de Dankpen FM	Kéran FM	Total
Agriculture	04:30:45	03:45:50	02:50:10	02:45:55	02:38:05	02:19:23	02:14:37	02:08:35	22:13:05
Santé	03:30:56	03:15:10	02:58:06	01:43:03	01:38:01	01:27:58	01:18:03	01:12:53	17:04:10
Education	04:58:13	03:54:40	03:38:18	03:10:19	03:21:07	02:55:38	02:01:48	02:01:11	26:01:14
Sécurité	07:45:33	05:27:55	05:22:05	04:20:48	03:38:12	03:35:25	03:18:35	02:51:54	36:20:27
Politique	01:28:33	01:23:54	05:08:04	04:25:46	01:21:12	01:00:32	00:55:26	00:43:55	16:27:22
Social	17:43:32	15:04:17	13:40:03	12:25:15	10:19:31	08:44:23	06:00:10	05:08:06	89:05:17
Tourisme & Culture	08:01:54	05:25:25	05:08:41	05:02:14	04:09:17	04:10:44	03:07:02	02:02:53	37:08:10
Environnement	03:03:09	03:14:00	02:10:28	02:05:34	01:00:36	00:57:53	00:31:00	00:24:46	13:27:26
Total	51:02:35	41:31:11	40:55:55	35:58:54	27:45:01	25:11:56	19:26:41	16:34:13	257:47:11

Pourcentage (%)	19.59	16.10	15.87	13.95	10.76	9.77	7.54	6.42	100.0
------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	--------------

Source : HMS /HAAC



I-A-3-4 : Médias écrits privés de Lomé

Cette section présente les différents espaces, en termes de pages, attribués aux acteurs sociopolitiques par la presse écrite privée dans son ensemble.

I-A-3-4-1 : Quotidien privé : TOGOMATIN

Avec un total de cent trente-six (136) parutions, TOGOMATIN, seul quotidien privé d'informations générales au Togo, s'est, activement investi dans le traitement et la publication d'informations nationales et internationales. Cette mission a été accomplie dans le respect des règles déontologiques et éthiques qui régissent la profession de journaliste sur le territoire togolais, prenant en compte les activités de l'ensemble des acteurs sociopolitiques du pays.

Tableau 48 : Répartition des pages par institutions

TOGOMATIN a accordé une place importante aux Gouvernement et à la Présidence de la République, crédités respectivement de 103 et de 87 pages.

INSTITUTIONS DE LA REPUBLIQUE	NOMBRE DE PAGES
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	12
PRESIDENCE DU CONSEIL	87
GOUVERNEMENT	103
ASSEMBLEE NATIONALE	45
SENAT	29
COUR CONSTITIONNELLE	11
HAAC	12
HCRRUN	6
CNDH	4
HAPLUCIA	6
CENI	20
TOTAL	335

Source : Monitoring Presse-écrite

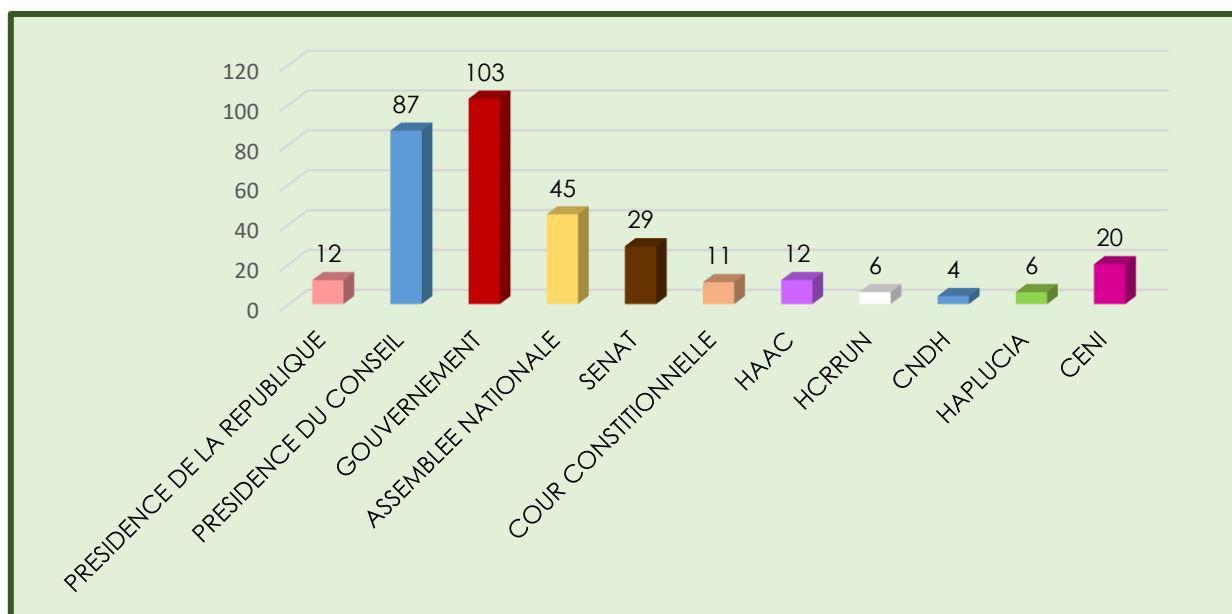


Tableau 49 : Répartition des pages par partis politiques

UNIR est le parti politique dont les activités ont été relayées abondamment. Il obtient 23 pages contre 12 pour FDR et 11 pour l'UFC.

PARTIS POLITIQUES	NOMBRE DE PAGES
UNIR	23
UFC	11
ANC	9
MRC	6
MPDD	7
CAR	3
UNT	2
CPP	1
TOGO AUTREMENT	7

TOGO D'ABORD	8
BATIR	10
FDR	12
PDP	2
NET	2
ADDI	8
CLE	4
DMP	4
PRS	1
Total	121

Monitoring Presse-écrite

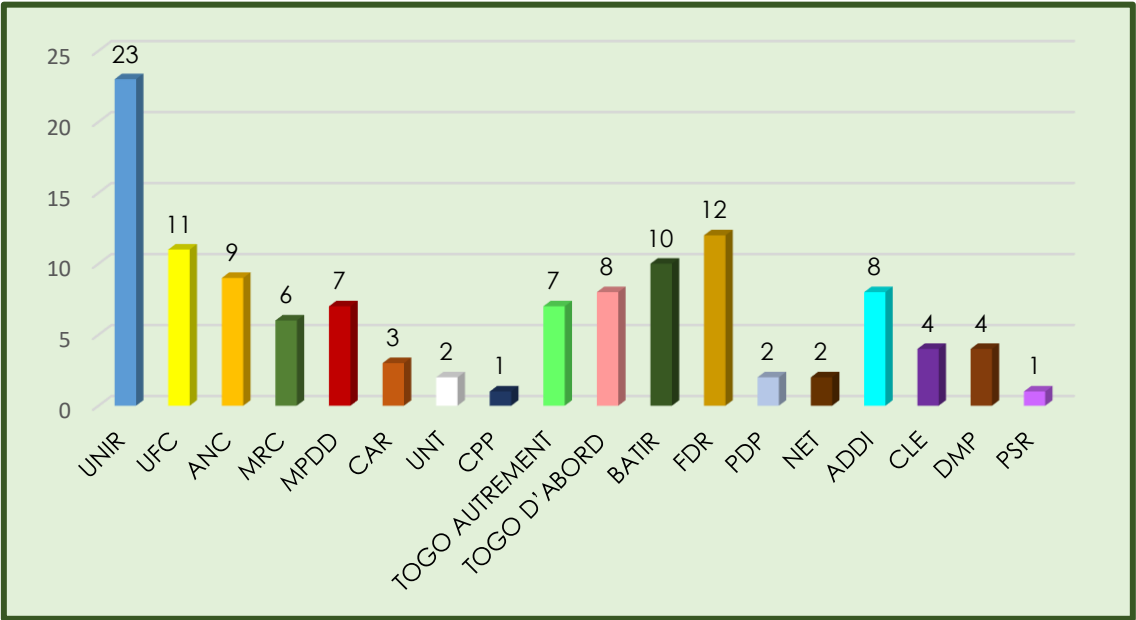
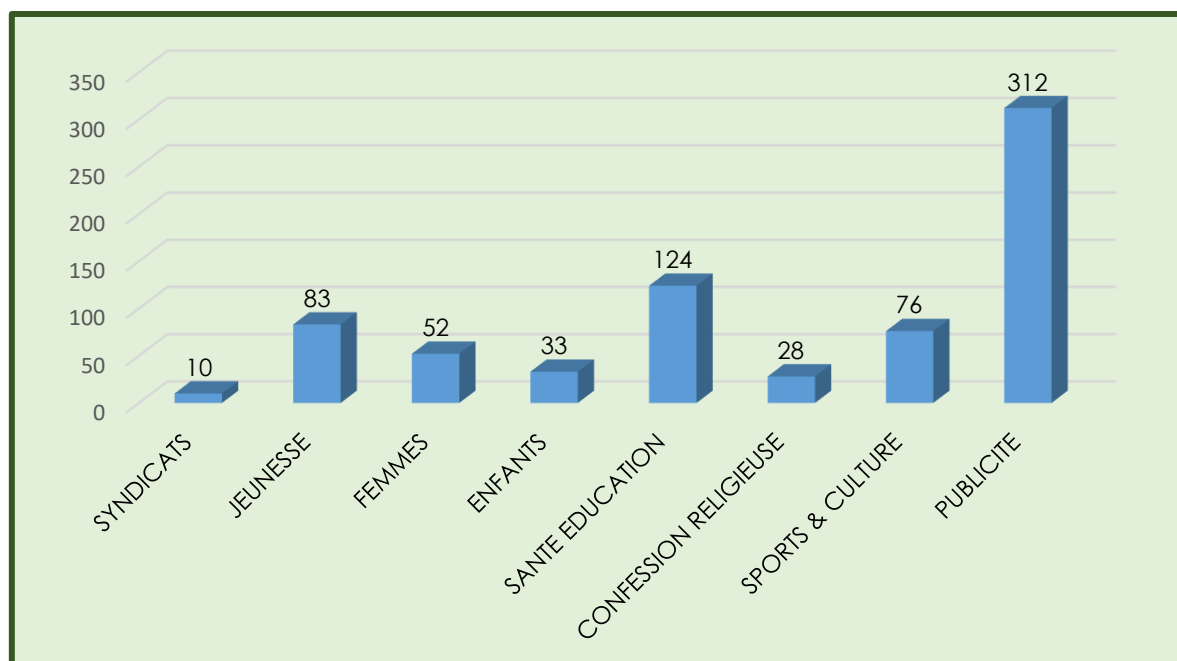


Tableau 50 : Répartition des pages par organisations de la société civile, culture-sport et publicité

Les rubriques Publicité et Santé-éducation sont les plus promues parmi les acteurs sociaux. Elles bénéficient respectivement de 312 et 124 pages.

SOCIETE CIVILE	NOMBRE DE PAGES
SYNDICATS	10
JEUNESSE	83
FEMMES	52
ENFANTS	33
SANTE EDUCATION	124
CONFESSION RELIGIEUSE	28
SPORTS & CULTURE	76
PUBLICITE	312
TOTAL	718

Monitoring Presse-écrite



I-A-3-4-2- Trihebdomadaire : LIBERTE

Précédemment quotidien, le journal Liberté est devenu trihebdomadaire et reste le seul jusqu'à ce jour. Il a également contribué à la relation des faits d'ordre social, économique, politique et culturel.

Tableau 51 : Répartition des pages par institutions

L'assemblée Nationale et la CENI se placent en tête avec respectivement, 53 et 38 pages.

INSTITUTIONS DE LA REPUBLIQUE	NOMBRE DE PAGES
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	5
PRESIDENCE DU CONSEIL	19
GOUVERNEMENT	34
ASSEMBLEE NATIONALE	53

SENAT	4
COUR CONSTITIONNELLE	10
HAAC	6
CNDH	7
HCRRUN	26
HAPLUCIA	17
CENI	38
TOTAL	203

Monitoring Presse-écrite

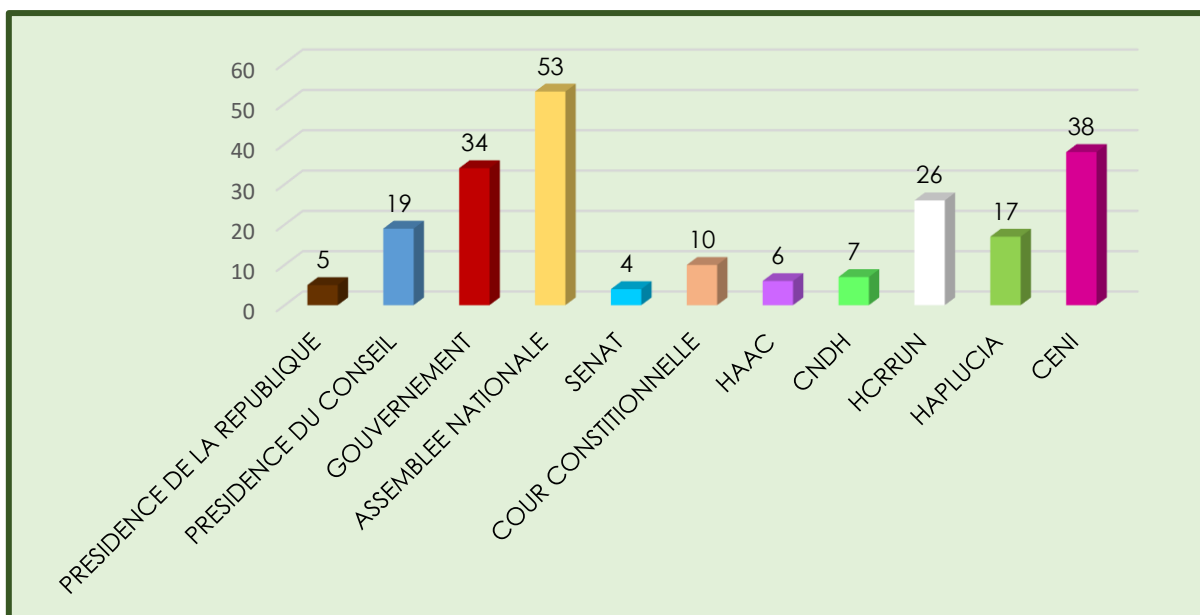


Tableau 52 : Répartition des pages par partis politiques

Ici, les activités des partis de l'opposition sont largement relayées. L'ANC vient au premier rang avec 29 pages suivi des partis FDR et MPDD qui ont bénéficié respectivement de 17 et 13 pages.

PARTIS POLITIQUES	NOMBRE DE PAGES
UNIR	12
UFC	3
ANC	29
MRC	2
MPDD	13
CAR	4
CPP	5
TOGO D'ABORD	6
BATIR	3
FDR	17
PDP	8
NET	3
ADDI	1
CLE	2
DMP	10
Total	129

Source : Monitoring Presse-écrite

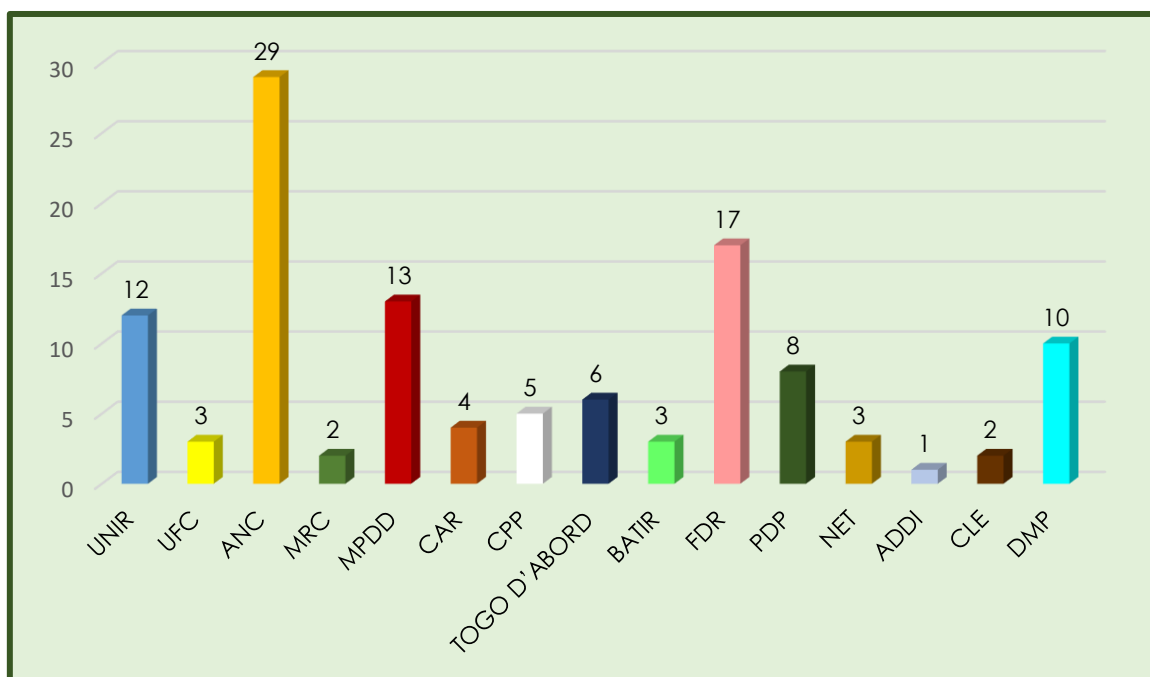


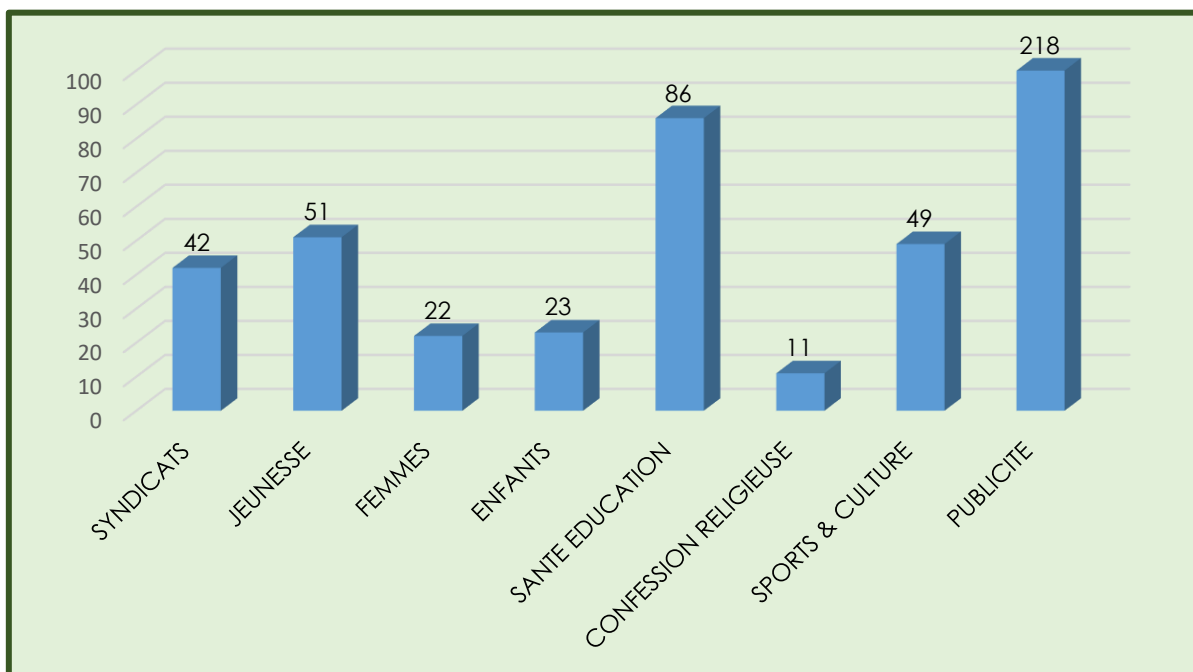
Tableau 53 : Répartition des pages par organisations de la société civile, culture-sport et publicité.

Dans le groupe des acteurs de la société civile, mis à part la publicité qui tient le haut du pavé avec 218 pages, le journal Liberté a consacré 86 pages à la rubrique santé-éducation et 49 pages aux sujets culturels et sportifs.

SOCIETE CIVILE	NOMBRE DE PAGES
SYNDICATS	42
JEUNESSE	51
FEMMES	22
ENFANTS	23
SANTE EDUCATION	86
CONFESSION RELIGIEUSE	11
SPORTS & CULTURE	49
PUBLICITE	218

TOTAL	502
--------------	------------

Source : Monitoring Presse-écrite, 2025



I-A-3-4.3: Les bihebdomadaires : Le Correcteur et L'Union pour la Patrie

Le Correcteur et L'Union pour la Patrie restent et demeurent les deux bihebdomadaires qui ont, à l'image des autres journaux, œuvré à la publication d'informations sur l'actualité nationale et internationale.

I-A-3-4-3-1 : LE CORRECTEUR

Tableau 54 : Répartition des pages par institutions

Les activités du gouvernement viennent en tête avec 41 pages, suivies de celles du HCRRUN (33 pages).

INSTITUTIONS DE LA REPUBLIQUE	NOMBRE DE PAGES
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	3
PRESIDENCE DU CONSEIL	20
GOVERNEMENT	41
ASSEMBLEE NATIONALE	26
SENAT	8
COUR CONSTITIONNELLE	8
HAAC	9
CNDH	2
HCRRUN	33
HAPLUCIA	12
CENI	24
TOTAL	186

Source : Monitoring Presse-écrite

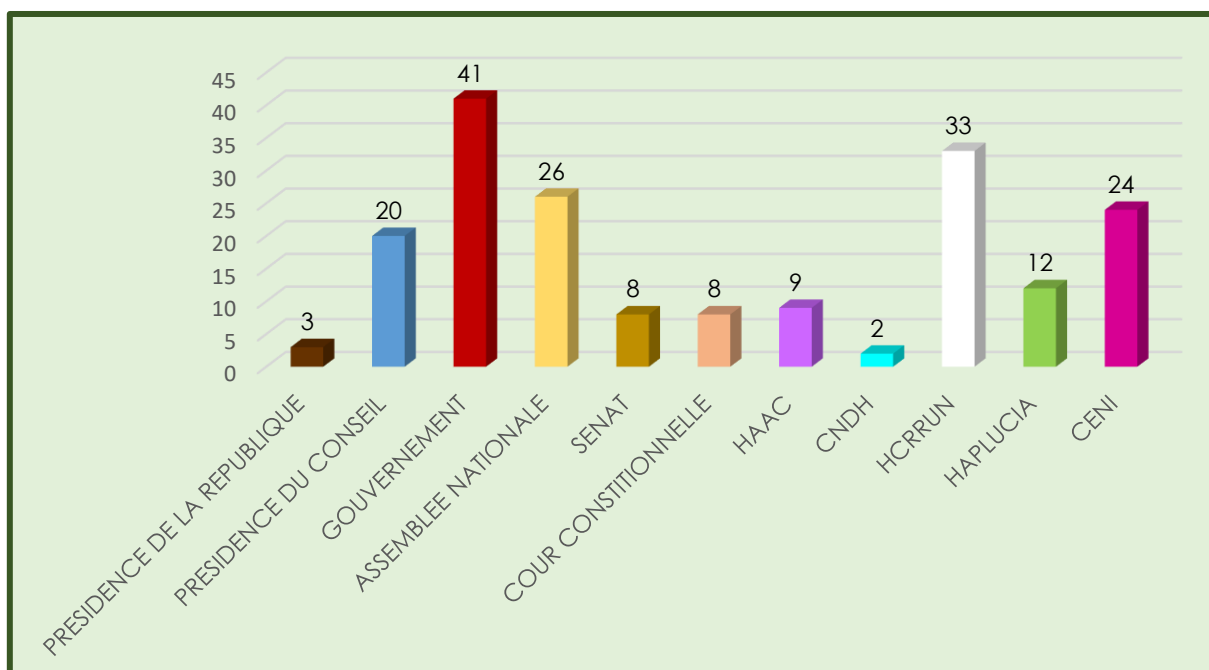


Tableau 55 : Répartition des pages par partis politiques

Les FDR et l'ANC viennent en tête avec, respectivement, 28 et 23 pages.

PARTIS POLITIQUES	NOMBRE DE PAGES
UNIR	11
UFC	2
ANC	23
MRC	5
MPDD	16
CAR	7
TOGO AUTREMENT	4
TOGO D'ABORD	10
BATIR	3

FDR	28
NET	5
ADDI	3
DMP	13
Total	130

Source : Monitoring Presse-écrite

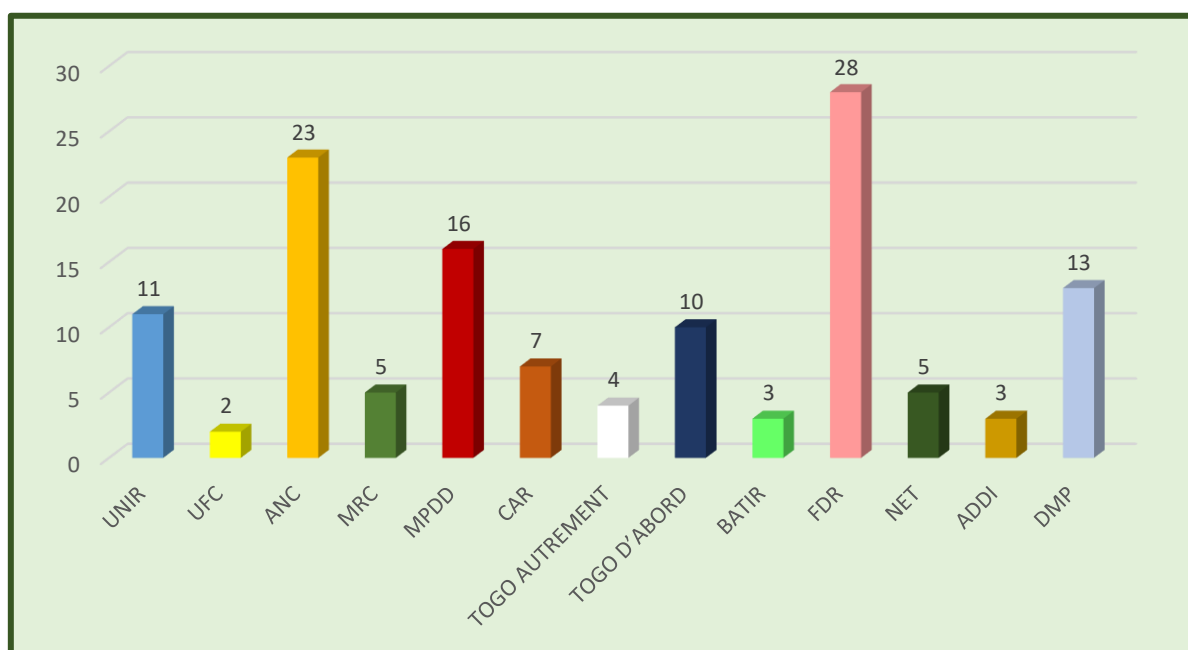
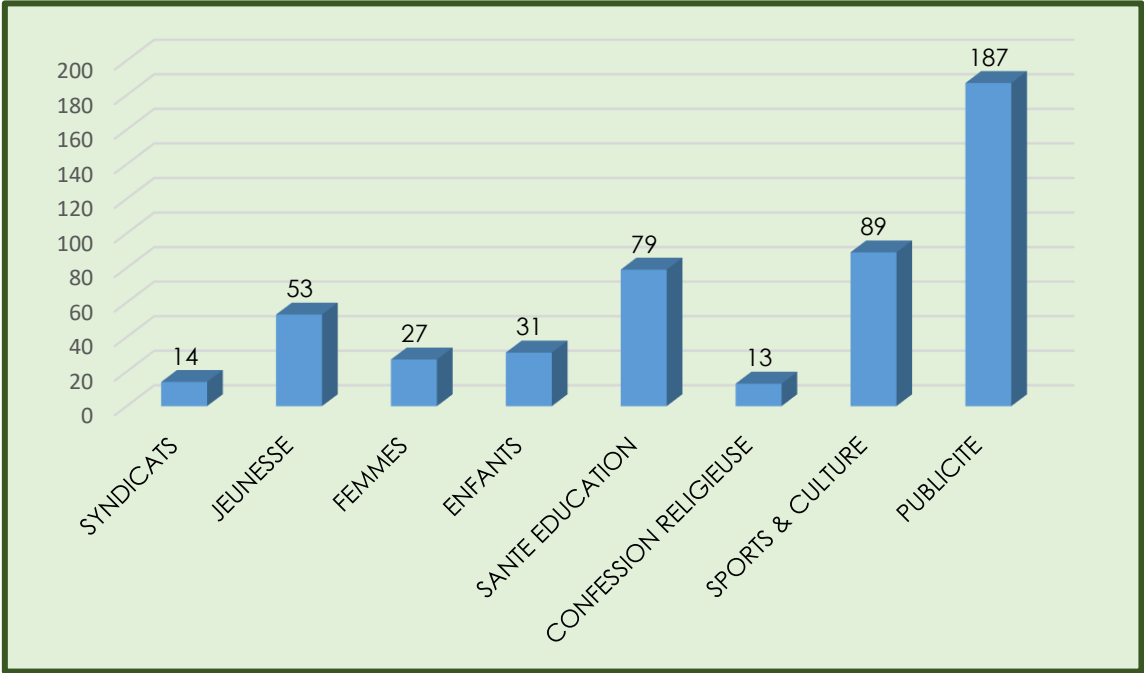


Tableau 56 : Répartition des pages par organisations de la société civile, culture-sport et publicité

La publicité occupe 187 pages devant les rubriques Sport-culture (89 pages) et Santé-éducation (79 pages).

SOCIETE CIVILE	NOMBRE DE PAGES
SYNDICATS	14
JEUNESSE	53
FEMMES	27
ENFANTS	31
SANTE EDUCATION	79
CONFESSION RELIGIEUSE	13
SPORTS & CULTURE	89
PUBLICITE	187
TOTAL	493

Source : Monitoring Presse-écrite, 2025



I-A-3-4-3-2 : L'UNION POUR LA PATRIE

Tableau 57 : Répartition des pages par institutions

Le Gouvernement vient en tête avec 41 pages suivi du HCRRUN 33 pages.

INSTITUTIONS DE LA REPUBLIQUE	NOMBRE DE PAGES
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	6
PRESIDENCE DU CONSEIL	20
GOUVERNEMENT	41
ASSEMBLEE NATIONALE	26
SENAT	11
COUR CONSTITUTIONNELLE	8
HAAC	9
CNDH	3
HCRRUN	33
HAPLUCIA	12
CENI	24
TOTAL	193

Source : Monitoring Presse-écrite, 2025

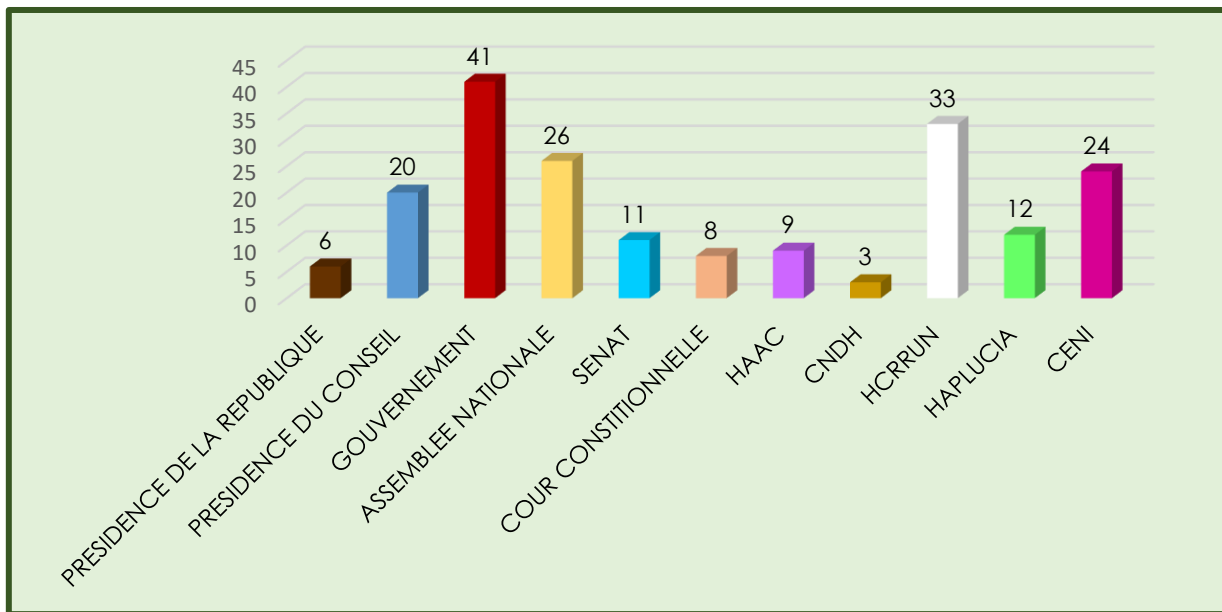


Tableau 58 : Répartition des pages par partis politiques

Parmi les partis politiques, UNIR occupe la première place avec 27 pages. Le NET et la CPP ferment la marche avec 02 pages chacun.

PARTIS POLITIQUES	NOMBRE DE PAGES
UNIR	27
UFC	15
ANC	8
MRC	12
MPDD	10
CAR	9
UNT	5
CPP	2
TOGO AUTREMENT	13

TOGO D'ABORD	16
BATIR	11
FDR	8
PDP	3
NET	2
ADDI	10
CLE	5
DMP	14
PRS	6
Total	176

Source : Monitoring Presse-écrite, 2025

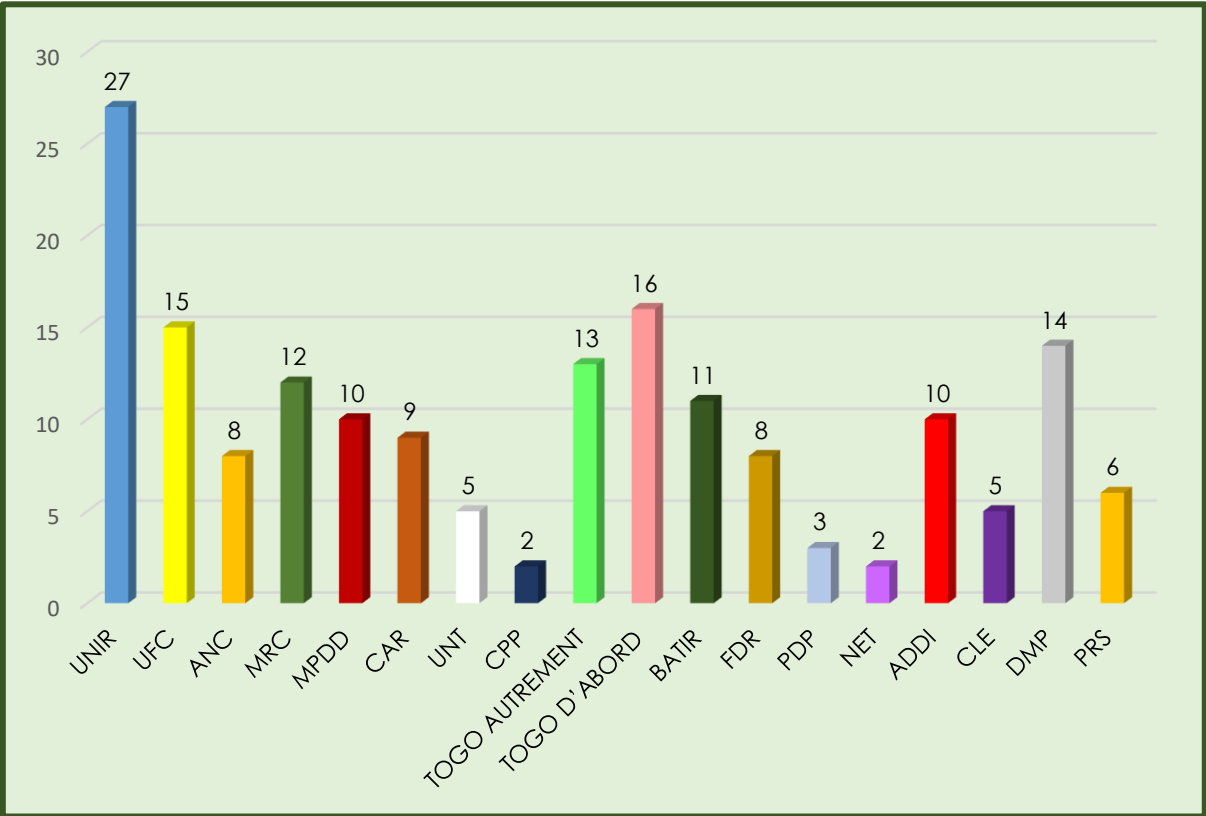
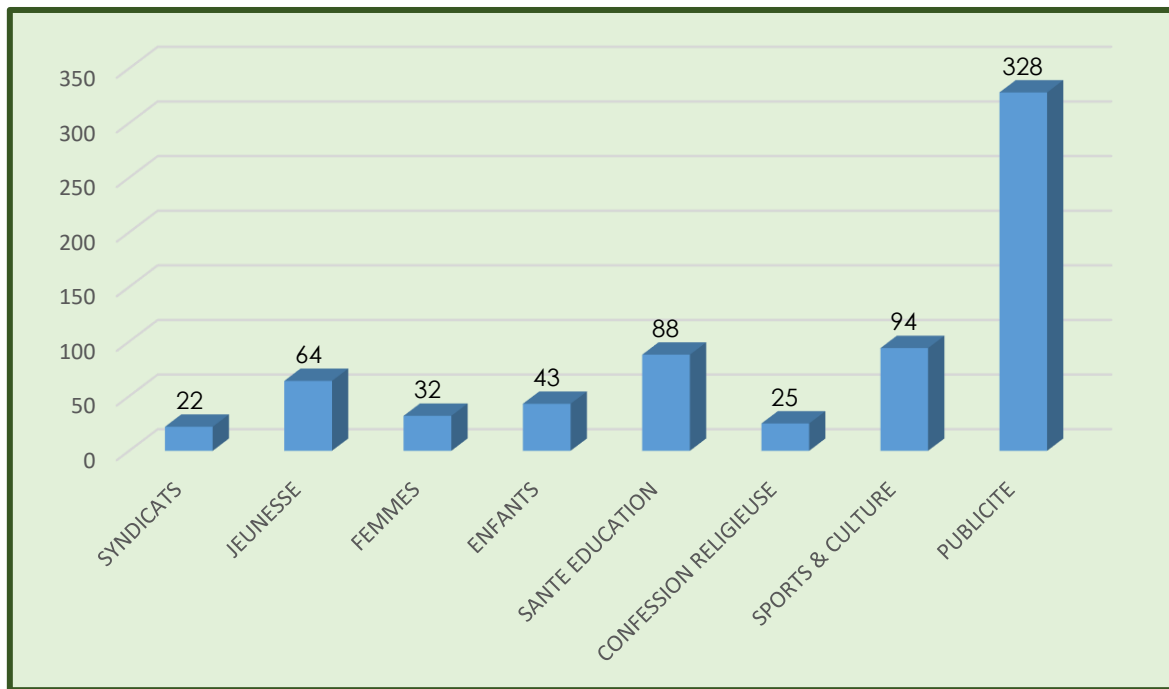


Tableau 59 : Répartition des pages par organisations de la société civile, culture-sport et publicité

328 pages ont été dédiées à la publicité alors que les rubriques Sport-culture et Santé-éducation ont bénéficié respectivement de 94 et 88 pages.

SOCIETE CIVILE	NOMBRE DE PAGES
SYNDICATS	22
JEUNESSE	64
FEMMES	32
ENFANTS	43
SANTE EDUCATION	88
CONFESSION RELIGIEUSE	25
SPORTS & CULTURE	94
PUBLICITE	328
TOTAL	696

Source : Monitoring Presse écrite, 2025



I-A-3-4-4 : Autres organes privés écrits

On entend par autres organes écrits privés, l'ensemble des journaux (hebdomadaires, bimensuels, mensuels, trimestriels, et semestriels). Ils sont au total une quarantaine ayant fait l'objet d'études et d'analyses dans le cadre de la rédaction de ce rapport d'activités.

Tableau 60 : Répartition des pages par Institutions

Les activités des institutions telles que le Gouvernement, la Présidence du Conseil et la CENI ont été largement couvertes.

INSTITUTIONS ORGANES	NOMBRE DE PAGE	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	PRESIDENCE DU CONSEIL	GOVERNEMENT	ASSEMBLEE NATIONALE	SENAT	COUR CONSTITUTIONNEL	HAAC	COUR DES COMPTES	CNDH	HCRRUN	CENI	HAPLUCIA	TOTAL
LE LIBERAL	NP	7	28	51	12	7	18	7	5	2	14	21	6	178
L'EVEIL DE LA NATION	NP	4	35	32	20	13	13	3	1	1	4	13	5	144
LA DEPECHE	NP	2	19	41	14	4	6	10	3	9	15	14	7	144
LE CANARD INDEPENDANT	NP	3	21	25	12	11	18	3	4	1	3	11	3	115
DOUNIA, LE MONDE	NP	2	27	42	15	10	10	20	5	3	17	24	9	184
LA MANCHETTE	NP	2	23	42	20	7	11	2	5	1	2	15	6	136
LE CHANGEMENT	NP	3	31	53	11	5	6	3	1	3	12	26	13	167
FLAMBEAU DES DEMOCRATES	NP	4	28	39	14	12	6	3	1	2	4	28	11	152
LE MESSAGER	NP	5	47	34	10	6	12	3	2	4	11	42	21	197
LE MAGNAN LIBERE	NP	2	34	42	13	5	15	5	1	2	13	33	10	175
WARA'A, LES VAINQUEURS	NP	1	52	35	10	8	15	3	8	2	7	37	8	186
TEMPS NOUVEAUX	NP	3	20	28	12	2	6	1	3	1	6	12	6	100
GAZELLE INFOS	NP	0	31	42	8	1	4	2	2	2	7	23	5	127
THE GUARDIAN	NP	2	11	17	28	6	31	3	11	9	4	22	3	147

LA LANTERNE	NP	1	22	25	3	1	5	6	5	1	3	20	7	99
ACTU-EXPRESS	NP	1	17	31	19	4	14	4	3	3	12	18	7	133
NOUVELLE OPINION	NP	0	25	32	10	3	5	3	1	1	6	34	2	122
TOGO REVEIL	NP	3	18	51	13	5	5	7	3	2	7	25	4	143
LE BATISSEUR	NP	0	16	34	14	6	8	3	3	2	5	13	5	109
LE MEDIUM	NP	5	24	35	17	11	14	3	4	1	6	27	3	150
TAMPA EXPRESS	NP	1	12	39	26	10	18	6	7	3	11	9	4	146
LA NOUVELLE TRIBUNE	NP	4	37	54	10	2	8	5	2	4	6	10	3	145
VISION D'AFRIQUE	NP	3	31	47	14	5	9	4	2	3	6	19	7	150
CANAL D	NP	8	27	42	22	16	11	5	2	1	5	26	8	173
LE TONNERRE	NP	1	29	38	24	13	4	5	2	2	2	24	4	148
LE DIALOGUE	NP	0	11	45	13	4	18	3	2	3	7	14	2	122
MEGA INFO	NP	1	26	37	25	10	7	3	3	19	4	11	3	149
LA SYMPHONIE	NP	2	21	34	16	9	19	2	3	1	5	17	9	138
L'AUDIENCE	NP	5	24	31	24	17	6	2	8	3	7	35	8	170
LE POPULISTE	NP	1	12	43	26	8	20	4	2	5	8	12	6	147
HARA KIRI	NP	0	14	20	12	4	5	4	2	3	6	15	3	88
LE TELEGRAMME DU TOGO	NP	2	28	26	14	6	11	6	3	2	4	13	1	116
JEUNESSE INFO	NP	0	21	35	18	3	11	3	1	4	13	15	2	126
LE BILAN	NP	1	13	31	12	6	9	1	3	2	8	14	3	103
LIBERATION	NP	6	19	29	21	7	11	3	4	1	1	18	6	126
LE DETECTIVE	NP	3	29	24	13	2	6	2	7	2	3	23	1	115

LE TRIANGLE DES ENJEUX	NP	6	27	49	28	8	21	2	3	32	29	29	8	242
CHRONIQUE DE LA SEMAINE	NP	4	53	81	32	16	21	5	2	1	12	25	5	257
IMAGINE DEMAIN	NP	7	20	33	21	13	8	3	2	3	8	14	3	135
LE JOURNAL DU TOGO	NP	1	36	44	17	9	12	3	3	4	5	16	2	152
CORRESPONDANT ACTU	NP	0	32	53	14	4	16	3	4	9	11	7	3	156
L'HUMANITE	NP	3	15	39	16	5	11	2	2	5	5	12	1	116
TOTAL	NP	109	1056	1615	693	304	484	166	140	164	324	836	228	6119

Source : Monitoring Presse-écrite, 2025

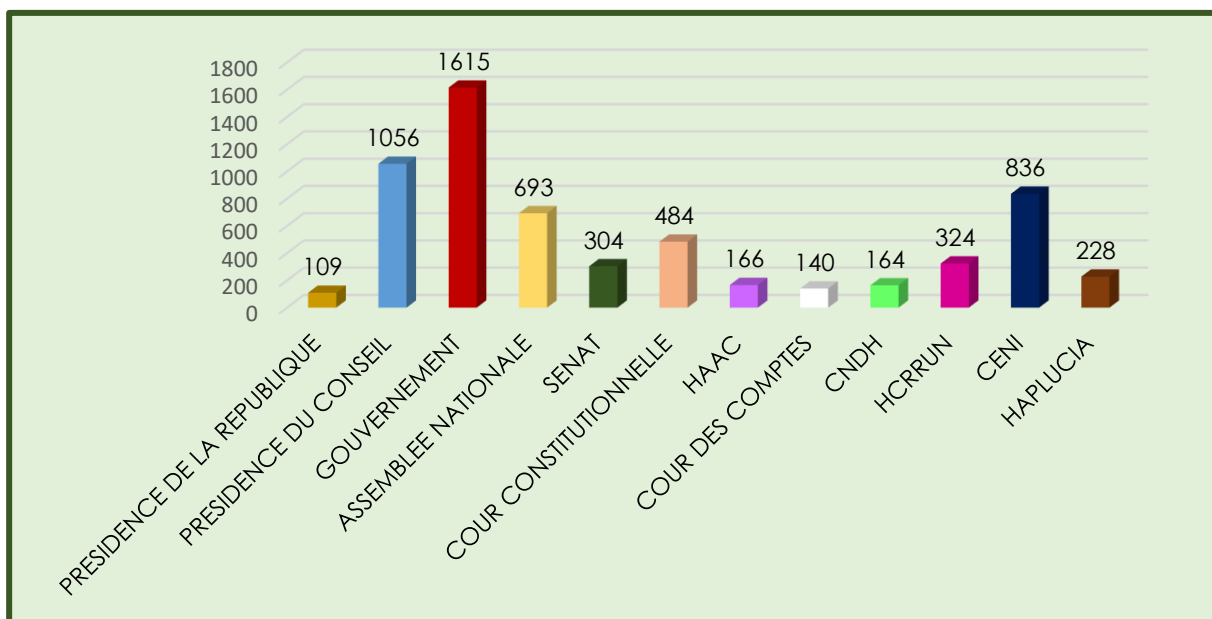


Tableau 61: Réparation des pages par partis politiques

Le parti UNIR est crédité de 1236 pages contre 36 pour Santé du Peuple

ORGANES	NOMBRE DE PAGE													TOTAL
		UNIR	UFC	ANC	CDPA	CAR	NET	BATIR	ADDI	FDR	MRC	MPDD	SANTE DU PEUPLE	
LE LIBERAL	N													
	P	27	5	12	8	2	5	4	9	11	1	3	6	93
L'EVEIL DE LA NATION	N													
	P	12	2	6	1	10	2	6	11	1	1	4	1	57
LA DEPECHE	N													
	P	22	5	3	10	3	2	1	3	8	1	2	0	60
LE CANARD INDEPENDANT	N													
	P	20	7	7	1	2	2	1	5	7	0	2	1	55

DOUNIA, LE MONDE	N P	34	3	6	11	4	1	3	5	2	1	1	0	71
LA MANCHETTE	N P	14	3	48	6	2	5	7	3	9	5	4	1	107
LE CHANGEMENT	N P	21	7	10	10	32	1	3	2	1	3	3	2	104
FLAMBEAU DES DEMOCRATES	N P	53	21	8	5	2	3	6	8	11	3	4	2	126
LE MESSAGER	N P	43	3	6	3	10	6	2	7	12	2	2	1	97
LE MAGNAN LIBERE	N P	57	5	3	7	5	1	2	9	1	2	1	0	93
WARA'A, LES VAINQUEURS	N P	39	7	14	11	21	8	8	12	22	12	1	0	155
TEMPS NOUVEAUX	N P	41	13	4	9	4	3	1	10	14	3	2	0	104
GAZELLE INFOS	N P	14	6	5	4	9	4	1	3	3	0	3	0	52
THE GUARDIAN	N P	3	2	18	2	1	1	0	3	1	0	1	0	27
LA LANTERNE	N P	37	3	3	12	8	6	2	13	0	1	0	0	85
ACTU-EXPRESS	N P	26	13	9	15	21	1	3	9	2	3	1	7	110
NOUVELLE OPINION	N P	32	6	6	3	2	4	5	14	1	1	0	0	74
TOGO REVEIL	N P	67	15	10	17	5	7	2	7	3	3	2	0	138
LE BATISSEUR	N P	22	3	29	18	11	3	6	5	8	2	17	2	126
LE MEDIUM	N P	31	14	11	3	3	2	1	1	1	0	2	0	69
TAMPA EXPRESS	N P	10	1	7	12	2	0	0	1	0	0	1	0	34

LA NOUVELLE TRIBUNE	N P	28	2	3	14	4	2	2	17	2	2	2	0	78
VISION D'AFRIQUE	N P	49	6	6	21	10	1	4	8	5	1	1	0	112
CANAL D	N P	47	12	22	25	14	3	7	19	11	3	5	1	169
LE TONNERRE	N P	35	5	5	11	3	1	1	4	13	0	1	0	79
LE DIALOGUE	N P	23	2	11	13	1	0	2	2	7	1	2	0	64
MEGA INFO	N P	37	11	11	17	3	2	4	12	2	0	3	1	103
LA SYMPHONIE	N P	15	6	7	10	2	3	1	6	5	1	7	0	63
L'AUDIENCE	N P	34	11	13	4	7	1	8	15	13	4	2	0	112
LE POPULISTE	N P	8	2	27	7	1	2	1	2	1	0	1	0	52
HARA KIRI	N P	10	3	3	1	12	1	3	4	2	1	1	0	41
LE TELEGRAMME DU TOGO	N P	22	5	10	5	4	2	2	3	0	0	3	4	60
JEUNESSE INFO	N P	33	6	9	10	14	0	3	10	0	2	1	1	89
LE BILAN	N P	31	3	14	12	7	0	1	3	1	1	0	0	73
LIBERATION	N P	36	10	21	2	1	2	5	6	1	1	2	0	87
LE DETECTIVE	N P	19	8	5	13	0	3	0	11	0	0	1	0	60
LE TRIANGLE DES ENJEUX	N P	28	4	47	11	21	2	11	14	23	1	9	5	180

CHRONIQUE DE LA SEMAINE	N														
	P	44	16	2	13	3	1	8	27	1	1	2	0	118	
IMAGINE DEMAIN	N														
	P	37	3	10	2	5	0	3	5	2	0	1	0	68	
LE JOURNAL DU TOGO	N														
	P	40	4	12	12	2	1	3	12	1	1	1	0	91	
CORRESPONDANT ACTU	N														
	P	11	7	23	10	1	0	0	3	0	2	3	0	60	
L'HUMANITE	N														
	P	24	3	11	7	3	3	1	7	2	3	6	1	71	
TOTAL	N														
	P	1236	273	497	388	277	97	134	330	210	69	110	36	3657	

Source : Monitoring Presse écrite, 2025

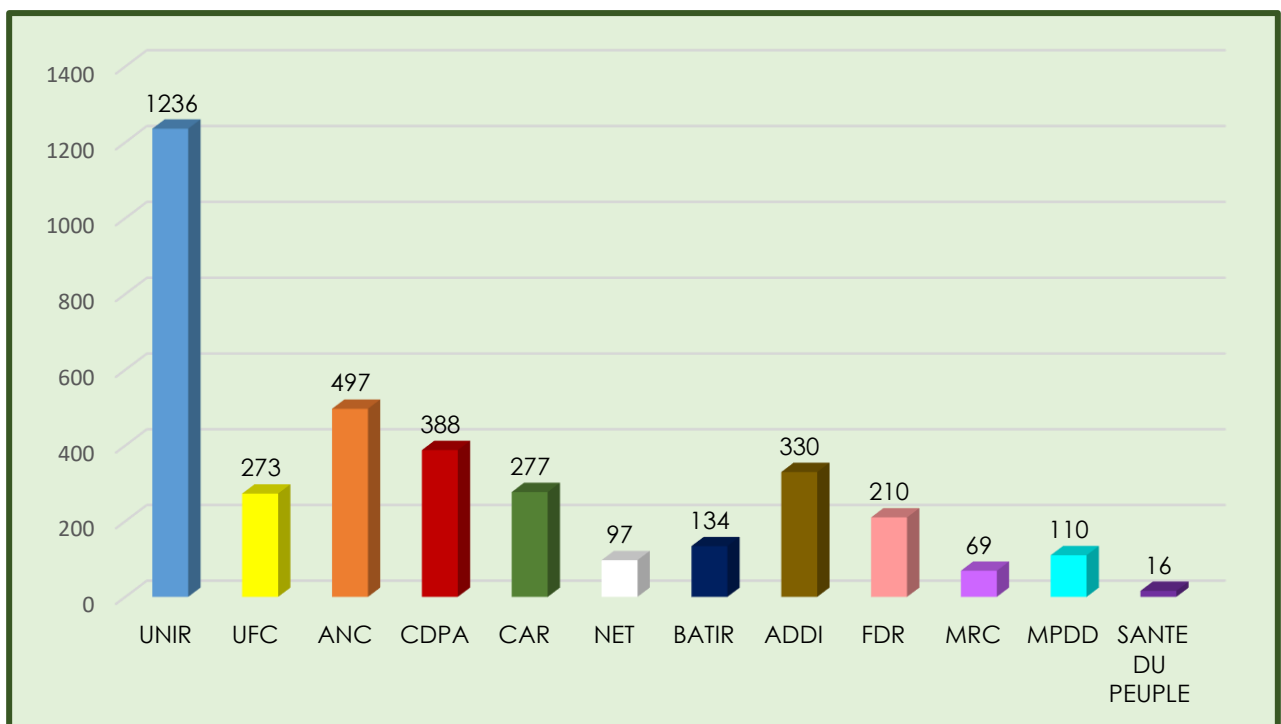


Tableau 62 : Répartition des pages par organisations de la société civile, culture-sport et publicité

L'ensemble des journaux accordent la première place à la publicité.

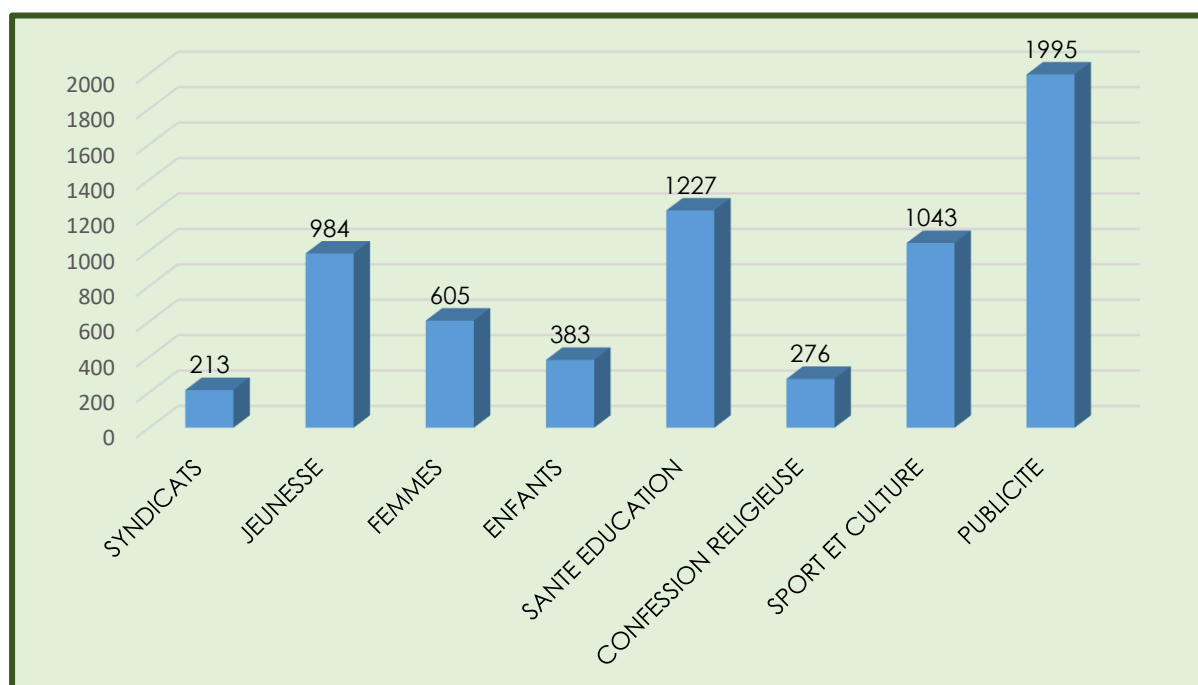
Globalement, elle occupe le premier rang avec 1995 pages, suivie des rubriques Santé-Education et Sport-culture avec respectivement 1227 et 1043 pages.

ORGANES	NOMBRE DE PAGE	SYNDICATS	JEUNESSE	FEMMES	ENFANTS	SANTE EDUCATION	CONFESION	SPORT ET CULTURE	PUBLICITE	TOTAL
LE LIBERAL	NP	13	23	17	10	39	5	24	48	179
L'EVEIL DE LA NATION	NP	7	22	14	15	28	7	15	57	165
LA DEPECHE	NP	11	17	9	3	35	6	34	35	150
LE CANARD INDEPENDANT	NP	12	20	9	8	27	15	36	41	168
DOUNIA, LE MONDE	NP	3	16	24	7	32	2	14	32	130
LA MANCHETTE	NP	5	12	3	2	10	1	17	28	78
LE CHANGEMENT	NP	7	15	4	6	21	5	23	72	153
FLAMBEAU DES DEMOCRATES	NP	1	6	21	6	32	3	15	84	168
LE MESSAGER	NP	3	14	6	3	25	4	37	63	155
LE MAGNAN LIBERE	NP	2	21	17	14	35	11	34	48	182

WARA'A, LES VAINQUEURS	NP	8	12	22	12	37	23	29	59	202
TEMPS NOUVEAUX	NP	2	14	16	19	46	2	25	47	171
GAZELLE INFOS	NP	6	27	68	21	32	7	20	44	200
THE GUARDIAN	NP	11	9	14	6	23	13	26	42	144
LA LANTERNE	NP	0	13	8	4	20	3	17	51	116
ACTU-EXPRESS	NP	2	23	4	15	37	8	31	41	161
NOUVELLE OPINION	NP	5	20	17	9	27	3	21	33	135
TOGO REVEIL	NP	1	27	8	12	35	4	30	46	163
LE BATISSEUR	NP	12	25	16	11	48	22	46	69	249
LE MEDIUM	NP	2	17	7	9	36	7	24	43	145
TAMPA EXPRESS	NP	6	21	14	5	33	2	36	39	156
LA NOUVELLE TRIBUNE	NP	7	24	13	7	28	11	47	54	191
VISION D'AFRIQUE	NP	8	29	10	6	32	5	35	62	167
CANAL D	NP	4	23	18	12	34	6	28	57	182
LE TONNERRE	NP	2	14	10	16	34	1	25	41	143
LE DIALOGUE	NP	6	26	45	21	47	1	32	68	246
MEGA INFO	NP	1	21	11	13	33	0	37	51	167
LA SYMPHONIE	NP	9	28	16	12	40	3	38	44	170
L'AUDIENCE	NP	0	37	20	9	19	4	10	21	120
LE POPULISTE	NP	13	23	12	2	16	7	19	54	146
HARA KIRI	NP	3	17	3	2	19	3	12	69	128
LE TELEGRAMME DU TOGO	NP	0	36	9	6	38	4	22	65	183
JEUNESSE INFO	NP	6	89	13	3	10	5	12	52	190
LE BILAN	NP	5	16	6	7	29	13	17	68	161

LIBERATION	NP	1	32	18	10	14	3	12	55	145
LE DETECTIVE	NP	4	21	9	5	6	2	12	53	89
LE TRIANGLE DES ENJEUX	NP	11	29	14	6	11	12	18	41	142
CHRONIQUE DE LA SEMAINE	NP	2	34	6	8	11	14	12	49	136
IMAGINE DEMAIN	NP	1	17	14	0	52	12	25	23	144
LE JOURNAL DU TOGO	NP	3	28	8	5	13	4	26	53	140
CORRESPONDANT ACTU	NP	1	24	13	2	43	10	37	42	172
L'HUMANITE	NP	7	42	19	34	51	3	13	34	203
TOTAL	NP	213	984	605	383	1227	276	1043	1995	6726

Source : Monitoring Presse-écrite



I-A-3-5 : Médias en ligne, en mode écrit et audiovisuel

Compte tenu des moyens techniques actuellement disponibles, il n'a pas été possible d'assurer un suivi exhaustif de l'ensemble de ces organes de presse, ni d'établir un rapport détaillé sur leurs prestations, notamment en ce qui concerne le respect strict de l'équilibre et du pluralisme de l'information.

Toutefois, environ une soixantaine d'organes ont fait l'objet d'un suivi plus ou moins régulier. Il ressort de ce suivi qu'ils s'efforcent, dans l'ensemble, de couvrir les activités des regroupements institutionnels et politiques dès lors qu'ils y sont conviés.

Des dispositions techniques sont actuellement en cours de mise en place afin d'assurer un suivi efficace et plus systématique de ces organes.

La liste des organes de presse en ligne autorisés par la HAAC figure en annexe.

L'équité, l'équilibre de l'information et le pluralisme des courants de pensée dont a fait preuve l'ensemble de la presse ont été rendus possibles grâce aux mécanismes et outils de régulation mis en place.

I-B : OUTILS DE LA REGULATION

La qualité de professionnel de la communication (journaliste, technicien des médias ou auxiliaire de presse) repose sur une formation professionnelle appropriée ainsi que sur la détention de documents spécifiques, nécessaires tant pour l'installation et l'exploitation d'un organe de presse que pour l'exercice quotidien de la profession.

Il s'agit notamment de la carte de presse, du récépissé de parution, de l'autorisation d'installation et d'exploitation, ainsi que de l'accréditation. Ces documents sont délivrés par la HAAC lors de sessions semestrielles organisées à Lomé ou à l'intérieur du pays.

Pour le compte de l'année 2025, deux sessions ont été organisées, la première session à Kpalimé du 12 au 15 août 2025 et la seconde à Lomé le 03 février 2026.



Photo de famille de la première session tenue à Kpalimé

I-B-1 : Cartes de presse et récépissés de parution

Dans l'ensemble, ont été délivrés :

- Cent-vingt-deux (122) cartes de presse, dont trente-sept (37) cartes nouvelles et quatre-vingt-cinq (85) cartes renouvelées ;
- Douze (12) récépissés de parution de publications écrites ;
- Trois (03) récépissés de parution d'organes de presse en ligne en mode écrit.

(Cf. annexes)

I-B-2 : Autorisations de création et d'exploitation de radio

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), en application des articles 25, 43 et 53 de la loi organique n° 2021-031 du 06 décembre 2021 modifiant la loi organique n°2018-029 du 10 décembre 2018 relative à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), a lancé un appel d'offres en vue de l'autorisation d'installation et d'exploitation de stations de radiodiffusions sonores FM privées commerciales, confessionnelles ou communautaires dans les préfectures de Kpendjal, d'Oti Sud, de la Kozah, de la Binah, d'Akébou, de l'Avé, de Zio et d'Agoè-Nyivé et procédé au renouvellement des autorisations de dix-huit (18) radiodiffusions sonores FM.

Par ailleurs, la HAAC a accordé le 03 juillet 2025, une autorisation d'installation et d'exploitation à la société DZOTSOPE MEDIAS GROUP SARL U dont le siège sociale est situé à Notsè dans la préfecture de Haho, pour l'exploitation d'une chaîne de télévision privée commerciale à diffusion satellitaire, dénommée DZOTSOPE TV, représentée par son promoteur, M. KOTHOR KOKOU DJIFANOU.

I-B-2-1- Appel d'offres

En vue de piloter l'appel d'offres pour l'attribution des fréquences dans les préfectures ci-dessus mentionnées une commission mixte HAAC-ARCEP a été mise en place composée comme suit :

- M. KANAKE Lalle, (HAAC), Président de la Commission mixte ;
- M. TOGLO Ayao, (ARCEP), Rapporteur ;
- Madame PABOZI N'do, (HAAC), Rapporteur Adjoint ;
- Madame ADROU AMINATA, (HAAC) ;
- M. BATCHASSI Tchadabi, (ARCEP) ;
- M. TCHALIM Badatin, (ARCEP).

L'avis d'appel d'offres a été lancé le 15 septembre 2025 et le délai limite de réception des soumissions fixé au 10 novembre 2025.

Au dépouillement quatre (04) soumissions ont été reçues. Il s'agit de :

- Offre déposée par M. KONZOU Clément, le 10 novembre 2025 à 08h 30 ;
- Offre déposée par M. DANHOSSOU Kossivi, le 10 novembre 2025 à 08h 33 ;
- Offre déposée par M. SABI Karo Gouda, le 10 novembre 2025 à 08h35 ;
- Offre déposée par M. NABOUDJA Sakibou, le 10 novembre 2025 à 08h 45.

A l'issue de l'étude technique des dossiers et de l'évaluation des offres financières conformément aux dispositions de l'appel d'offres les propositions des quatre soumissionnaires ont été retenues. Les auditions qui ont suivies ont permis à la commission mixte de marquer son accord pour l'attribution des fréquences radio comme suit, suivi de la délivrance des autorisations de création et d'exploitation :

Tableau 63 : Résultats de l'appel d'offres pour l'attribution de fréquences radio

SOUSSIONNAIRES	TYPLOGIE	DENOMINATION	LIEU D'IMPLANTATION
EGLISE APOSTOLIQUE VISION GLORIEUSE DU TOGO (EAVGT)	CONFESIONNELLE	RADIO LE SAUVEUR	KPALA/AGOENYIVE
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES POPULATIONS A LA BASE (A.DE.PO.BA)	COMMUNAUTAIRE	RADIO OTI SUD	GANDO/OTI SUD
EGLISE JESUS EST LA SOLUTION	CONFESIONNELLE	JES RADIO	APESSITO/ZIO
SAMAN – GNIM	COMMERCIALE	RADIO TCHAA – BOU	TCHITCHAO/KOZAH

Source : HAAC, 2025

I-B-2-2- Renouvellement des Autorisations Radiodiffusion sonore FM

Conformément aux dispositions des articles 52 et 53 de la loi organique n° 2021-031 du 06 décembre 2021 modifiant la loi organique n°2018-029 du 10 décembre 2018 relative à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de

la Communication (HAAC), l'institution a procédé au renouvellement des autorisations d'installation et d'exploitation des radiodiffusions sonores FM dont les délais d'autorisation d'exploitation ont pris fin et qui ont déposé les dossiers de demande de renouvellement à la HAAC. Il s'agit de dossiers de renouvellement de dix-huit (18) radiodiffusions sonores FM. Chacune de ces radios a obtenu le renouvellement de son autorisation d'exploitation pour une durée de quatre (04) ans.

Tableau 64 : Liste des radios FM (Renouvellement d'autorisation)

N° d'ordre	Nom de L'organe	Fréquence En MHz	Localité	Responsable	Date de Renouv.
01	Radio Tabala	97.00	Kara	Kao N'Zonou PEREZI	03/07/25
02	Radio la Grâce	89.1	Lomé	Kokou LOKO	03/7/25
03	Radio Ephphatha	105.1	Lomé	Mawwusi Kwasi AGBOZOH	03/07/25
04	Radio AL-HAQ	99.1	Lomé	Moutiou Aboudou DOMINGO	03/07/25
05	Radio Pyramide	105.5	Lomé	Germain Kokouvi WONA	07/10/25
06	Radio VGK	92.1	Kpalimé	Kudjo EGBE	07/10/25

07	Radio Ebenezer	105.9	Lomé	Kokoutsè Enyonam AGBEDIGUE	07/10/2 5
08	Radio la Paix	93.1	Atakpa mé	Kpatcha TCHASSIM	07/10/2 5
09	Radio Moisson Finale	93.5	Notsè	Kodjo PANLA	07/10/2 5
10	Radio Mokpokpo	102.7	Afagnan	Anani DJOGBESSI	07/10/2 5
11	Radio Bridge	104.5	Vogan	Kodjo ATCHON	07/10/2 5
12	Radio Dadjé	88.9	Tado	Komla SOSSOU	07/10/2 5
13	Radio Horizon	101.1	Tséviè	Kpobli Kossi TOGBE	07/10/2 5
14	Radio MECAP	90.5	Dapaon g	Libibe Yendoubé YENDOUME	07/10/2 5
15	Radio Excelsior	90.5	Atakpa mé	Elpidio Vital OLYMPIO	08/10/2 5
16	Radio Etincelle	92.1	Blitta	Tommotoki YAKE	08/10/2 5
17	Radio Vénus	103.9	Sokodé	Nasif DJONDA	08/10/2 5

18	Radio Azur	98.5	Anié	Gnakoudè BERENA	04/11/2 5
----	------------	------	------	--------------------	--------------

Source : HAAC, 2025

I-B-3- Autorisations de création et d'exploitation de web radios

I-B-3-1- Autorisations

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), en application des articles 25, 43 et 53 de la loi organique n° 2021-031 du 06 décembre 2021 modifiant la loi organique n°2018-029 du 10 décembre 2018 relative à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), a accordé le 30 juillet 2025 une autorisation à la Société Réseau des Journalistes et Communicateurs Spécialisés en Education (RJCSE) dont le siège social est situé à Lomé, quartier Djidjole pour l'exploitation d'une Web Radio privée commerciale, dénommée «RADIO RJC», représentée par son Président, M. Yao TOÏ. Le site de diffusion de la Web Radio est : www.radiorjc.tg.

I-B-3-2- Renouvellement d'autorisations de Web Radios

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) a examiné les dossiers de demande de renouvellement d'autorisations soumis par deux (02) web radios. À l'issue de cette analyse, lesdites radios ont obtenu le renouvellement de leur autorisation pour une durée de trois (03) ans.

Tableau 65 : Liste des Web Radios

N° D'ordre	Nom de la Radio Web	Site Web	Localité	Responsable	Date renouv.
01	Radio Ahouévi info	www.ahoueviinfo.tg	Lomé	Ayi Mawuéna d'Almeida	30/07/25
02	Radio Mishaelle	www.radiomishaelle	Lomé	Koffi Hola TCHAKPO KOSSI	09/10/25

Source : HAAC, 2025

I-C- SEMINAIRES DE FORMATION

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de renforcement des capacités des professionnels des médias et de son personnel, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) a organisé deux séminaires de formation sur le thème : « *Les Fakes news à l'ère du numérique* », respectivement les 22 et 23 décembre 2025 à Lomé et les 22 et 23 janvier 2026 à Kara.

L'objectif de ces rencontres d'échanges était de donner aux participants les connaissances, les outils et les méthodes nécessaires pour exploiter les réseaux sociaux à l'ère de l'Intelligence Artificielle (IA) de manière stratégique, efficace et responsable. Occasion pour les participants de mieux s'imprégner des avantages et des menaces de ces nouvelles technologies et leur impact sur les modes de communication et sur la vie et les droits des citoyens.

Les objectifs spécifiques de ces séminaires étaient de :

- aider les professionnels des médias et l'opinion publique à mieux identifier et à mieux comprendre les menaces et les effets pervers

des productions et de la diffusion d'images et d'informations fausses ou trompeuses ;

- amener les professionnels des médias à une réflexion critique sur leur profession et ses exigences de sincérité, de véracité, de recoupements des informations et à éviter la prolifération des fausses nouvelles sur les réseaux sociaux ;
- réfléchir aux moyens de détection et de lutte contre les « fakes news » ;
- sensibiliser les professionnels des médias à comprendre combien la désinformation et les fausses nouvelles affectent les droits des individus, la vie privée et l'ordre social ;
- renforcer les capacités des participants sur le régime des sanctions en cas de production et vulgarisation d'informations fausses par tout moyen de communication.

Le premier séminaire s'est tenu les 22 et 23 décembre 2025 à l'hôtel Mirambeau à Lomé. Le second, les 22 et 23 janvier 2026 à l'Hôtel Kara à Kara. Environ cent cinquante (150) personnes ont pris part aux travaux à raison de cent (100) à Lomé issus des préfectures du Grand Lomé et des Régions Maritime et des Plateaux et cinquante (50) à Kara, provenant des Régions Centrale, de la Kara et des Savanes.



Le Président de la HAAC à l'ouverture des travaux de Lomé sur les fake news



Les participants à l'atelier de Lomé sur les fakes news



Photo de famille au séminaire de Lomé sur les fake news

Chacun des deux séminaires a été marqué par deux séquences principales, une séquence « *ouverture solennelle* » et une séquence « *communications-débats* ». Les deux séquences ont été présidées par M. Pitalounani TELOU, Président de la HAAC.

- A Lomé, le 22 décembre 2025, deux (02) allocutions ont été prononcées à l'ouverture : le discours du Président de la HAAC, précédé d'une allocution de M. Franck MISSITE, Directeur de cabinet, Représentant Madame le Ministre de la Communication,
- A Kara, le 22 janvier 2026, la cérémonie d'ouverture a été marquée par deux discours, celui du Président de la HAAC et l'allocution du Secrétaire Général du Gouvernorat de la Région de la Kara M. Gountibote GNINGBANGOU.

La séquence « *communications- débats* » a été organisée autour des thématiques ci-après, animées exclusivement par les spécialistes de l'Intelligence Artificielle ainsi que les Procureurs de la République près de tribunaux de grande instance de Lomé et de Kara.

Thématique n°1 : « *L'Intelligence artificielle : atouts et inconvénients* », présentée par M. Batana PAWOU, Président Directeur Général de la société IPNET Institute of Technology à Lomé ;

Thématique n° 2 : « *Les mécanismes institutionnels et légaux de sanction des fausses nouvelles* », présentée par M. Talaka MAWAMA, Procureur de la République, près du tribunal de Grande Instance de Lomé et M. Abdoul-Rahim ALI Procureur de la République, près du tribunal de Grande Instance de Kara.

Toutes les communications, au cours des deux séminaires ont été suivies d'échanges et de débats axés sur le professionnalisme, l'implication responsable de la presse dans l'utilisation de l'IA, notamment la rigueur dans le respect des règles déontologiques et éthiques du métier de journaliste, technicien des médias et auxiliaire de presse, mais également les sanctions encourues par des utilisateurs à des fins subversives.



Le présidium au séminaire de Kara sur les fake news



Photo de famille au séminaire de Kara sur les fake news

II. GESTION ET SUIVI DE L'AIDE DE L'ETAT A LA PRESSE

La Commission Technique de Gestion et de Suivi de l'Aide de l'Etat à la Presse a procédé, de mai à juillet 2025, à l'organisation et à la répartition de l'aide de l'Etat à la presse avant sa remise aux bénéficiaires par les structures du Ministère des Finances. En effet, la subvention de l'exercice 2024, n'a pas été mise à la disposition de la Commission comme par le passé. Après les phases d'études et de sélection des bénéficiaires par la Commission, c'est la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) qui s'est chargée de faire directement des virements sur les différents comptes bancaires des bénéficiaires. Cette procédure est une nouveauté qui vaudra pour les prochaines années.

Le montant de la subvention, soit cent cinquante millions (150 000 000) de francs CFA, a été réparti, comme suit, à cent-soixante-dix-neuf (179) bénéficiaires sur cent quatre-vingt-huit (183) demandes reçues :

- Cinquante-deux (52) organes de presse écrite, dont un (02) quotidien, un (01) trihebdomadaire, deux (02) bihebdomadaires, vingt-sept (27) hebdomadaires, quinze (15) bimensuels, quatre (04) mensuels et un (01) trimestriel ;
- Cinquante-sept (57) radios, dont trente-neuf (39) commerciales et dix-huit (18) communautaires ;
- Cinq (05) télévisions ;
- Cinq (05) organes de presse en ligne en mode audiovisuel, dont deux (02) Web télévisions et trois (03) Web radios ;
- Soixante-quatre (64) organes de presse en ligne en mode écrit.

Tableau 66 : Nombre de dossiers reçus par la Commission par catégories d'organes

	CATEGORIE D'ORGANE	DOSSIERS RECUS	DOSSIERS ELIGIBLES
01	TELEVISIONS	05	05
02	RADIOS COMMERCIALES	39	39
03	RADIOS COMMUNAUTAIRES	18	18
04	PRESSE ECRITE	52	52
	QUOTIDIEN	02	
	TRIEBDOMADAIRES	01	
	BIHEBDOMADAIRES	02	
	HEBDOMADAIRES	26	

		BIMENSUELS	17	
		MENSUELS	02	
		TRIMESTRIELS	01	
		BIMESTRIEL	01	
	PRESSE EN LIGNE		69	65
05		WEB TELEVISIONS	02	02
		WEB RADIOS	03	03
		MODE ECRIT	64	60
06		TOTAL	183	179

Source : HAAC, 2025

Les cent cinquante millions (150.000.000) francs ont été entièrement distribués aux cent soixante-dix-neuf (179) organes de presse

Tableau 68 : Répartition des montants versés

Médias bénéficiaires	Nombre	Montant octroyé
Télévisions	5	12 425 000
Radios commerciales	39	45 523 000
Radios communautaires	18	20 118 000
Quotidien et Trihebdomadaire	02	2 925 000
Bihebdomadaires	02	2 670 000
Hebdomadaires	26	27 355 000
Bimensuels	17	11 502 000
Mensuels	01	780 000
Bimestriel et Trimestriels	02	625 000
WEB RADIO	03	650.000
WEB TV	02	850 000
Organes de presse en ligne mode écrit	60	11 000 000
Maison de la Presse		5 000 000
OTM		5 000 000
Conception-édition rapport d'activités		1 000 000
Information /Sensibilisation		327 000
Fonctionnement CTAEP (1,5%)		2 250 000
TOTAL		150 000 000

Source : HAAC, 2025

III- GESTION ET SUPERVISION DE LA COUVERTURE MEDIATIQUE DES ELECTIONS SENATORIALES ET MUNICIPALES DE 2025

L'année 2025 a été marquée au Togo par l'organisation de deux scrutins majeurs : les élections sénatoriales du 15 février et les élections municipales du 17 juillet.

Les premières ont permis l'élection des sénateurs, tandis que les secondes visaient à désigner les conseillers municipaux, dans le cadre de la mise en œuvre effective de la décentralisation.

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) a pleinement joué son rôle en garantissant un accès équitable des candidats aux médias publics, en assurant la couverture médiatique des campagnes et des opérations de vote, ainsi qu'en supervisant, sur l'ensemble du territoire national, les prestations des médias durant ces périodes électorales.



Le présidium à l'ouverture du séminaire de Lomé sur la couverture des élections municipales

L'intervention de la HAAC s'est articulée autour de plusieurs axes majeurs, notamment l'élaboration et la publication des textes réglementaires encadrant la campagne et le vote, la formation des professionnels des médias à leur appropriation, la définition des modalités d'accès des candidats aux médias publics, ainsi que la supervision de la couverture médiatique.



Vue partielle des participants au séminaire de Lomé sur les élections municipales

Par ailleurs, il convient de souligner la participation des instances de régulation de la Plateforme des Régulateurs de l'Audiovisuel des pays membres de l'UEMOA et de la Guinée, qui ont pris part, à l'invitation de la HAAC, à la supervision de la couverture médiatique et de l'accès des candidats aux médias publics lors des élections municipales.

Enfin, des rapports spéciaux relatifs à la gestion de la couverture médiatique de chacune de ces élections ont été élaborés et publiés.



Présidium et participants au séminaire de Kara sur les élections municipales



IV- ACTIVITES DES INSTANCES DE REGULATION DE LA COMMUNICATION

IV-A : LOME : ATELIER PRA-UEMOA-GUINEE SUR L'AVENIR DE LA TELEVISION A L'ERE DU NUMERIQUE A LOME



Les présidents des instances de régulation membres de la PRA-UEMOA-Guinée à l'atelier de Lomé

Dans le cadre des activités statutaires du mandat de sa présidence, la HAAC a organisé, le 14 juillet à l'hôtel ONOMO de Lomé, un atelier international d'échanges sur le thème : « *L'avenir de la télévision à l'ère du numérique* ». Cette rencontre, tenue à l'hôtel ONOMO, a réuni les présidents et délégations de la Plateforme des Régulateurs de l'Audiovisuel des pays membres de l'UEMOA et de la Guinée (PRA-UEMOA-Guinée), des représentants du groupe Canal+, des responsables de chaînes de télévision, des journalistes ainsi que des experts du numérique. L'objectif principal de cet atelier était de faire le point sur

l'évolution du paysage télévisuel à l'ère du numérique et d'identifier des pistes pour adapter la régulation aux mutations technologiques.

Cet atelier, dont le thème est inscrit dans la feuille de route du mandat 2024-2026 de M. Pitalounani TELOU, Président de la HAAC et Président en exercice de la PRA-UEMOA-Guinée, constituait la principale activité de la Plateforme pour la première année de la mandature.



Le présidium de la cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été marquée par deux allocutions. Le Secrétaire Technique permanent de la Plateforme, Me René BOURGUOIN, également président de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de Côte d'Ivoire et président en exercice du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC), a salué la participation des délégations et souligné l'importance de réfléchir aux défis économiques, techniques et réglementaires liés à l'évolution de la télévision.

La deuxième allocution a été celle de M. Pitalounani TELOU, Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Togo et Président en exercice de la PRA-UEMOA-Guinée qui a lancé officiellement les travaux. Dans ce sens et en souhaitant la bienvenue aux délégations, il a rappelé l'importance d'une réflexion collective sur l'avenir de la télévision dans un environnement numérique en constante évolution et précisé que les travaux visaient, notamment, à analyser l'évolution des technologies de diffusion et de réception, à identifier les défis spécifiques à chaque pays et à proposer des recommandations communes pour une régulation adaptée.

Les travaux de l'atelier ont été marqués par :

- une conférence inaugurale, animée par M. Sam Kodjovi ADAMBOUNOU, Expert en télécommunication. Il a mis en évidence les profondes mutations du secteur audiovisuel liées à la numérisation, notamment la multiplication des écrans, la fragmentation des audiences, l'évolution et la diversité des contenus ainsi que la transformation des modèles économiques. Selon lui, l'avenir de la télévision africaine dépendra de sa capacité à s'adapter à ces transformations tout en conservant son rôle social, culturel et citoyen ;
- une présentation du groupe Canal+ au cours de laquelle le Directeur général de Canal+ Togo, M. Fabrice D'ALMEIDA, a précisé les offres et orientations stratégiques du groupe dans le domaine de la télévision payante, à travers une diversité de contenus incluant information, divertissement, sport, cinéma et séries.



Vue des participants à l'atelier de la PRA-UEMOA-Guinée sur la télévision à l'ère du numérique



Les échanges d'expériences ont été l'occasion de partager les mutations en cours dans chaque pays membres dans le processus de transition vers la TNT. Le Bénin a présenté les avancées réalisées grâce à

la modernisation de l'accès à la télévision, tout en soulignant les défis liés à la concurrence et à la piraterie. Le Burkina Faso a évoqué les contraintes juridiques et techniques liées à la rareté des fréquences ; la Côte d'Ivoire a insisté sur les difficultés d'investissement et la nécessité d'adapter la régulation de la publicité numérique. La Guinée a mis en avant des mesures visant à renforcer la régulation du secteur audiovisuel, notamment la limitation de certaines activités des web TV. Le Mali a présenté une transition progressive avec une couverture de la TNT concentrée autour de Bamako, tandis que le Sénégal a souligné le succès relatif de sa transition grâce à un cadre réglementaire clair.

Pour sa part, le Togo a reconnu que la transition vers la TNT reste inachevée. Bien que le processus ait été initié depuis les années 2012, des difficultés techniques ont conduit au retard de la mise en œuvre du projet. Ainsi, malgré les ambitions affichées, le pays demeure encore à un stade préliminaire dans la mise en œuvre effective de la télévision numérique terrestre.

Dans l'ensemble, cet atelier a permis aux régulateurs de partager leurs expériences, d'identifier les défis communs et de renforcer la coopération régionale afin de mieux encadrer l'évolution du paysage audiovisuel dans un environnement numérique en pleine transformation.

IV-B : OUAGADOUGOU : COLLOQUE INTERNATIONAL DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION (CSC) SUR LA LUTTE CONTRE LE PIRATAGE DES CONTENUS AUDIOVISUELS VIA INTERNET.

Le Président de la HAAC, M. Pitalounani TELOU, Président de la PRA-UEMOA Guinée, a conduit à Ouagadougou, du 22 au 27 février 2025, une délégation de la HAAC en vue de prendre part à deux activités organisées par la Conseil Supérieur de la Communication du Burkina Faso : la 29^{ème} édition du Festival Panafricain du Cinéma de Ouagadougou (FESPACO) et un colloque international sur le thème : « *La lutte contre le piratage des contenus audiovisuels via internet* ». Ce colloque s'inscrivait dans le programme d'activités de la Feuille de route du mandat de M. TELOU en tant que Président de la Plateforme.

La délégation comprenait M. Badjibassa BABAKA, Rapporteur et Point focal et rapporteur du Comité des experts juristes en TIC de la PRA-UEMOA-Guinée et Mme Aminata ADROU, présidente du Comité Technique Télévision, Cinéma et Vidéoclubs. Cette délégation s'est organisée pour prendre part simultanément aux activités du FESPACO et du colloque.

Le colloque de Ouagadougou a réuni les membres des Instances de régulation du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger, du Sénégal, du Togo, de la Guinée Bissau, et de la République de Guinée.

Les Présidents de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin et du Togo, de la Haute Autorité de la Communication (HAC) du Mali et de la Guinée, du Conseil National de la Communication Sociale (CNCS) de la Guinée Bissau, du Conseil Supérieur de la Communication (CSC) du Burkina Faso ainsi que des

représentants des présidents du Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA) du Sénégal, de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de Côte-d'Ivoire, de la Haute Autorité des Médias Audiovisuels (HAMA) du Tchad et leurs délégations ont pris effectivement une part active aux travaux, aux côtés de professionnels de la communication, du cinéma et de l'audiovisuel ainsi que d'experts nationaux de la question. L'objectif principal du colloque était de mener la réflexion sur la problématique du piratage des contenus audiovisuels via internet et de proposer des solutions, des moyens et stratégies concertés de lutte contre ce fléau.



Vue des participants du colloque international du Conseil Supérieur de la Communication du Burkina

La cérémonie officielle d'ouverture a été placée sous le patronage de M. le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, M. Rintalba Jean

Emmanuel OUEDRAOGO, représenté par le Ministre de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme, Porte-parole du Gouvernement, M. Pingdwendé Gilbert OUEDRAOGO. Trois allocutions ont ponctué cette cérémonie d'ouverture : le mot de bienvenue du Président du Conseil Supérieur de la Communication, M. Wendingoudi Louis Modeste OUEDRAOGO, l'allocution de M. Boubacar Yacine DIALLO, Président de la Haute Autorité de la Communication (HAC) de la Guinée et Vice-président de la Plateforme, représentant le Président de la Plateforme et enfin le discours d'ouverture de M. Pingdwendé Gilbert OUEDRAOGO.

Les travaux ont consisté en une communication inaugurale et des ateliers en deux panels, autour de quatre communications présentées par des experts consacrés au phénomène du piratage des contenus audiovisuels via internet et aux mécanismes de lutte contre le piratage de ces contenus.

- *La communication inaugurale sur le thème « La lutte contre le piratage des contenus audiovisuels via internet : enjeux et défis dans le contexte de convergence numérique » a été développée par Mme Béatrice DAMIBA, ancienne Présidente du CSC, Présidente exécutive de l'Association Convergence.*
- *La première communication axée sur « Les manifestations du piratage des contenus audiovisuels via internet » a été animé par M. Zita Daniel BONZI, Juriste, Directeur Général du Fonds d'Appui à la Presse Privée (FAPP).*
- *M. W. Louis Modeste OUEDRAOGO, Président du CSC du Burkina Faso, a présenté la deuxième communication sur le thème : « Le phénomène des IPTV, un enjeu majeur de régulation »,*

- Dr Serge SANOU, Conseiller technique du Secrétaire Exécutif de l'ARCEP du Burkina Faso a présenté la troisième communication sur le thème : « *Quelle contribution des Régulateurs des Télécoms dans la lutte contre le piratage des contenus audiovisuels par Internet ?* »,
- Dr Tonssira Myriam Corinne SANOU, Conseillère au CSC a développé la quatrième communication qui porte sur : « *L'état de la réglementation sur la lutte contre le piratage des contenus audiovisuels via Internet et perspectives* ».

Les communications ont été suivies d'échanges d'expériences pays sur le thème du colloque, ce qui a permis de relever, globalement, les préoccupations suivantes :

- inexistence d'un cadre juridique de lutte contre le piratage des contenus audiovisuels dans certains pays ;
- inexistence d'un cadre juridique harmonisé au niveau communautaire ;
- manque de maîtrise de la technologie par les instances de régulation pour contrôler les contenus et bloquer l'accès aux contenus illicites ;
- faiblesse des ressources allouées aux instances de régulation et la disparité des législations.

En marge des travaux du colloque, les délégations des pays membres de la Plateforme ont participé, le 22 février 2025, à la cérémonie d'ouverture du FESPACO 2025, à la projection de films et, les jours suivants, à d'autres activités officielles entrant dans le cadre du festival. L'Etalon d'Or de Yennenga de cette 29^{ème} édition du FESPACO, la plus haute distinction a été décernée au film long métrage « *Katanga, la*

danse des scorpions» du burkinabè Dani KOUYATE. Une 3^{ème} consécration du Burkina, vingt-huit ans après la deuxième.

Le Président de la Plateforme, M. TELOU, a conduit les présidents des diverses instances de régulation à des visites auprès du Premier Ministre du Faso, M. OUEDRAOGO (24 février), du Président de l'Assemblée Législative de Transition, M. BOUGOUMA (25 février) et du Président de la Commission de l'UEMOA, M. DIOP (25 février), au siège de cette institution. Si les rendez-vous à la Primature et à l'Assemblée nationale s'inscrivaient dans une démarche de courtoisie et de remerciements aux plus hautes autorités nationales du pays hôte du colloque, celui de la Commission de l'UEMOA a plutôt été, au-delà de la courtoisie, une occasion de travail qui a permis de passer en revue les axes du partenariat entre la PRA-UEMOA-GUINEE et l'UEMOA.



Séance de travail des présidents de la PRA-UEMOA sous la conduite de son Président, M. TELOU



Les travaux du colloque ont été sanctionnés par les principales recommandations ci-après :

A l'endroit des Etats :

- Adapter les textes législatifs et /ou réglementaires pour une lutte efficace contre le piratage des contenus audiovisuels via Internet ;
- Renforcer les prérogatives et moyens des instances de régulation pour une régulation efficiente des plateformes de diffusion et des Fournisseurs d'Accès Internet ;

A l'endroit des instances de régulation :

- Veiller à l'application effective de la réglementation pour faire face au piratage des contenus audiovisuels via Internet ;

- Identifier et/ou mettre en œuvre toute stratégie ou technologie endogène ou exogène permettant de réduire le phénomène du piratage par internet des contenus audiovisuels ;
- Exercer leur mission de régulation en veillant à ce que des opérateurs ne se substituent à elles ou ne s'immiscent dans leurs prérogatives ;
- Conjuguer leurs efforts pour lutter efficacement contre le piratage des contenus audiovisuels via internet ;
- Adopter une stratégie commune pour faire respecter les réglementations des pays ;
- Renforcer la coopération avec les régulateurs des communications électroniques pour mieux lutter contre le piratage par Internet ;
- Poursuivre la réflexion sur l'harmonisation des cadres juridiques de la régulation.

A la Commission de l'UEMOA :

- Accompagner les instances de régulation dans la lutte contre le piratage des contenus audiovisuels via Internet ;
- Adopter des normes communautaires de lutte contre le piratage des contenus audiovisuels via Internet, travailler à leur transposition et à leur effectivité dans les Etats membres ;
- Accorder une attention particulière au secteur de l'audiovisuel, notamment la prise en compte de sa régulation dans les politiques communautaires tout en tenant compte de la convergence numérique.

Par ailleurs, les présidents des instances de régulation de la PRA-UEMOA-Guinée ont décidé de créer et de décerner, à la prochaine édition du FESPACO, un prix spécial PRA-UEMOA-Guinée.

IV-C : AUTRES ACTIVITES

La HAAC a été très active au sein des diverses instances de régulation de la communication dont elle est membre.

IV-C-1- Participation à la couverture médiatique du référendum en Guinée Conakry

A l'invitation de la Haute Autorité de la Communication (HAC) de Guinée, le Président de la HAAC, en tant que Président de la Plateforme des Régulateurs de l'Audiovisuel de l'UEMOA et de la Guinée, a pris part, du 17 au 22 septembre 2025, à la campagne et au vote du référendum pour l'adoption de la nouvelle Constitution de Guinée. Le vote a eu lieu le 21 septembre.

Le Président de la HAAC-Togo et Président de la PRA-UEMOA-Guinée était le seul président et la seule délégation des régulateurs à prendre part à cette observation électorale en Guinée.

Le dimanche 21 septembre, jour du vote, le président de la HAAC-Togo et son homologue de la HAC-Guinée M. Yacine DIALLO, ont fait le tour d'une dizaine de centres de vote dans la capitale Conakry et de sa banlieue où les opérations de vote se sont très bien déroulées dans l'ensemble.

Les deux présidents se sont ensuite rendus au Centre du Multiplex des Médias, centre unique chargé de la centralisation et de la diffusion des reportages sur l'élection référendaire, où ils ont suivi les comptes rendus,

les interviews et les reportages et le vote sur l'ensemble du territoire guinéen.

IV-C-2 : Participation à la supervision de la couverture médiatique de l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire.

La couverture médiatique du scrutin présidentiel du 25 octobre en Côte d'Ivoire a été également observée, du 20 au 26 octobre 2025, par le Président de la HAAC et Président de la Plateforme des Régulateurs de l'Audiovisuel de l'UEMOA et de la Guinée (PRA-UEMOA-Guinée), M. Pitalounani TELOU.

Il a assisté, au siège de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) à Abidjan, aux derniers jours de la campagne, marqués par la lecture, le visionnage et l'écoute des messages des cinq (05) candidats dont le Président sortant M. Alassane OUATTARA.

Aux côtés du Président de la HACA, René BOURGOUIN, d'autres délégations des pays membres du Réseau des Instances Africaines des Régulateurs de la Communication (RIARC) venues du Bénin, du Burundi, du Gabon, de la Guinée, du Maroc, de la RDC, du Sénégal, du Tchad et du Togo, ont eu durant leur séjour à Abidjan plusieurs rencontres. C'est ainsi que le mardi 21 octobre, la délégation a rencontré le ministre de la Communication et le mercredi 22 octobre, le Président de la Commission Electorale Indépendante (CEI).

Le samedi 25 octobre 2025, jour du vote, la délégation des observateurs du RIARC a fait face à une journée marathon. Elle s'est rendue dans

plusieurs bureaux de vote dans les différentes communes d'Abidjan pour constater l'effectivité du déroulement des votes.

L'élection s'est déroulée dans un climat globalement calme avec quelques incidents isolés, notamment le siège de la CEI incendié à Yamoussoukro et des bureaux de vote vandalisés.

IV-C-3- Participation au séminaire de RIARC au Bénin

Sur invitation de son homologue du Bénin, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Togo a pris part au séminaire international organisé par le Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC), tenu à Cotonou du 10 au 12 juillet 2025.

La délégation togolaise, conduite par le Vice-président, M. Octave OLYMPIO, comprenait également M. Kasséré Pierre SABI, Président du Comité des Affaires Juridiques et de l'Accès Equitable aux Médias Publics.

Ce séminaire, qui coïncidait avec la célébration des 30 ans de la HAAC du Bénin, a réuni régulateurs, experts, juristes, universitaires et professionnels des médias autour des défis de la régulation à l'ère du numérique, avec un accent particulier sur l'impact de l'intelligence artificielle dans les processus électoraux.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par la Vice-présidente de la République du Bénin, Mme Talata CHABI, représentant le Chef de l'État. Elle a appelé les régulateurs africains à mettre en place des mécanismes efficaces pour lutter contre la désinformation, les manipulations et les

dérives liées à l'intelligence artificielle, afin de préserver la cohésion sociale et la crédibilité des processus démocratiques.

Les travaux ont été structurés autour de plusieurs panels portant notamment sur :

- le rôle et la responsabilité des régulateurs à l'ère du numérique ;
- le cadre juridique de la régulation face à l'intelligence artificielle ;
- l'impact du numérique sur la transparence électorale ;
- la lutte contre la désinformation en période électorale.

Les échanges ont mis en évidence la nécessité pour les instances de régulation de s'adapter aux mutations technologiques, d'harmoniser leurs approches et de renforcer leur coopération afin de mieux encadrer les usages de l'intelligence artificielle dans le secteur des médias.

À l'issue des travaux, des recommandations ont été formulées en vue de prévenir les effets néfastes de l'intelligence artificielle, tout en tirant parti de ses avantages en matière de rapidité et d'efficacité. Les participants ont souligné l'importance d'une régulation proactive pour éviter les dérives susceptibles de compromettre la stabilité sociale et la crédibilité de l'information.

IV-C-4- Participation au colloque de HAMA au Tchad

La Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA) du Tchad a organisé du 25 au 27 septembre 2025 à N'Djaména, un colloque international placé sous le thème : « *Les mécanismes de lutte contre les discours de haine : état des lieux et perspectives* ». Cette rencontre internationale s'inscrivait également dans le cadre de la célébration du trentième (30^e) anniversaire de la création de la HAMA.

Le colloque avait pour objectif de mener une réflexion sur les stratégies de prévention et de lutte contre les discours de haine, notamment dans le contexte actuel marqué par la montée en puissance des médias numériques, des réseaux sociaux et de l'Intelligence Artificielle (IA).

La rencontre a réuni environ cent cinquante (150) participants issus de divers horizons institutionnels, académiques et professionnels. Ont notamment pris part aux travaux : quinze (15) instances africaines de régulation des médias ; des anciens présidents du Haut Conseil de la Communication et de la HAMA ; des universitaires et chercheurs ; des journalistes et experts en communication numérique ; des spécialistes en télécommunications et intelligence artificielle ; des représentants de la Commission nationale des droits de l'homme ; des parlementaires ; le Médiateur de la République ainsi que des organisations de la société civile.

La délégation togolaise était conduite par M. Lalle KANAKE, Membre de la HAAC et Président du Comité Technique des Autorisations, du Contrôle et de l'Evolution Technologique accompagné de Mme N'Do PABOZI, Directrice des Affaires Juridiques, de la Législation et du Contentieux.

Le colloque a été officiellement ouvert par Mme Halina ALLAMAYE, Ministre d'État, Ministre de l'Enseignement supérieur et Premier ministre par intérim du Tchad. Celle-ci a insisté sur la nécessité de faire barrage aux discours de haine et de division, tout en appelant les régulateurs à renforcer les mécanismes de prévention et de sanction.

Le programme de ce colloque était articulé autour de quatre sessions thématiques, comprenant plusieurs communications.

La première session a porté sur l'origine et la propagation des discours de haine, notamment sur les réseaux sociaux. La deuxième session a examiné les liens entre discours de haine et gouvernance démocratique. La troisième session a abordé les enjeux juridiques et éducatifs de la lutte contre les discours de haine. La quatrième session a porté sur les défis liés aux nouvelles technologies de communication, notamment la désinformation et l'utilisation de l'intelligence artificielle. Chaque présentation liminaire était suivie de débats.

À l'issue des travaux, plusieurs recommandations ont été formulées afin de renforcer la lutte contre les discours de haine et les contenus illicites.

Parmi les principales recommandations figurent : l'identification et la cartographie des plateformes numériques et des influenceurs ; le renforcement du contrôle des contenus médiatiques et des sanctions en cas de dérives ; la mise en place de systèmes de filtrage et de modération proactive des contenus ; la création d'un observatoire du numérique et le développement d'une plateforme de signalement accessible au public.

Somme toute, le colloque de N'Djaména a constitué un cadre d'échanges particulièrement riche sur les enjeux contemporains de la régulation des médias et de la lutte contre les discours de haine.



Vue de famille des représentants des instances de régulation des médias au colloque de N'Djaména

IV-C-5 : Participation au Cap Vert à la conférence sur l'intégrité de l'information en Afrique

Du 03 au 05 septembre 2025, s'est tenue à Praia, en République du Cap-Vert, une conférence internationale consacrée à l'intégrité de l'information dans l'espace numérique. Cette rencontre a réuni des responsables politiques, des représentants d'organisations internationales, des acteurs de régulation des médias, des journalistes, des experts ainsi que des acteurs de la société civile.

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Togo y a été représentée par Mme Marina Mekeluwa TASSOU, Chef de la Division des Ressources humaines.

La conférence a pour objectif principal de favoriser l'élaboration participative et inclusive d'un cadre politique ainsi que d'un plan d'action fondée sur les droits humains, en vue de renforcer la gouvernance de l'information en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Trois importantes phases ont marqué cette rencontre.

- La cérémonie d'ouverture a été présidée par M. Ulisses CORREIA E. SILVA, Premier ministre de la République du Cap-Vert, qui a souligné la nécessité d'une convergence des efforts des États de la région en vue de l'adoption d'un cadre politique commun, notamment à travers la Convention de Praia, afin de faire face aux défis liés à la désinformation et à la manipulation de l'information. Il a, en outre, appelé à faire du numérique un levier de développement économique, scientifique et social.

Les différentes interventions ayant précédé ce discours ont permis de mettre en exergue les enjeux majeurs liés à l'intégrité de l'information :

- l'affirmation de l'accès à une information fiable comme un droit fondamental ;
- les effets déstabilisateurs de la désinformation, en particulier sur les jeunes ;
- les opportunités et les risques liés au développement du numérique ;
- la nécessité de promouvoir une gouvernance éthique et responsable de l'espace informationnel.

Les représentants des États et des organisations internationales ont unanimement insisté sur l'urgence d'une réponse concertée, impliquant

les pouvoirs publics, les médias, la société civile et les plateformes numériques.

- Les travaux de la conférence ont été articulés autour de neuf sessions plénières, complétées par des sessions parallèles, notamment celle organisée par l'UNESCO sur la gouvernance des plateformes numériques.

Les différents échanges ont permis de dégager plusieurs constats fondamentaux :

- l'information constitue un bien public dont la protection est essentielle ;
- la désinformation prospère dans des contextes marqués par un déficit d'information fiable et accessible ;
- l'écosystème médiatique connaît de profondes mutations avec l'émergence de nouveaux acteurs (blogueurs, influenceurs, créateurs de contenus) ;
- les mécanismes traditionnels de régulation apparaissent insuffisants face aux défis du numérique.

Par ailleurs, les discussions ont mis en évidence la nécessité d'adapter les cadres de régulation aux réalités numériques à travers la réforme des institutions de régulation, le renforcement des capacités techniques (recrutement de spécialistes du numérique et de l'intelligence artificielle), l'actualisation des cadres juridiques, le développement de la coopération régionale et internationale, l'instauration d'un dialogue structuré avec les plateformes numériques.

Les participants ont identifié plusieurs axes stratégiques à savoir, le renforcement de l'éducation aux médias et à l'information, l'intégration de l'alphabétisation numérique dans les systèmes éducatifs, la mise en

place de dispositifs de vérification de l'information, le renforcement des capacités des nouveaux acteurs du numérique et la promotion d'une approche multipartite et inclusive.

Cette rencontre a également été l'occasion de présenter des initiatives nationales illustrant des pratiques innovantes en matière de régulation :

- au Niger : mise en place d'une charte des médias sociaux et d'un mécanisme de co-régulation ;
- en Côte d'Ivoire : conclusion d'accords avec les plateformes numériques pour la modération des contenus et adoption d'une charte des influenceurs.

Les travaux se sont achevés par l'adoption de plusieurs instruments stratégiques majeurs, à savoir, un cadre politique pour l'intégrité de l'information, le plan d'action de Praia pour l'intégrité de l'information (2026-2036), un plan d'action pour l'accès à l'information en Afrique de l'Ouest et au Sahel et un guide pratique destiné aux autorités de régulation.

La Conférence de Praia constitue une avancée significative dans la définition d'une réponse régionale concertée face aux défis de la désinformation et de la manipulation de l'information.

Elle a permis de poser les bases d'une gouvernance de l'information fondée sur les droits humains, la coopération régionale et l'implication de l'ensemble des parties prenantes.

Placée sous l'égide des Nations Unies et de l'UNESCO, cette rencontre a réaffirmé la nécessité de garantir l'information en tant que bien public et de promouvoir un accès équitable et transparent à l'information,

condition essentielle au renforcement de la démocratie et de la cohésion sociale.

Plusieurs recommandations ont été adoptées relatives à :

- l'élaboration d'un cadre régional de gouvernance des plateformes numériques conforme aux standards internationaux ;
- le renforcement de la transparence et de la responsabilité des plateformes ;
- la prise en compte de la dimension genre dans la lutte contre la désinformation ;
- la régulation des modèles économiques favorisant la propagation de contenus nuisibles ;
- la promotion d'innovations technologiques favorisant la cohésion sociale.

V- PARTENARIAT ET COOPERATION

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) entretient d'étroites collaborations avec d'autres institutions dans l'exercice de sa mission de régulation des médias. A cet effet, elle participe aux activités organisées par d'autres institutions de la République, engage des partenariats ou intègre des commissions mixtes de travail.

V- A- RELATIONS AVEC L'INSTANCE DE PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL (IPDCP)

Le 10 décembre 2025, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) et l'Instance de Protection des Données à

Caractère Personnel (IPDCP) ont signé, au siège de l'instance de régulation des médias à Lomé, un mémorandum de coopération qui marque le début d'un partenariat stratégique visant principalement à faire face aux défis croissants liés à la gestion des données personnelles dans le secteur médiatique.

Les documents ont été signés par M. Pitalounani TELOU, Président de la HAAC et le Colonel Bédiani BELEI, Président de l'IPDCP.

Les axes majeurs de cette collaboration portent sur :

- la protection des droits fondamentaux ;
- la complémentarité institutionnelle ;
- le renforcement des capacités ;
- la sensibilisation et le plaidoyer ;
- le suivi et l'évaluation des actions menées.

L'accord ambitionne notamment d'anticiper les enjeux liés à la collecte, à l'utilisation et à la diffusion des données personnelles par les médias, tout en promouvant une véritable culture de protection des données au sein des rédactions. A cet effet, il est prévu de :

- harmoniser leurs actions de formation, de pédagogie et de sensibilisation ;
- mettre à la disposition des professionnels des outils clairs, adaptés et faciles d'utilisation ;
- encourager l'émergence d'un environnement médiatique responsable, respectueux de la dignité humaine, de la vie privée et de l'éthique journalistique.

Cette signature est intervenue à la suite d'une session d'information et de sensibilisation organisée le 04 décembre 2025, à Tsévié, par l'Instance

de Protection des Données à Caractère Personnel, (IPDCP) à l'intention des professionnels des médias écrits et audiovisuels du Grand Lomé. Une délégation de trois personnes conduite par M. Abarim YAO, Directeur de cabinet du président de la HAAC, a pris part à cette session dont les objectifs spécifiques étaient de renforcer la compréhension de la thématique chez les professionnels des médias et de les amener à être des relais de la sensibilisation que mène l'IPDCP auprès des populations.



Photo des deux présidents à l'issue de la signature du mémorandum

V-B- COOPERATION TRANSFRONTALIERE

Dans le cadre de la coopération transfrontalière entre le Togo et le Bénin, soutenue par la Mission de coopération suisse en vue de promouvoir l'implication des radios de proximité dans leur mission de sensibilisation et d'information sur la préservation de la paix et la lutte contre les extrémismes violents, la HAAC a procédé, le 1^{er} décembre 2025 au siège de son Antenne régionale de Kara, à la remise de matériels technique

et informatique à huit (08) radios du Togo. Les radios bénéficiaires sont Radio Kara, FM Radio Assoli, FM Radio Amitié entre les Peuples, Radio Esperanza, Radio Kaboli, Radio Mokpokpo, FM Radio Atlantique et FM Radio Lumière.



Vue de la remise de matériels technique et informatique à Kara

Ce programme d'appui de la Mission suisse à travers le cabinet local Focus Consulting du Bénin, couvre également des radios du Bénin.



C'est la seconde fois que la Mission suisse à travers le cabinet local Focus Consulting du Bénin offre du matériel technique aux deux pays.

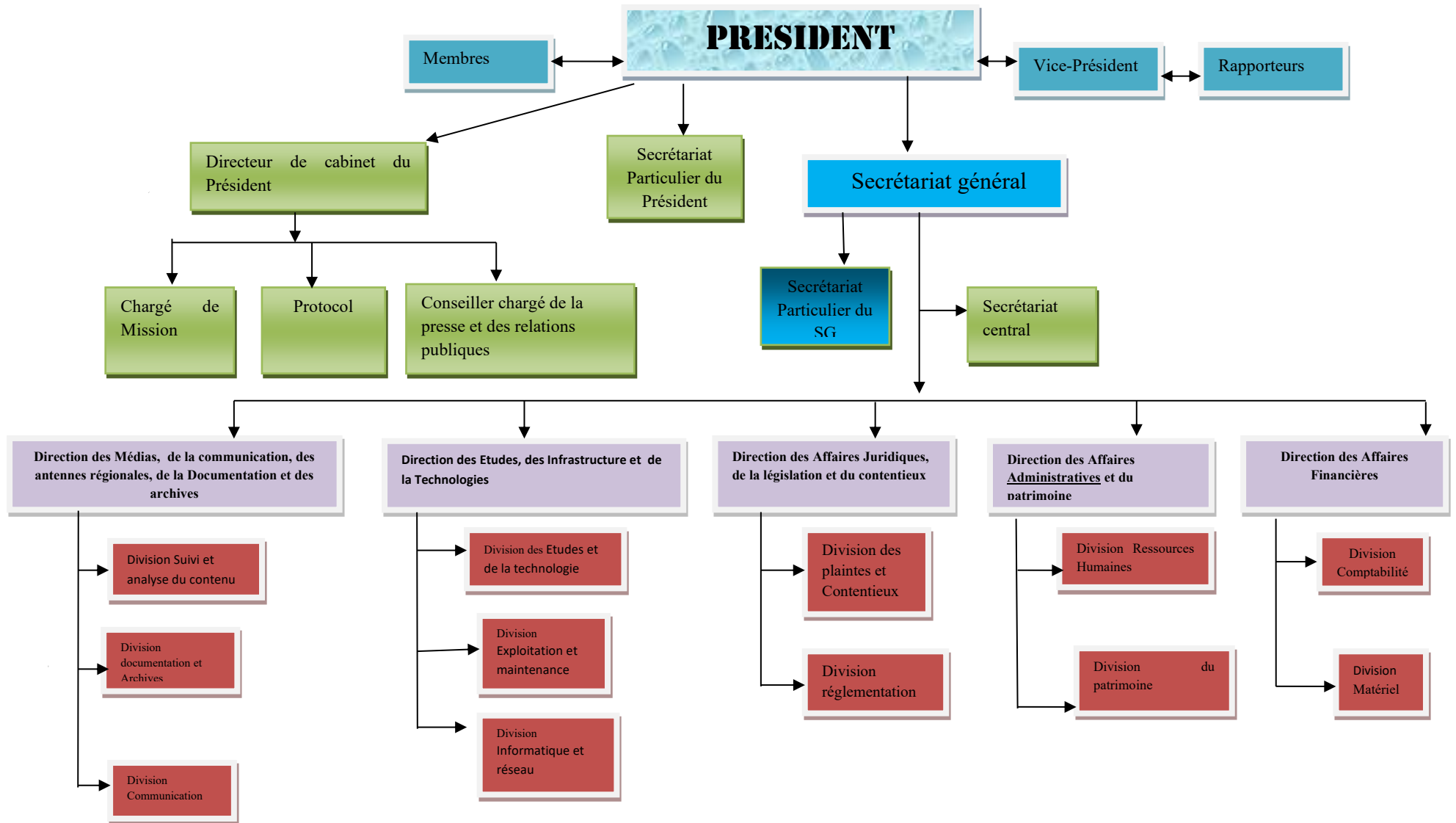
VI- GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

La HAAC est dirigée par un Président entouré de huit (08) membres assermentés ; les principales articulations administratives sont : le cabinet du Président, le collège des membres, le secrétariat général qui regroupe tous les services administratifs et techniques.

Les neuf (09) membres, dont six (06) élus par le parlement et trois (03) désignés par le Président de la République sur la base de leur compétence et de leur connaissance approfondie du secteur de la communication sont nommés par décret pris en Conseil des Ministres pour un mandat de cinq (05) ans renouvelable une seule fois.

L'organigramme de la HAAC se présente comme suit :

ORGANIGRAMME DE LA HAAC



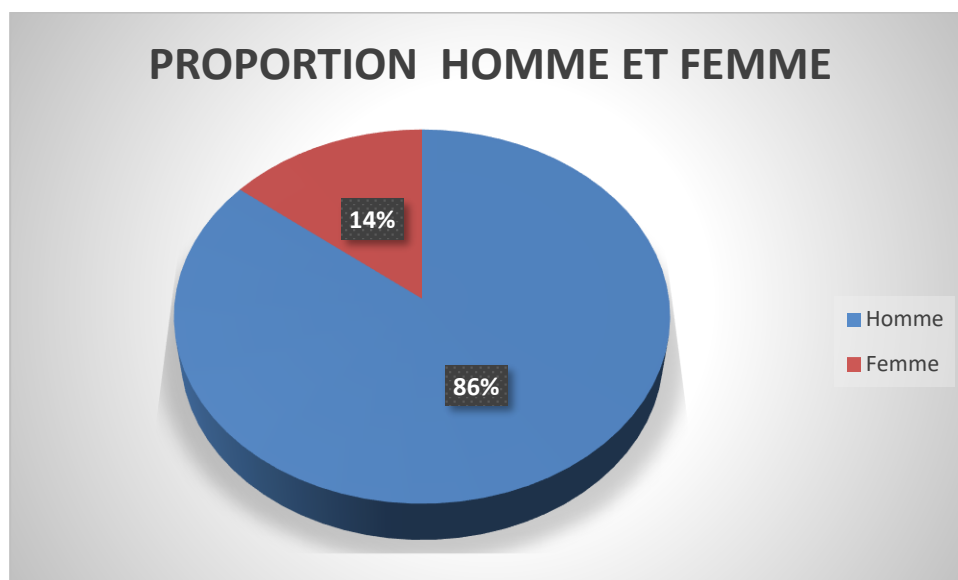
VI-A : RESSOURCES HUMAINES

Le 31 mars 2025, l'effectif du personnel de la HAAC a connu un important renforcement en compétences avec l'affectation de vingt-neuf (29) agents (dix-neuf hommes et dix femmes)) issus du concours organisé par le Ministère de la Fonction Publique et dont les résultats ont été publiés le 1^{er} mars.

Tableau 69 : Effectif des membres au 31 décembre 2025

N°	FONCTION	EFFECTIF 2024		
		H	F	Total
1	Président	1	0	1
2	Vice-Président	1	0	1
3	Rapporteurs	2	0	2
4	Membres	2	1	3
	total			7

Au 31 décembre 2025, on compte 7 sur 9 membres à cause d'une démission et d'un décès.



L'effectif du personnel de la HAAC émargeant sur le budget général de l'Etat par sexe au 31 décembre 2025 se présente dans le tableau ci-dessous :

Tableau 70 : Effectif du personnel sur le budget de l'Etat au 31 décembre 2025

N°	FONCTION	EFFECTIF 2025		
		H	F	Total
5	Secrétaire Général	1	0	1
6	Directeur de Cabinet	1	0	1
7	Directeur des Médias, Directeur des médias, de la communication, des antennes régionales, de la documentation et des archives	1	0	1
8	Directrice des affaires juridiques de la législation et du contentieux	0	1	1
9	Conseiller/Protocole/ Secrétaire particulière	2	1	3
10	Chef de division	4	1	5
11	Chef de Section	2	0	2
12	Chargé d'études	27	12	39
TOTAL		38	15	53

L'effectif des fonctionnaires de la HAAC par catégorie en 2025 est cinquante-trois (53) dont 15 femmes.

Tableau 71 : Effectifs par catégorie

CATEGORIES	EFFECTIF 2025		
	H	F	Total
Catégorie A1	08	02	10
Catégorie A2	10	06	16
Catégorie A3	02	03	05
Catégorie B	01	02	03
Catégorie C	14	01	15
Catégorie D	03	01	04
TOTAL	38	15	53

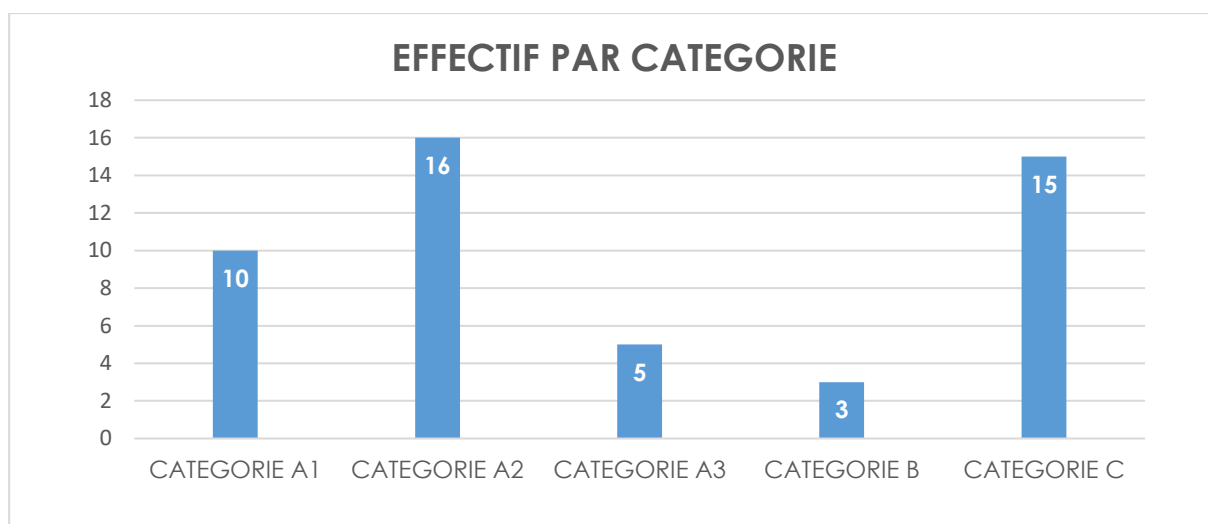


Tableau 72 : Effectif du personnel émargeant sur le budget autonome de la HAAC par sexe au titre de la gestion 2025.

N°	Profil	EFFECTIF 2025		
		H	F	Total
1	Contractuel	09	05	14

Au cours de l'année 2025, la HAAC a reçu huit (08) stagiaires dont trois (03) du projet « Vacances actives en entreprise » institué par le gouvernement.

Tableau 73 : Liste des stagiaires à la HAAC en 2025

N°	Nom & Prénoms	Spécialité	Durée (mois)	Type de stage
01	AWILA Madowayèda	Entreprises et Administration	03	Soutenance
02	M. NONFODJI David	Marketing et Communication	03	Soutenance
03	POYODE Tray Hilary	Communication des organisations	03	Soutenance
04	MAKARADJIA Taïssira	Communication des entreprises	01 (Prolongement du stage initial)	Soutenance
05	BAKOTON Kéméalo Eugénie	Communication marketing	03	Soutenance

06	AGORO Nabihah	Gestion- Comptabilité	01	Vacances actives en entreprise
07	AKPOTO Ayawa Prisca	Communication des organisations	01	Vacances actives en entreprise
08	AHOSSE Kokou Jean-Pierre	Communication - publicité -Art graphique	01	Vacances actives en entreprise

NB : Pour la sécurité de l'institution et de ses membres, on note la présence de cinq (5) agents de la police et de la gendarmerie.

En 2025 les efforts se sont poursuivis en vue du déploiement et de l'opérationnalisation des différents services de l'institution, l'objectif principal étant le renforcement des capacités spécifiques aux métiers de la régulation.

Par ailleurs, des actions de renforcement de capacités dans le cadre de la formation permanente ont été menées, principalement dans les domaines ci-après :

Tableau 74 : Liste des actions de renforcement de capacité à la HAAC en 2025

DATE	ACTIVITÉ	LIEU	ORGANISATEUR	PARTICIPANTS
03 mars 2025	Collecte des besoins de formation des autorités contractantes	ARCOP	ARCOP	-M. KANAKE -M. DZIKPO -Mme TASSOU
03-07 mars 2025	Atelier de formation des acteurs sur l'utilisation du manuel d'élaboration du Document Budgétaire Sensible au Genre (DBSG).	Hôtel AMOUK ADI	Direction générale du budget et des finances	-Mme TASSOU -Mme PABOZI -Mme DZINEKOU -M. DZIKPO
07 mars 2025	Invitation à la célébration de la Journée internationale des droits des femmes sur le thème : « l'accès des	Hôtel Sancta Maria	HAPLUCIA	Mme KPONOUGLO

	femmes aux documents d'identité pour une meilleure participation au développement».			
24-28 mars 2025	Formation sur la budgétisation verte	CASEF	Direction générale du budget et des finances	-M. DZIKPO Kodzovi
31 mars -04 avril 2025	Formation sur le nouveau module mise en place dans le SIGFiP, déclinant les activités des projets et le marquage climat et environnement	CASEF	Direction générale du budget et des finances	-M. DZIKPO Kodzovi
20 mai 2025	Etat de la liberté de la presse	Siège OTM	OTM/COPLÉ	YAO Abarim
13 juin 2025	Réunion des membres du Cadre du monitoring des droits de l'homme	Ministère des droits de l'homme	Ministère des droits de l'homme	Mme PABOZI
1-5 juillet 2025	Formation sur l'élaboration et le marquage du Budget Genre	CASEF	Direction générale du budget et des finances	-Mme PABOZI -M. DZIKPO -M. KOUROUDEKPE
21-25 juillet 2025	Formation sur le manuel de conception de Budget vert	CASEF	Direction générale du budget et des finances	-M. DZIKPO Kodzovi
22-25 juillet 2025	Atelier de formation des enquêteurs sur l'utilisation des outils et la méthodologie de collecte des données	Auditorium de l'Ecole nationale des Sages-femmes de Lomé	Ministère de la santé et de l'Hygiène Publique	-M. BONOU Dossou K. -M. LARE N'kiname
28 juillet-08 août 2025	Collecte des données pour une étude d'évaluation des violations du Code international de Commercialisation des Substituts de Lait Maternel au Togo	Auditorium de l'Ecole nationale des Sages-	Ministère de la santé et de l'Hygiène Publique	-M. BONOU Dossou K. -M. LARE N'kiname

		femmes de Lomé		
31 juillet 2025	Séance d'information et de Formation sur les missions des cellules focales genres	CNDH	CNDH	Mme PABOZI
12-13 août 2025	Atelier de validation des données et de test de la plateforme de l'observatoire national du numérique	Hôtel SARA KAWA	Ministère de l'Economie Numérique	M. LARE N'Kiname M. AKATE
28 septembre 2025	Droit humain et sécurité dans le contexte décentralisé : quelle coopération entre élus locaux, médias défenseurs des droits humains et forces de l'ordre et de sécurité	Hôtel Concorde	OTM/ FAMEDEV	YAO Abarim
06 octobre 2025	Atelier de renforcement des journalistes en temps de crise	Hôtel Concorde	Organisation de la société civile	YAO Abarim
10 octobre 2025	Dialogue multi-acteurs sur le thème : « la liberté d'expression en ligne : exercer sa liberté dans la responsabilité »	Hôtel Agla	Clinique d'Expertise Juridique et Sociale (CEJUS)	Mme PABOZI
14 novembre 2025	Lancement du « Comité de protection des journalistes et des protecteurs des droits humains(CPJDDH)	Hôtel Concorde	OTM	Mme PABOZI
11-14 novembre 2025	Atelier de finalisation de l'élaboration du document du budget vert exercice 2026	CASEF	Direction générale du budget et des finances	-M. DZIKPO Kodzovi
05 et 07 novembre 2025	Atelier d'auto-évaluation de la revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires	CASEF	Ministère des Finances et du Budget	M. BONOU Dossou K.
10, 11 et 12 novembre 2025	Atelier de la phase technique de validation de la revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires dans l'objectif de favoriser l'accélération de leur mise en œuvre au sein des États membres ; édition 2025	Hôtel 2 Février de Lomé	Ministère des Finances et du Budget	M. BONOU Dossou K.

05 décembre 2025	Conférence relative à la Journée internationale de la protection des données à caractère personnel	Hôtel Sarakawa	IPDCP	YAO Abarim
12 décembre 2025	Symposium sur l'utilisation de l'IA dans la gouvernance publique	Immeuble UEMOA	Ministère de la Justice et des droits de l'Homme	YAO Abarim
04, 05, 11, 12 décembre 2025	Atelier de renforcement des analyses genro-sensibles ministérielles	CASEF	Ministère des Finances et du Budget	Mme TASSOU Marina M.
16 - 17 décembre 2025	Atelier de renforcement des mécanismes de suivi du processus de décentralisation à travers le renforcement des capacités des points focaux des départements sectoriels des ministères	Hôtel Concorde	Ministère de l'administration territoriale, de la gouvernance locale et des affaires coutumières	M. LARE N'Kiname

Il convient de rappeler que la Cellule focale Genre de la HAAC a connu une redynamisation en 2025 avec la mise en place, le 11 mars d'un bureau de cinq membres présidés par Mme Aminata ADROU, Membre de la HAAC.



Présentation des membres de la cellule focale genre de la HAAC

La Cellule a organisé deux importantes activités :



Photo de famille de la conférence du 11 mars

- une conférence le 11 mars sur le thème « *Pour toutes les femmes et les filles : droits, égalité et autonomisation : mieux comprendre pour mieux agir* » qui a réuni une quarantaine de participants dont les points focaux des autres institutions de la République ;



Le présidium du séminaire de formation du 18 novembre

- un séminaire de formation le 18 novembre au bénéfice d'une quarantaine de participantes dont le personnel féminin de l'institution, des points focaux des cellules genres des médias publics et privés sur: «*Les instruments de protection contre le harcèlement en milieu professionnel*» et le «*Concept genre et missions des cellules focales genre*».



Vue des participants du séminaire de formation du 18 novembre

VI-B : GESTION FINANCIERE

En matière de ressources budgétaires, les dépenses du personnel engagées, liquidées et ordonnancées sur le budget général de l'Etat au cours de l'année 2025 s'élèvent à 217 636 439 FCFA, contre une prévision de 203 838 000 FCFA soit un taux de consommation de 107%. Cet excédent est dû au traitement des nouveaux agents affectés à la HAAC.

Pour son fonctionnement en 2025, la HAAC a obtenu une dotation de 213 720 000 F CFA. Ce transfert a permis de payer les dépenses de biens et services ainsi que les salaires des agents recrutés directement par la HAAC et régis par le code du travail.

VII- PERSPECTIVES

2025 a été une année de transition. La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) a entamé sa mue vers la Haute Autorité de Régulation de la Communication Écrite, Audiovisuelle et Numérique (HARC) à la suite de la promulgation de la loi n° 2024-005 du 6 mai 2024 portant Constitution de la République togolaise.

Ainsi, des dispositions sont en cours de mise en œuvre afin de permettre à cette institution de répondre pleinement aux nouvelles exigences de la V^e République. Dans cette dynamique, une nouvelle loi organique devrait redéfinir de façon précise les contours des nouvelles missions, des actes règlementaires devraient être adoptés notamment en matière de définition et de régulation de la communication numérique, de même qu'un renouvellement des membres de l'institution et une restructuration des services internes de l'institution. Dans ce sens, il devra être nécessaire de procéder à une actualisation du Plan stratégique adopté en 2019. Enfin, il est également à prévoir une révision de la loi portant code de la presse en République togolaise.

À cet effet, l'institution devra renforcer ses capacités techniques, humaines et financières, tout en capitalisant les expériences et les échanges engagés par la HAAC lors des rencontres aux niveaux régional et international, notamment dans le cadre des réseaux dédiés à la régulation et au dialogue avec les grandes plateformes numériques mondiales.

VIII- RECOMMANDATIONS

Devenue HARC, l'institution attend du Gouvernement un renforcement substantiel de ses moyens humains, techniques et financiers. En effet, au-delà des nouveaux défis liés à la régulation du numérique, il apparaît indispensable de relancer la mise en œuvre du Plan stratégique, resté en suspens, faute de ressources adéquates. Trois axes prioritaires s'en dégagent :

- la construction du siège de l'institution,
- l'opérationnalisation des services techniques,
- la décentralisation à travers la création de nouvelles antennes régionales.

Par ailleurs, il est attendu également du Gouvernement la poursuite de la réforme des services publics de la communication notamment :

- la transformation de l'audiovisuel public en office, amorcée depuis plusieurs années,
- l'achèvement du processus de migration de l'analogique vers le numérique.

Cette dynamique devra également s'accompagner du recrutement de personnels techniques qualifiés (journalistes, ingénieurs, techniciens,

réalisateurs, producteurs, etc.), afin de compenser les nombreux départs à la retraite.

Le suivi de l'accès aux médias publics, en dehors des périodes électorales, met en évidence la nécessité d'une ouverture accrue aux différentes forces sociopolitiques de notre pays. Cette pluralité d'expression et des opinions constitue un facteur essentiel de vitalité démocratique, consacrée par la Constitution de la V^e République. Il importe donc que les médias publics deviennent le véritable miroir de la nation : leurs programmes doivent refléter la diversité du Togo profond et offrir aux populations l'opportunité de mieux connaître leur pays dans toutes ses composantes, à travers les médias.

À l'endroit des organes de presse privés et des organisations professionnelles, la HAAC réitère son appel constant au regroupement en vue de la création de véritables entreprises et groupes de presse, gage de professionnalisme et de viabilité économique. La prolifération continue des médias en ligne suscite des inquiétudes et pourrait, à terme, fragiliser davantage la presse écrite, de nombreux directeurs de publication s'orientant désormais vers le numérique.

Enfin, il est impératif que les recommandations issues des États généraux de la presse de 2014 soient effectivement mises en œuvre. De même, la convention collective du secteur, qui vise à garantir de meilleures conditions de vie et de travail aux professionnels des médias, doit être appliquée.

CONCLUSION

Les membres de la HAAC et le personnel se félicitent, à l'occasion de ce rapport d'activités de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) de l'accompagnement dont ils ont bénéficié au cours de l'année 2025, tant de la part des autorités gouvernementales que des médias, des partenaires et des organisations professionnelles de la presse.

La gestion des élections sénatoriales et municipales, ainsi que l'organisation des séminaires d'information et de formation à l'intention des professionnels des médias sur l'ensemble du territoire national portant sur « *les fake news à l'ère du numérique* », témoignent du rôle essentiel que joue l'instance de régulation des médias dans l'enracinement de la démocratie et la consolidation de l'État de droit au Togo.

L'accomplissement de ces missions requiert toutefois des moyens conséquents. C'est pourquoi, l'institution réaffirme sa gratitude à l'ensemble de ses partenaires et lance un appel à leur soutien continu, à travers leurs diverses contributions.

Enfin, la HAAC réaffirme son engagement à œuvrer sans relâche au renforcement d'une presse libre, plurielle, responsable et professionnelle.

ANNEXES

ANNEXE I : Liste des publications écrites déclarées à la HAAC au 31 décembre 2025

N°	TITRE	NUMERO RECEPISSE	NOM DE LA SOCIETE	RESPONSABLE DE LA SOCIETE	DIRECTEUR DE LA PUBLICATION	CONTACTS DP
01	LIBERATION	0527/08/01/16/HAAC	LIBE-MEDIA-COMMUNICATION SARL U	KADOASSO Mawinesso	KADOASSO Mawinesso	90 29 08 73
02	LE LIBERAL	0416/23/12/10/HAAC	LE LIBERAL SARL U	PETCHEZI Patom Dariwore	PETCHEZI Patom Dariwore	90 15 87 53
03	WARAA LES VAINQUEURS	0471/29/05/13/HAAC	WARAA-LES VAINQUEURS SARL U	TCHADJA Yao	TCHADJA Yao	90 02 52 45
04	CANAL D	0469/21/01/13/HAAC	CANAL D GROUP SARL U	POLORIGNI Jean Legrand Woulo	POLORIGNI Jean Legrand Woulo	91 42 55 00 98 67 08 37 22 30 28 00
05	LE RENDEZ-VOUS	0160/18/06/01/HAAC	RENDEZ-VOUS ALFACOM SARL U	ABI-ALFA Izotou	ABI-ALFA Izotou	90 05 38 41
06	IMAGINE DEMAIN	0574/26/07/18/HAAC	IMAGINE DEMAIN SARL U	MENSAH-BOBOE Tété Babatundé	ANIKA koffi Amen	91 02 44 39

07	ECHOS DU PAYS	0383/14/10/09/HAAC	ECHOS DU PAYS SARL U	SIZING Mèdèwèki	SIZING Mèdèwèki	90 03 18 24
08	LE SOLEIL	0065/11/06/99/HAAC	GROUPE DE PRESSE LE SOLEIL SARL U	EKUE Kagnivi Etonam	EKUE KOKOE Mawupémo	90 03 66 34
09	VISION D'AFRIQUE	0508/02/02/15/HAAC	VISION D'AFRIQUE SARL U	ADJRONOU Adam Kodjo	ADJRONOU Adam Kodjo	90 11 87 88
10	MEGA INFO	0565/02/11/17/HAAC	MEGA INFO SARL U	EGNANG Kakpala	EGNANG Kakpala	90 83 08 78 99 92 89 44
11	ECO FINANCES	0602/11/12/19/HAAC	AGENCE DE PRESSE ECO ET FINANCES	KPATIDE Komlan	KPATIDE Komlan	97 25 84 84
12	LA DEPECHE	0019/08/02/07/HAAC	LA DEPECHE COM SARL	MEWENEMESSE K. Apollinaire	MEWENEMESSE K. Apollinaire	99/47 73 75 90 04 78 78
13	THE GUARDIAN	0520/02/02/15/HAAC	THE GUARDIAN SARL U	KPONDZO Yawo Mawusé	KPONDZO Yawo Mawusé	90 29 96 11

14	L'AUDIENCE	0555/19/04/17/HAAC	L'AUDIENCE SARL U	SAMA Ali Raymond	SAMA Ali Raymond	90 21 30 91
15	LA LANterne	0318/29/05/07/HAAC	LA LANterne DAK	DUMAHASI Komla Akumbia	KOUTIAME Kossi Mawuto	91 15 21 96
16	LE CHANGEMENT	0266/06/06/05/HAAC	GROUPE DE PRESSE LE CHANGEMENT SARL U	AMOUZOUVI Kouami	AMOUZOUVI Kouami	90 10 18 02 96 64 63 41
17	LE JOURNAL DU TOGO	0598/11/12/19/HAAC	GROUPE MEDIA228NEWS- LE JOURNAL DU TOGO SARL U	SAVI Anani Koffi	SAVI Anani Koffi	90 00 10 91 98 00 37 03
18	DE CIVE	0441/14/12/11/HAAC	DE CIVE SARL U	KUVO Komitsè	KUVO Komitsè	90 83 19 59
19	LE CORRECTEUR	0335/15/02/08/HAAC	LE CORRECTEUR SARL U	ADONTUI Kokouda	ADONTUI Kokouda	90 98 24 06
20	TEMPS NOUVEAUX	0292/24/08/06/HAAC	TEMPS NOUVEAUX PROD SARL U	N'LASSINDI Atsa	N'LASSINDI Atsa	90 18 90 01
21	PLUME LIBRE	0327/23/10/07/HAAC	PLUME LIBRE ET PARTENAIRES (PLP)	TOMI E. Vivien	EZE Akouvi Natacha	91 24 80 03

22	RELANCE INFO	0562/02/11/17/HAAC	RELANCE MEDIA COMMUNICATION SARL U	AGBOSSOU Kuami Adodo	DJOSSOUVI Gilles Kodjo	90 27 98 02
23	TOGO SPORTS	0334/2005/HAAC	MATINEE INTERNATIONALE SARL U	SABI Jean-Serge Abiola	TALIKPETI Mèrèboyo	90 88 11 65
24	DOUNIA LE MONDE	0617/03/11/20/HAAC	MATINEE INTERNATIONALE SARL U	SABI Jean-Serge Abiola	TALIKPETI Mèrèboyo	88 11 65
25	MATINEE INTERNATIONAL E	0315/16/05/07/HAAC	MATINEE INTERNATIONALE SARL U	SABI Jean-Serge Abiola	TALIKPETI Mèrèboyo	90 88 11 65
26	FLAMBEAU DES DEMOCRATES	0317/16/05/07/HAAC	FLAMBEAU DES DEMOCRATES SARL U	LAWSON-AVLA Laté Loïc	LAWSON-AVLA Laté Loïc	90 34 63 25
27	JEUNESSE INFO	0314/15/05/07/HAAC	INTERFAX GROUP MEDIA SARL U	DOUBIDJI Kokouvi Wogbloédjro	DOUBIDJI Kokouvi Wogbloédjro	92 40 85 41
28	LIBERTE	0263/02/03/05/HAAC	GROUPE DE PRESSE LIBERTE (GPL)	AMETEPE Komla	DADZIE Ayaovi	92 16 87 06

29	CALLIOPE SPORT	0273/20/07/05/HAAC	GROUPE DE PRESSE LIBERTE	AMETEPE Komla	DADZIE Ayaovi	92 16 87 06
30	LA NOUVELLE TRIBUNE	0546/31/05/16/HAAC	TRIBUNE MEDIA SARL U	ATTISSOGBE Elom kossi	ATTISSOGBE Elom kossi	90 03 83 30 91 90 48 04 98 01 22 02
31	LE BATISSEUR	0450/31/01/12/HAAC	BATISSEUR MEDIAS SARL U	KOUDOHAN Ekué Kodjo	ASSAN Atha Menssan Woffa	97 98 46 46
32	PLANETE ECOLOGIE	0569/04/01/18/HAAC	BATISSEUR MEDIA SARL U	KOUDOHAN Ekué Kodjo	ASSAN Atha Menssan Woffa	97 98 46 46
33	LE TELEGRAMME DU TOGO	0486/04/02/14/HAAC	GROUPE GLOBAL ATLANTIC TELEGRAMME SARL	TELLI Kofi	KOISSIDJIN A. Akpène	91 54 61 98
34	TOGO REVEIL	0353/24/09/08/HAAC	TOGO REVEIL SARL	POULI Essohanam	YAWO Komla	91 74 58 23
35	LE TONNERRE	0378/22/06/09/HAAC	GROUPE DE PRESSE LE TONNERRE	PIZA Alakiseto	AMETOKPO Kokou Shalom	90 62 46 38

36	FOCUS INFO	0326/18/10/07/HAAC	FOCUS INFO SARL U	AGBOH AHOUELETE K. Ekpé	AGBOH AHOUELETE K. Ekpé	90 11 05 06 70 17 09 93
37	L'ALTERNATIVE	0343/10/04/08/HAAC	GROUPE DE PRESSE L'ALTERNATIVE	AYITE Mensah Kodjocouma	AYITE Mensah Kodjocouma	90 09 41 33
38	ELITE	0549/31/05/16/HAAC	AFROCOM	ABOFLAN Marc	ABOFLAN Marc	91 44 84 24
39	LE DIALOGUE	0477/04/02/14/HAAC	LE DIALOGUE SARL	SIBABI Talata	SIBABI Talata	92 70 73 36
40	HARA-KIRI	0440/14/12/11/HAAC	GROUPE DE PRESSE ET DE COMMUNICATION AFREE- PRESS SARL U	ADJA Yao	AZIAMADJI Koffi	92 06 07 03
41	LE MERITE SPORTIF	0529/08/01/16/HAAC	LE MERITE SPORTIF SARL U	FALANA Mohamed Abdou Moudjib	FALANA Mohamed Abdou Moudjib	90 82 92 48
42	NOUVELLE OPINION	0149/14/03/01/HAAC	NOUVELLE OPINION SARL U	TCHAGNAO Arimiyao	TCHAGNAO Arimiyao	91 36 37 55

43	LE REPUBLICAIN- INFOS	0586/09/04/19/HAAC	REPUBLICAIN-INFO GROUPE MEDIA	SABLIASSOU Komi Mawuse	KIMANG Essodmna	90 01 91 77
44	LE TRIANGLE DES ENJEUX	0271/28/06/05/HAAC	LE TRIANGLE DES ENJEUX SARL U	SOSSOU Koffi Dodzi	AKUE-BLIM Kpakpo Gameli	90 99 11 29
45	L'EVEIL DE LA NATION	0254/29/10/04/HAAC	L'EVEIL DE LA NATION SARL U	DJOBO TETEROU Sama	DJOBO TETEROU Sama	90 03 17 74
46	SANTE - EDUCATION	0284/21/12/05/HAAC	SANTE-EDUCATION SARL U	MIGNAKE Anam	OZIH Koffi Abel	91 50 20 22
47	MEDIA BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	0460/12/06/12/HAAC	MEDIA BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS SARL U	EWAYI Mahounani Jérémie	GBLEDO Amégan	91 80 03 42
48	LES COULISSES DU CONSOUMATEUR	0608/12/12/19/HAAC	LIGUE DES CONSOUMATEURS DU TOGO (LCT)	SOGADJI Emmanuel	AFANGNOWOU K. Djiwonou	90 56 53 24
49	LE MAGNAN LIBERE	0302/17/11/06/HAAC	LE MAGNAN SARL U	ISSAKA Abass	ISSAKA Abass	90 16 49 87 90 85 85 22

50	ECONOMIE ET DEVELOPPEMEN T	0494/08/04/14/HAAC	ECONMIE ET DEVELOPPEMENT SARL U	GADAH Komi Mawuli	ATANDJI Sowondé	99 94 77 45
51	PIPO MAG	0438/14/12/11/HAAC	PIPO MAGAZINE (PIPOMAG) SARL U	BOSSOU Koudjo Djidonou	AZIALE Kodjo	90 97 87 99
52	L'OEIL D'AFRIQUE	0158/25/05/01/HAAC	L'OEIL D'AFRIQUE MEDIA	AYEGNON Tovalou Kossi Blaise	AYEGNON Tovalou Kossi Blaise	90 21 42 93
53	LE MESSEGER	0259/21/12/04/HAAC	GROUPE DE PRESSE LE MESSEGER (GPLM)	TCHABORE Bouraiïma	TCHABORE Bouraiïma	90 04 71 59 97 99 46 80
54	LA SYMPHONIE	0445/12/01/12/HAAC	SYMPHO VISION SARL U	GALLEY Yao Sénam	GALLEY Yao Sénam	90 38 36 16 99 66 94 91 22 43 09 59
55	SIKA'A	0336/15/02/08/HAAC	SIKA'A SARL	WEISSAN Komi Amevo	WEISSAN Komi Amevo	90 89 16 76 99 46 57 84

56	ACTU-EXPRESS	0319/29/05/07/HAAC	EXPRESSCOM SARL U	AKOLLOR Sassou Atialo	AKOLLOR Sassou Atialo	90 78 75 11 99 58 62 16
57	AFRIQUE PLUME	0624/29/04/21/HAAC	GROUPE MEDIAS AFRIQUE- PLUME	TALAKE Komi Balakemwoe	TALAKE Komi Balakemwoe	90 14 25 64
58	LE MEDIUM	062/12/05/99/0465/2 9/10/12/HAAC	LE MEDIUM SARL U	TETTEH Adjé Kpatagnon	WOUSSOU Kossi	93 99 02 28 99 49 91 53
59	L'EQUIPE SPORTIVE	0300/07/11/06/HAAC	GROUPE FILIGRANE	EKPE Komla Dodzi	Da ERNESTO Kuassi Mawusse	90 20 31 54
60	LA MANCHETTE	0566/02/11/17/HAAC	LA MANCHETTE SARL U	BENI Kokou	BENI Kokou	90 19 29 30 99 74 02 40
61	LE CANARD INDEPENDANT	0237/23/04/04/HAAC	LE CANARD INDEPENDANT SARL U	AMEGA Koffi Papavi Agou	KAO Elizame Darile	91 50 85 41
62	GAZELLE INFOS	0582/04/08/18/HAAC	AKOFA PROD	KOUDJONOU Afi Akofa	KOUDJONOU Afi Akofa	91 37 63 60
63	CHRONIQUE DE LA SEMAINE	0338/05/03/08/HAAC	CHRONIQUE DE LA SEMAINE SARL U	BELEI Pawimondom	ASSOTI Essobiou	92 40 38 43

64	AYLA LA LUMIERE	0629/05/11/21/HAAC	HUSSEIN METAIREKINFO SARL U	METAIREK Hussein	AWOKOU Koffi LOUMONVI	97 00 02 02
65	NDI INFOS	0622/29/04/21/HAAC	NDI INFOS SARL U	AGBEKO Komla Frédéric	BONIN Koffi Helmut	92 01 64 64
66	LE DETECTIVE	0599/11/12/19/HAAC	LE DETECTIVE SARL U	EDOH SEMEGNON Messan	Mme AGBOZOUHOUE Eya Sépopo	93 54 98 70
67	ARIQUE EXPRESS	0632/20/12/21/HAAC	AGENCE DE PRESSE APC	BAKALI EYABENE Jean-Claude	BAKALI EYABENE Jean-Claude	91 60 29 39
68	LE PERROQUET	0303/24/11/06/HAAC	LE PERROQUET-AKO SARL U	FIOKLOU-TOULAN Ayivi Germain	AZIAGBLE Dédé Epiphanie	93 82 48 48
69	JOURNAL DES COMMUNES	0614/22/10/20/HAAC	ECHOS DES COMMUNES	KPOGO K. Messan Elom	KPOGO K. Messan Elom	90 74 50 71

70	CORRESPONDANT ACTU	0600/11/12/19/HAAC	ZARATHOUSTRA COM	TCHEDRE Essohanam Afeitou	TCHEDRE Essohanam Afeitou	90 89 55 43
71	MIROIR INFOS	0538/08/01/16/HAAC	MIROIR INFOS SARL U	YOROUMA LATIFOU	ASIHYO EDOH	90 34 55 40
72	REVUE TRIMESTRIELLE DE LA FISCALITE	0615/22/10/20/HAAC	CA.ECO.FISC	ADANLAPE	GALLEY Yao Senam	99 66 94 91
73	LE POPULISTE	0645/01/08/22/HAAC	GROUPE VITRINE- POPULISTE	KPONHINTO Kodjovi Dodji	KPONHINTO Kodjovi Dodji	90 36 76 10
74	L'ECHIQUELIER	0452/31/01/12/HAAC	ECHIQUELIER MEDIA SARL U	MOUHAMADOU Kaannoune	MOUHAMADOU Ibrahim Radjouloul- Salame	90 01 95 75
75	L'UNION	0145/16/02/01/HAA/ 0641/27/06/22/HAAC	GROUPE DE PRESSE L'UNION	JOHNSON Hugue	JOHNSON Hugue	90 05 94 28
76	DAGAN MAGAZINE	0591/09/04/19/HAAC	KRYSTAL OPTIQUE	Mme DICOH AHOUA Krystel	Mme DICOH AHOUA Krystel	90 32 80 00

77	LE SPHINX (ex-AFRIC-FIRST)	0610/22/10/20/HAAC	E-VISION PARTNERS	AMETOKPO Kokou Shalom	AMETOKPO Kokou Shalom	90 62 46 38
78	KOZAH MEDIA	0215/27/08/03/HAA/ 0504/03/12/14/HAAC	KOZAH MEDIA SARL U	BOUKAI Alidou Moshood	Mme BIYAO Nouratou	91 65 90 54
79	LA LETTRE AGRICOLE	0646/01/08/22/HAAC	LA LETTRE AGRICOLE SARL U	GALLEY Anani Kwami	GALLEY Anani Kwami	90 36 22 59
80	LA MANCHETTE	0566/02/11/17/HAAC	LA MANCHETTE SARL U	BENI Kokou	AKLIKOKOU Kodjovi Romuald	92 87 63 38
81	PRESENCE CHRETIENNE	0177/02/12/01/HAAC	ARCHEVECHE DE LOME	MGR BARRIGAH BENISSAN	DABLA Amévi Sylvestre	90 29 90 30
82	TAMPA EXPRESS	0619/16/11/20/HAAC	TAMPA SARL U	NAPO-KOURA Kossi Gbandi	NAPO-KOURA Kossi Gbandi	99 43 37 88
83	SYMPOSIUM	0579/04/08/18/HAAC	SYMPOSIUM GROUPE SARL U	MAYABA Komi	MAYABA Komi	91 76 42 70
84	L'INTELLIGENT	0611/22/10/20/HAAC	AP'COM	ABALO Guy Mario	ABALO Guy Mario	90 05 11 70

85	TOGO MATIN	0522/31/03/15/HAAC	DIRECT MEDIA SARL	KODOLAKINA Motchosso	KODOLAKINA Motchosso	90 15 39 77
86	L'ECONOMISTE DU TOGO	0650/07/09/22/HAAC	CHEZ VOUS TOGO SARL	DOSSOU Léonard	TIGOSSOU Kokou Améwouho	90 16 47 09
87	DIAPASON	0642/01/08/22/HAAC	AGENCE DE COMMUNICATION ET DE PRESSE L'ENGAGEMENT SARL U	KOUDODJI Amévi Dodji	AGBALETI Yawovi Prudence	92 80 14 46
88	AFRIK NEWS	0652/12/12/22/HAAC	CONTINENTAL COMMUNICATION SARL U	AGBOZOH- GUIDI Yawo Dodzi	AHIATSI Koami Betel	91 59 18 25
90	SOCIAL INFOS	0545/31/05/16/HAAC	SOS DOCTEUR SARL	KODOM Serge Michel	KODOM Serge Michel	90 02 85 95
91	TOGO MATIN	0522/31/03/15/HAAC	DIRECT MEDIA SARL	KODOLAKINA Motchosso	KODOLAKINA Motchosso	90 15 39 77
92	MIABÔH	0636/17/01/22/HAAC	AFRICA WORLD	Mme GNASSINGBE Essomandan	AZIADAPOU AYAYI SODJINEY	92 04 87 35

93	BAKAN'	0637/23/02/22/HAAC	MICHKA SARL	Mme BOSSOU-SOEDJEDE DANSI ASSIVI	GAWOU KODJO	90 20 46 56
94	ADO'S	0638/23/02/22/HAAC	MICHKA SARL	Mme BOSSOU-SOEDJEDE Dansi Assivi	GAWOU KODJO	90 20 46 56
95	L'HUMANITE	0341/20/03/08/HAAC	L'HUMANITE SARL	BATAWILA Bawayina	MAWU KOMI	90 36 09 36
96	AGRITOUCH	0633/20/12/21/HAAC	AGRITORCH	AKOMAGNI Lazare	SOKLOU KOMI	90 11 61 33
97	AFRIQUE MATCHS	0630/05/11/21/HAAC	FOOT MEDIA EVENT SARL	SAWADOGO Yves Rodrigue	DADZIE Ayaovi	92 16 87 06
98	LE BILAN	0648/01/08/22/HAAC	LE BILAN	KPOWOADAN Yao	AJAVON Amah Komlan	99 68 21 71
99	SIKA'A	0336/15/02/08/HAAC	SIKA'A	WEISSAN Komi Amevo	WEISSAN Komi Amevo	90 89 16 76

100	LE GOLFE 4 MAGAZINE	0661/17/01/2025/HAAC	MAIRIE GOLFE 4	Jean pierre FABRE	LASSEY – ASSIAKOLEY Messan Togbé Folividjoé	90 12 45 98
101	LA NOUVELLE REPUBLIQUE	0662/17/01/25/HAAC	BKG COMMUNICATION	BLIVI Kpakpo	AFANOU Yaovi Midodji	90 14 48 45
102	ENTREPRENEURS MAG	0663/24/02/25/HAAC	CCIT	SYMENOUH José	Jean Paul AGBO - AHOUELETE	90 11 05 06
103	LA SENTINELLE	0664/09/10/25/HAAC	GROUPE MEDIA TOGO ESPOIR SARL U	AGOUZOU Aklesso	KOUYOU Ezzo- M assima	92 52 39 61 98 57 55 20
104	CASE – AFRIQUE MAGAZINE	0665/03/12/25/HAAC	CABINET D'ANALYSE	POLO Nindjissia	MAWU Komi	90 36 09 36

ANNEXE II : Liste des organes de presse en ligne en mode écrit déclarés à la HAAC au 31 décembre 2025

N°	TITRE	NUMERO RECEPISSE	NOM DE LA SOCIETE	RESPONSABLE DE LA SOCIETE	DIRECTEUR DE LA PUBLICATION	CONTACTS DP
01	www.togoscoop.tg	0044/HAAC/12-2021/pl/P	TOGO SCOOP INFO	AGBEKO Akouété Albert	N'SOUVI Abla Djigbodi	91 75 44 89
02	www.afrique-news.tg	034/HAAC/04-2021/pl/P	AGENCE DE PRESSE (APC NEWS) SARL U	BAKALI Eyabene Jean-Claude	BAKALI Eyabene Jean-Claude	91 60 29 39
03	www.mediatopnews.tg	0026HAAC/12-2020/pl/P	VISION D'AFRIQUE PANAFRICAIN	ADJRONOU Kodjo Adam	ADJRONOU Kodjo Adam	90 11 87 88
04	www.24heureinfo.tg	0017/HAAC/12-2020/pl/P	H COMMUNICATION SARL U	DJADE Komla Charles-Germain	DJADE Komla Charles-Germain	98 12 67 78 90 67 87 55
05	www.lenouveaureporter.tg	0010/HAAC/12-2020/pl/P	GENIAL LIS MEDIA	KODOLAKINA Motchosso	KODOLAKINA Motchosso	90 15 39 77
06	www.vert-togo.tg	0035/HAAC/04-2021/pl/P	VERT GROUP MEDIA SARL U	NAMMANGUE Hector Sann'do	NAMMANGUE Hector Sann'do	92 63 56 85
07	www.civilemagazine.tg	0062/HAAC/07-2022/pl/P	GROUPE BMI CONSULTING SARL	NYANONENE Komlavi	AZIATO Kokou Midodzi	91 77 02 74

08	www.sante-education.tg	0048/HAAC/12-2021/pl/P	SANTE EDUCATION SARL U	MIGNAKE Anam	OZIH Koffi Abel	91 50 20 22
09	www.afriquerevelation.tg	0027/HAAC/12-2020/pl/P	WORLD PLATINE	OBLASSE Kodjovi	TOESSI Yao-Kumo	92 99 14 14
10	www.regardcitoyennedia.tg	0061/HAAC/07-2022/pl/P	ZARATHOUSTRA COM	TCHEDRE Essohonam Aféitou	TCHEDRE Essohonam Aféitou	90 89 55 43 97 73 21 08
11	www.ahouevi.tg	0025/HAAC/12-2020/pl/P	SAMJIAA TECHNOLOGIES	d'ALMEIDA Ayi Mawuéna	d'ALMEIDA Ayi Mawuéna	70 39 43 25 79 30 29 39
12	www.afreepress.tg	0002/HAAC/12-2020/pl/P	AGENCE DE PRESSE AFREEPRESS	ADJA Yao	AZIAMADJI Koffi	92 06 07 03
13	www.afrikelles.tg	0051/HAAC/12-2021/pl/P	AFRIKELLES MEDIA	GADEDJISSO Tossou	GADEDJISSO TOSSOU	98 74 52 58

				Egoname Eugénie	Egoname Eugénie	
14	www.macite.tg	0033/HAAC/04- 2021/pl/P	MACITE INFO	BASSIM'NA Koutola Bawéla	WOUSSOU Kossi	99 49 91 53
15	www.atlanticinfos.tg	0012/HAAC/12- 2020/pl/P	GROUPE ATLANTIC GLOBAL TELEGRAMME	TELLI Kofi	DOUBIDJI Afi Rachel	91 29 72 82
16	www.plumedafrique.tg	0042/HAAC/12- 2021/pl/P	GROUP TABLOID- VITRINE-PLUME	NYIDIKU Kwasi- Agbenyo	EVEGNON Komi Séna	99 59 65 10
17	www.first-newsmedia.tg	0046/HAAC/12- 2021/pl/P	CANAL D GROUP	POLORIGNI J. L. Woulo	POLORIGNI J. L. Woulo	91 42 55 00
18	www.afrizoom.tg	0006/HAAC/12- 2020/pl/P	AHOE FILMS	AGBOGAN Kodjo Mokpokpo	AGBOGAN Kodjo Mokpokpo	92 55 11 14
19	www.leclick.tg	0055/HAAC/01- 2022/pl/P	LE CLICK	RASSAN Komi Elisée	RASSAN Komi Elisée	93 15 29 16
20	www.paypeople.tg	0064/HAAC/04- 2021/pl/P	NDIINFOS SARL U	AGBEKO Komla Désiré Frédéric	BONIN Koffi Helmut	

21	www.plumelibre.tg	0082/HAAC/01-2023/pl/P	PLUME LIBRE ET PARTENAIRES	TOMI E. Vivien	EZE Akouvi Natacha	91 24 80 03
22	www.228news.tg	0014/HAAC/12-2020/pl/P	GROUPE MEDIA 228 NEWS-LE JOURNAL DU TOGO	SAVI Anani Koffi	SAVI Anani Koffi	90 00 10 91 98 00 37 03
23	www.nzaranews.tg	0029/HAAC/04-2021/pl/P	SYSTID SARL	BADJARE Bontiébite	DOUTI Sourou	90 01 21 64
24	www.letabloidtogo.tg	0041/HAAC/12-2021/pl/P	GROUPE TABLOID-VITRINE-PLUME	NYIDIKU Kwasi Agbenyo	NYIDIKU Kwasi Agbenyo	90 33 47 36
25	www.agritorch.tg	0047/HAAC/12-2021/pl/P	AGRITORCH SARL U	AKOMAGNI Amoussou Lazare	TIGOSSOU Kokou Améwouho	90164709
26	www.africa-talents.tg	0049/HAAC/12-2021/pl/P	GROUPE MEDIA AFRICA-TALENTS	ALI Achiraf	ALI Achiraf	90 41 29 00
27	www.sosports.tg	0015/HAAC/12-2020/pl/P	GROUPE SO SPORTS SARL	GBENYEDJI Essie Missiaménou	GBENYEDJI Essie Missiaménou	90 01 44 20
28	www.togotopnews.tg	0018/HAAC/12-2020/pl/P	HD SARL U	DOUBIDJI Adjo Nyadelewossi	DOUBIDJI Adjo Nyadelewossi	91 90 30 65

29	www.ekinamag.tg	0019/HAAC/12-2020/pl/P	HD SARL U	DOUBIDJI Adjo Nyadelewossi	DOUBIDJI Adjo Nyadelewossi	91 90 30 65
30	www.aylainfo.tg	0052/HAAC/07-2022/pl/P	HUSSEIN METAIREK INFO SARL U	METAIREK Hussein	AWOKOU Koffi Loumonvi	97 00 02 02
31	www.lumen-info.tg	0050/HAAC/07-2021/pl/P	LUMEN-INFO.TG SARL U	MOUKPE Essoziman	MOUKPE Essoziman	90 13 05 34
32	www.globalactu.tg	0013/HAAC/07-2021/pl/P	GROUPE GLOBAL ATLANTIC TELEGRAMME	TELLI Kofi	TELLI Kofi	91 09 81 12
33	www.letelegramme228.tg	0011/HAAC/12-2020/pl/P	GROUPE GLOBAL ATLANTIC TELEGRAMME	TELLI Kofi	KOISSIDJIN Amétépé	91 54 61 98
34	www.lopinion.tg	0023/HAAC/12-2020/pl/P	NOUVELLE OPINION SARL U	TCHAGNAO Arimyao	AZIATO KOKOU Midodzi	91 77 02 74
35	www.lequipe228.tg	0028/HAAC/12-2020/pl/P	GROUPE FILIGRANE	EKPE Komla Dodzi	da ERNESTO	90 20 31 54
36	www.savoirnews.tg	0004/HAAC/12-2020/pl/P	AGENCE DE PRESSE ET DE COMMUNICATION SAVOIR NEWS	KOUTON Emile	KOUTON Emile	90 04 19 64
37	www.lomegraph.tg	0040/HAAC/12-2021/pl/P	MANDI'S AFRICA NETWORK	SAMBENA Kanikatoma Diimane	AYIVI Kokou	90 82 76 56

38	www.investigateurafricain.tg	0039/HAAC/12-2021/pl/P	MANDI'S AFRICA NETWORK	SAMBENA Kanikatoma Diimane	AYIVI Kokou	90 82 76 56
39	www.lejournalinfo.tg	0038/HAAC/12-2021/pl/P	SIGMA CORPORATION	KAGBARA Yakou Esther	SAMBENA Kanikatoma Diimane	90 39 54 93
40	www.actusalade.tg	0037/HAAC/12-2021/pl/P	SIGMA CORPORATION	KAGBARA Yakou Esther	SAMBENA Kanikatoma Diimane	90 39 54 93
41	www.l-frii.tg	0031/HAAC/04-2021/pl/P	L-FRII SARL	AKOGO Kobla Sitsofe	DAGBA Yawo	91 56 89 01
42	www.hilay.tg	0024/HAAC/12-2020/pl/P	PADAKI	BAMAZE Kipandoudéké Kao	BAMAZE Kipandoudéké Kao	90 79 21 82
43	www.togofoot.tg	0020/HAAC/12-2020/pl/P	INFORMACIEL COMMUNICATION SARL	ASSOGBAVI Fifadji Mawutowu	ASSOGBAVI Fifadji Mawutowu	90 24 29 40
44	www.agridigitale.tg	0005/HAAC/12-2020/pl/P	AGRIDIGITALE SARL U	AKOLI Yaovi Yohanes	AKOLI Yaovi Yohanes	90 01 39 76
45	www.lemissaire.tg	0003/HAAC/12-2020/pl/P	AGENCE DE PRESSE ET DE COMMUNICATION L'EMISSAIRE	ABOUDOU Djamiou	ABOUDOU Djamiou	90 68 05 21

46	www.elitedafrique.com	0001/HAAC/12-2020/pl/P	AFROCOM SARL	ABOFLAN Marc	ABOFLAN Marc	91 44 84 24
47	www.togobreakingnews.tg	0021/HAAC/12-2020/pl/P	JIREH & TBN	ASSOGBA Komi	ASSOGBA Komi	91 93 86 34
48	www.corpsdiplomaticnews.tg	0063/HAAC/11-2022/pl/P	AGENCE CORPS DIPLOMATIQUE TOGO	ATTISSO Kodjovi	ATTISSO Kodjovi	92 41 16 66
49	www.foot.tg	0058/HAAC/07-2022/pl/P	MEDIATOGO	TADEGNON Kokou	TADEGNON Kokou	90 05 38 35
50	www.edunews.tg	0057/HAAC/07-2022/pl/P	EDUNews	SOKLOU Kossi	SOKLOU Tété Pascal	90 81 62 67
51	www.togomedia24.tg	0016/HAAC/12-2020/pl/P	Groupe Média 24	KOUTELE Pawinim	KOUTELE Pawinim	91 06 25 88
52	www.businessnews.tg	0056/HAAC/07-2022/pl/P	PLURIEL COMMUNICATION SARL U	LEDY Yao Messanh	LEDY Yao Messanh	91 80 85 58
53	www.laabali.tg	0089/HAAC/01-2023/pl/P	LAABALI MEDIA SARL U	SAMBOE Kamboissoa	SAMBOE Kamboissoa	70 94 12 26
54	www.waraa-info.tg	0088/HAAC/01-2023/pl/P	GROUPE DE PRESSE WARAA-LES VAINQUEURS	TCHADJA Yao	KAWANA Londou	92 31 05 86

55	www.legospel.tg	0087/HAAC/01-2023/pl/P	AHOEFILMS	AGBOGAN Kodzo Mokpokpo	AGBOGAN M. Kodzo	92 55 11 14
56	www.afriquemedias.tg	0086/HAAC/01-2023/pl/P	LIBE-MEDIA- COMMUNICATION	KADOASSO Mawinesso	KADOASSO Mawinesso	90 29 08 73
57	www.mawakisports365.tg	0084/HAAC/01-2023/pl/P	MAWAKI MEDIA & RP	AVULETEY Kodjo Mawuli	AVULETEY Kodjo Mawuli	91 21 12 66
58	www.megasports.tg	0083/HAAC/01-2023/pl/P	GROUPE MEDIA MEGASPORT	TCHEDRE Rafietou	AFEDO K. Séfémou	90 43 86 64
59	www.relaidafrique.tg	0081/HAAC/01-2023/pl/P	GROUPE MEDIA RELAI EN LIVE	KABEY Kéyéwa	KABEY Kéyéwa	91 53 74 97
60	www.afrikdepeche.tg	0080/HAAC/01-2023/pl/P	SYMPHO VISION	GALLEY Yao Sénam	GALLEY Yao Sénam	90 38 36 16
61	www.togocheck.tg	0079/HAAC/01-2023/pl/P	TOGOCHECK	TIASSOU Kossivi Apéléké	TADEGNON Kokou	90 05 38 35
62	www.togoenlive.tg	0078/HAAC/01-2023/pl/P	GROUPE MEDIA RELAI EN LIVE	KABEY Kéyéwa	DALLY Kossi Tété	92 59 66 75
63	www.nouvelledafrique.tg	0076/HAAC/01-2023/pl/P	GROUPE MEDIA LE CORBEAU D'AFRIQUE	AKPANRI Komla	AKPANRI Komla	91 01 74 60

64	www.interfaxpress.tg	0074/HAAC/01-2023/pl/P	INTERFAX GROUP MEDIA	DOUBIDJI Kokouvi Wogbloèdjro	DOUBIDJI Kokouvi	92 40 85 41
65	www.togodailynews.tg	0073/HAAC/01-2023/pl/P	TOGODAILYNEWS SARL U	AFAWOUBO Dodji	AFAWOUBO Dodji	90 90 49 83
66	www.aralile.tg	0072/HAAC/01-2023/pl/P	EDUNews	SOKLOU Kossi	SOKLOU Kossi	90 11 61 33

67	www.reference.tg	0071/HAAC/01-2023/pl/P	PLUME LIBRE ET PARTENAIRES	TOMI Emmanuel Vivien	PAKU A. Efakonam	99 43 29 58
68	www.social-infos.tg	0070/HAAC/01-2023/pl/P	SOCIAL INFOS SARL U	KODOM Serge Michel	KODOM Serge Michel	90 02 85 95
69	www.impartialactu.tg	0067/HAAC/01-2023/pl/P	RD GROUP MEDIAS	DOKOU Kodjo Woditè	DOKOU K. Woditè	91 58 86 47
70	www.leliberalatogo.tg	0066/HAAC/01-2023/pl/P	LE LIBERAL SARL U	PETCHEZI Patom Dariworé	PETCHEZI D. Patom	90 15 87 53
71	www.leconomistedutogo.tg	0065/HAAC/01-2023/pl/P	CHEZ VOUS TOGO	DOSSOU Léonard	TIGOSSOU Kokou Awéwouho	90 16 47 09
72	www.lepoint-actu.tg	0022/HAAC/12-2020/pl/P	L'AUDIENCE SARL U	SAMA Raymond	SAMA Raymond	90 21 30 91

73	www.newsoftogo.tg	0043/HAAC/12-2021/pl/P	ECONOMIE ET DEVELOPPEMENT	GADAH Komi Mawuli	AHODO Koffi	92 30 30 34
74	www.horizon-news.tg	0059/HAAC/07-2022/pl/P	ECONOMIE ET DEVELOPPEMENT	GADAH Komi Mawuli	Mme ATANDJI Sowonde	99 94 77 45
75	www.vitrinenews.tg	0054/HAAC/07-2022/pl/P	GROUPE VITRINE-POPULISTE	KPONHINTO Kodjovi Dodji	LOSSOU Komi	90 45 78 57
76	www.letabloid.tg	0041/HAAC/12-2021/pl/P	GROUPE TABLOID-VITRINE-PLUME	NYIDIKU Kwasi Agbenyo	NYIDIKU Kwasi Agbenyo	90 33 47 36
77	www.septentrional.tg	0053HAAC/07-2022/pl/P	KOZAH MEDIA SARL U	BOUKARI Alidou Moshood	Mme BIYAO Nouratou	91 65 90 54
78	www.gapola.tg	0032/HAAC/12-2021/pl/P	GAPOLA SERVICE	AFFANOUKOUÉ Koami Thierry	Mme TCHAKOURA Atchabao Chérifatou	92 38 29 27
79	www.djena.tg	0007/HAAC/12-2020/pl/P	DJENA MEDIA	Mme APEDO Abia Djigbodi	Mme SOSSOU Yewa Etonom	90 28 54 97
80	www.djenasport.tg	0008/HAAC/12-2020/pl/P	DJENA MEDIA	Mme APEDO Abia Djigbodi	Mme SOSSOU Yewa Etonam	90 28 54 97
81	www.agritorch.tg	047/HAAC/12-2021/pl/P	AGRITORCH	AKOMAGNI Lazare	SOKLOU Kossi	91 11 61 33

82	www.togo24.tg	0069/HAAC/01-2023/pl/P	TOGO 24 GROUP SARL U	ASSOGBAGUE Mensah	KOUTOWOU Yao	97 41 30 37
83	www.jeunetogo.tg	0077/HAAC/01-2023/pl/P	TOGO 24 GROUP SARL U	ASSOGBAGUE Mensah	KOUTOWOU Yao	97 41 30 37
84	www.focusinfos.tg	0009/HAAC/12-2020/pl/P	FOCUS YAKOU	AGBOH AHOUELETE Ekpé Jean-Paul	AGBOH AHOUELETE Ekpé Jean-Paul	90 11 05 06
85	www.full-news.tg	0045/HAAC/07-2022/pl/P	L'AFRICAINNE DES SERVICES MEDIA ET COMMUNICATION (AMESCO) SARL U	TOBIAS Comlangan Souleyman	TOBIAS Comlangan Souleyman	90 26 38 54
86	www.csportinfo.tg	0030/HAAC/04-2021/pl/P	SYLOCOM&SERVICES SARL	GOUNOUBOU Kodjo Sedem	GOUNOUBOU Kodjo Sedem	90 15 41 51
87	www.africavi-info.tg	0090HAAC/08-2023/pl/P	CLOVISION MEDIA INTERNATIONAL	KOFFI Djatoubé Eméfa	KOFFI Djatoubé Eméfa	92 36 71 72
88	www.tdn.tg	0090/HAAC/08-2023/pl/P	TOGO DAILY NEWS SARL U	ADJORGENU Yao Bernard	ADJORGENU Yao Bernard	93 54 51 90
89	www.mediamondetogo.tg	0092/HAAC/08-2023/pl/P	GROUPE MEDIA MONDE	JONHSON Aféri	JONHSON Aféri	90 13 34 81
90	www.agroclimatique.tg	0093/HAAC/08-202010/pl/P	AGENCE DE PRESSE ET DE COMMUNICATION SAVOIR NEWS	KOUTON Emile	KOUTON Emile	90 04 19 64

91	www.municipalinfo.tg	0094/HAAC/08-2023/pl/P	TOGO TRAINING CONSULTING	N'SOUVI Abla Djigbodi	N'SOUVI Abla Djigbodi	91 75 44 89
92	www.actu-togo.tg	0095/HAAC/08-2023/pl/P	HORAT	DANDONOUGBO Tossa	DANDONOUGBO Tossa	93 96 78 08
93	www.lomeactu.tg	0096/HAAC/08-2023/pl/P	WEB EDITECH LAB	OGUERE Kokou	AMOUZOUVI Komi Togbé	91 80 28 66
94	www.togopost.tg	0097/HAAC/08-2023/pl/P	DATA SEPT AFRIQUE	TENYOK Koffi Boris	ASSALIH Essosimna	90 20 93 10
95	www.gakogoe.tg	0098/HAAC/08-2023/pl/P	GAKOGOE SERVICES SARL	ZINDODJI Kodjo	ISSAKA Abasse	90 85 85 22
96	www.lechiquier.tg	0099/HAAC/08-2023/pl/P	ECHIQUELIER MEDIA	MOUHAMADOU Kaanoune	MOUHAMADOU I. R. Salame	90 01 95 75
97	www.lejournaldelafemme.tg	0100/HAAC/08-2023	ROYAL COMMUNICATION	MINKELIB Diane Yaguibe	MINKELIB Diane Yaguibe	92 87 13 93
98	www.linterview.tg	0101/HAAC/08-2023/pl/P	GROUPE DE PRESSE FLAMBEAU	LAWSON Loïc	GADEGBEKU Edem	90 84 26 63
99	www.atop.tg		AGENCE TOGOLAISE DEE PRESSE (ATOP)	EYEBIYI Kokouvi Adéyémi	EYEBIYI Kokouvi Adéyémi	90 15 36 32
100	www.daganmag.tg	0102/HAAC/01-2024/pl/P	DAGAN MAG	DICOH AHOUA Krystel	DICOH AHOUA Krystel	90 32 80 00

101	www.echosdescommunes.tg	0103/HAAC/01-2024/pl/P	ECHOS DES COMMUNES	KPOGO Komlan Messan Elom	KPOGO Komlan Messan Elom	90 74 50 71 99 08 23 06
102	www.gazelleinfos.tg	0104/HAAC/01-2024/pl/P	AKOFA PROD	KOUDJONOU Afi Akofa	KOUDJONOU Afi Akofa	91 37 63 60
103	www.alafiakulturmedia.tg	0105/HAAC/01-2024/pl/P	ALAFIAKULTUR MEDIA	OURO-ADOI Farrida	OURO-ADOI Farrida	90 89 81 59
104	www.afriqueneligne.tg	0106/HAAC/01-2024/pl/P	AFRIQUE EN LGNE	KLOUSSE Yawa	TSEVI Kodjoakou	92 50 91 49
105	www.bebetresor.tg	0107/HAAC/01-2024/pl/P	SMART GROUP TOGO SARL-U	AGNINDOM Hodalo	AGNINDOM Hodalo	92 77 97 04
106	www.lavoixdelanation.tg	0108/HAAC/01-2024/pl/P	EDUNews	SOKLOU Kossi	SOKLOU Kossi	90 11 61 33
107	www.alerte.tg	0109/HAAC/01-2024/pl/P	DIRECT7 MEDIA GROUP	KOUEVI Ayi Samson	AHODO Koffi	92 30 30 34
108	www.matinlibretogo.tg	0110/HAAC/01-2024/pl/P	GROUPE DE PRESSE MATIN LIBRE SARL-U	ISSIFOU Nouroudeen	AYIBE Ablavi	92 40 84 11
109	www.daganmag.tg	0102/HAAC/01-2024/pl/P	DAGAN MAG	DICOH AHOUA Krystel	DICOH AHOUA Krystel	90 32 80 00

110	www.echosdescommunes.tg	0103/HAAC/01-2024/pl/P	ECHOS DES COMMUNES	KPOGO Komlavi Messan Elom	KPOGO Komlavi Messan Elom	90 74 50 71 99 08 23 06
111	www.gazelleinfos.tg	0104/HAAC/01-2024/pl/P	AKOFA PROD	KOUDJONOU Afi Akofa	KOUDJONOU Afi Akofa	91 37 63 60
112	www.alafiakultur.tg	0105/HAAC/01-2024/pl/P	ALAFIAKULTUR MEDIA	OURO-ADOI Farrida	OURO-ADOI Farrida	90 89 81 59
113	www.afriqueneligne.tg	0106/HAAC/01-2024/pl/P	AFRIQUE EN LGNE	KLOUSSE Yawa	TSEVI Kodjoakou	92 50 91 49
114	www.bebetresor.tg	0107/HAAC/01-2024/pl/P	SMART GROUP TOGO SARL-U	AGNINDOM Hodalo	AGNINDOM Hodalo	92 77 97 04
115	www.lavoixdelanation.tg	0108/HAAC/01-2024/pl/P	EDUNews	SOKLOU Kossi	SOKLOU Kossi	90 11 61 33
116	www.alerte.tg	0109/HAAC/01-2024/pl/P	DIRECT7 MEDIA GROUP	KOUEVI Ayi Samson	AHODO Koffi	92 30 30 34
117	www.matinlibretogo.tg	0110/HAAC/01-2024/pl/P	GROUPE DE PRESSE MATIN LIBRE SARL-U	ISSIFOU Nouroudeen	AYIBE Ablavi	92 40 84 11
118	www.afriqueinter.tg	0111/HAAC/02-2024/pl/P	GROUPE AFRIQUE INTER	BOCCO Agbémégnan Mawouéna	BOCCO Agbémégnan Mawouéna	90 08 65 68 96 08 43 43

119	www.libertetogo.tg	0112/HAAC/02-2024/pl/P	GROUPE DE PRESSE LIBERTE	AZIADOUVO Zeus	DADZIE Ayaovi	92 16 87 06
120	www.letonnerre.tg	0113/HAAC/02-2024/pl/P	GROUPE DE PRESSE LE TONNERRE	PIZA Alakiseto	AMETOKPO Kokou Shalom	90 62 46 38
121	www.actualiteinfo.tg	0114/HAAC/02-2024/pl/P	ACTUALITEINFO.TG Sarl U	DOUBIDJI Afi Rachel	DOUBIDJI Afi Rachel	91 29 72 82
122	www.leneutre.tg	0115/HAAC/02-2024/pl/P	MEDIA GROUPE LENEUTRE	GNAZOU Yaovi	TCHASSIWA Essoyoméwè	90 74 44 91
123	www.infosducontinent.tg	0116/HAAC/02-2024/pl/P	GROUPE DE PRESSE LE DEFENSEUR INFO	SEGBEDJI Komlan Sodjine	KOUTOWOU Yao	97 41 30 37
124	www.lintegral.tg	0117/HAAC/02-2024/pl/P	GROUPE MEDIA LINTEGRAL	AKLIKOKOU Kodjovi Romuald	AKLIKOKOU Kodjovi Romuald	98 10 66 04
125	www.flambeaudesdemocraties.tg	0118/HAAC/02-2024/pl/P	FLAMBEAU DES DEMOCRATES	LAWSON Loïc	LAWSON Loïc	90 34 63 25
126	www.plateau-actu.tg	0129/HAAC/12-2025/pl/P2	GROUPE DE PRESSE PLATEAUX- ACTU	AKAKPO Kossi	ESSY Kofi Anani Séna	90 63 53 91
127	www.aktuevents.tg	0130/HAAC/12-2025/pl/P	AKTUEVENTS	AHOVI Kossivi Ananani	DJODJI Koami sédem	91 23 51 86

128	www.droitshumains.tg	0131/HAAC/12-2025/pl/P	ELITE MEDIAS	AGBENOU Ama Larissa	AGBENOU Ama Larissa	98 84 78 14 90 89 85 43
129	www.levisionnaire.tg	0132/HAAC/12-2025/pl/P	AGENCE DE COMMUNICATION ET DE PRESSE LE VISIONNAIRE	ADZOYI Komi Gnaminda	ADZOYI Komi Gnaminda	91 86 07 74 98 89 59 38
130	www.auxnouvelles.tg	0133/HAAC/12-2025/pl/P	GROUPE AUX NOUVELLES	AZIAMADJI Koffi	AZIAMADJI Koffi	92 06 07 03 96 40 41 47
131	www.sportculturenews.tg	0134/HAAC/12-2025/pl/P	SPORTCULTURENEWS	ZIGGAH Silété Amégnona	HEDEDJI Komi Mensanh	90 79 32 13
132	www.communes-infos.tg	0135/HAAC/12-2025/pl/P	REPUBLICAIN- INFOS GROUPE MEDIA SARL U	SABLASSOU Komi Mawuse	SABLASSOU Komi Mawuse	90 01 91 77 98 51 64 65
133	www.lemessager-actu.tg	0136/HAAC/12-2025/pl/P	GROUPE DE PRESSE LE MESSENGER	TCHABORE Bouraïma	TCHABORE Bouraïma	90 04 71 59
134	www.educ-plusmedia.tg	0137/HAAC/12-2025/pl/P	EDUC – PLUS MEDIAS SARL U	HONYIGLO Koffi Marcel	HONYIGLO Koffi Marcel	90 14 36 03 93 56 76 67
135	www.icilome.tg	0138/HAAC/12-2025/pl/P	ICILOME	AOKOU Koffi	AKPA Kokou Godfrey	91 17 60 38

ANNEXE III : Liste des web radios et des web TV autorisées au 31 décembre 2025

❖ Web radios

N°	Dénomination de la Web radio et site Web	Date d'auto-risation	Préfecture d'implantation	Localité d'implantation	Nom de la société	Nom du responsable (Directeur)	Contact (Tel. et mail)
1	RADIO FORET SACREE www.radioforetsacree.com	13 Octobre 2020	Golfe	Lomé (Bè-Hédzé)	Radio forêt sacrée SARL	Paul komlan DJREKE	91 38 83 00/ 22 21 59 11/ 90 86 89 22 Radio.foretsacree@hotmail.com
2	SPRINT RADIO www.sprintradioradio.tg	13 Octobre 2020	Golfe	Lomé (Tokoin Wuiti)	Groupe Sosports SARL	GBENYEDJI Missiamenou Essi	90 01 44 20/ 99 25 99 89/ 22 61 68 35 Sprintradioradio.tg@gmail.com
3	RADIO DJENA www.radio.djena.tg	13 Octobre 2020	Golfe	Lomé (Totsi)	Djena média SARLU	Abla APEDO Djigbodi	91 57 37 97/ 90 13 89 94 mediadjena@gmail.com
	RADIO OREOLE	31 Décembre		Lomé	Oreole Média Groupe	Jacques Eyassanim	92 03 60 12

4	www.radiooreole.tg	2020	Golfe	(Cacaveli)	SARL	LEMOU	radiooreole@gmail.com
5	RADIO MISHAELLE www.radiomishaelle.tg	24 Août 2022	Golfe	Lomé (Bè Pa de Souza)	AL FUEGO GLOBAL SARL U	Hola Koffi TCHAKPO KOSSI	92 70 71 29 99 96 22 28 90 13 08 00 F_euloge@yahoo.fr

6	RADIO AHOUEVI www.ahouevinfo.tg	10 Mai 2021	Golfe	Lomé (Tokoin Forever)	SAMJIAA technologies SARL	D'ALMEIDA Ayi Mawuena	70 39 43 25 90 04 49 24 79 30 29 39 Samjiaa_dg@samjiaa.tg
7	RADIO MOTAOG www.radiomotaog.tg	29 mars 2022	Tône	Dapaong (Tantigou)	Kalahari Solution SAR LU	Douti Lamatibe	92 91 17 37 lamatibedouti@gmail.com
8	RADIO LEBENE www.radiolebene.tg	18 Janvier 2023	Golfe	Lomé (Kodjoviakopé)	Gomashie Média SARL U	GOMASHIE Mattéi Michel	90 04 85 52 92 89 70 60 ddlanyoh@gmail.com
9	RADIO LA FAMILLE www.radiolafamille.tg	25 juillet 2024	Agoè	Lomé Agoè-Nyvé	Family Média Network SARL	Koffi AGBOSSOU	90 36 42 42 inforadiolafamille@gmail.com
10	RADIO TCHAA BOU www.radiotchaabou.tg	12 avril 2024	Kozah	Kara Tchitchao	P.A.D.E. S	ADJABO Ekpao	92 09 16 76 lepades@yahoo.fr
11	RADIO ALFA OMEGA www.radioalfaomega.tg	04 janvier 2024	Golfe	Lomé	ALFA OMEGA SARLU	Charle Amétéfé GBEDEMA	93 75 15 75 79 89 50 50
12	RADIO SOS DOCTEUR	03 janvier 2025	Golfe	Lomé	SOS DOCTEUR SARL	Dr Serge Michel	90 02 85 95 70 18 39 39

	www.sosdocteur.tg					N.KODOM	info@aimes-afrique.org dr.kodom@aimes-afrique.org
13	RADIO RJC www.radiiorjc.tg	30 juillet 2025	Golfe	Lomé Djidjolé	RJCSE	Yao TOï	92 96 11 34 90 01 64 90 rjctogo@yahoo.fr rjctogo422@gmail.com

❖ Web TV

N°	Dénomination de la Web radio et site Web	Date d'autorisation	Préfecture d'implantation	Localité d'implantation	Nom de la société	Nom du responsable (Directeur)	Contact (Tel. et mail)
1	SOS DOCTEUR TV www.sos-docteur.tg	1 ^{er} avril 2021	Golfe	Lomé (Adidoadin)	Aimes-Afrique	Nyazoude ma Serge Michel KODOM	70 18 39 39 90 02 85 95 98 39 78 96 info@aimes-afrique.org
2	Ados' TV www.ados-tv.tg	1 ^{er} septembre 2020	Golfe	Lomé (Adidogomé)	MICHCA SARL	BOSSOU – SOEDJED E Dansi	90 24 66 16 93 66 49 41

						Essivi Mimi	
3	DIRECT 7 www.direct7.tg	13 octobre 2020	Golfe	Lomé (Adidogomé)	Direct 7 Média Group	KOUEVI Ayi Samson	90 99 94 64 98 88 96 48 Direct7tv@gmail.com

4	ECO CONSCIENCE TV www.ecoconscience.tv.com	13 octobre 2020	Golfe	Lomé (Agoé Légbassito)	ECO CONSCIEN CE TV	Akouvi Djatougbe AZIACA	90 76 22 01 98 37 63 69 contact@ecoconscience.tv
5	SMA TOGO TV www.smatogo.tg	09 août 22	Golfe	Lomé (Bè Klikamé)	Société des Missions Africaines (Eglise Catholique)	RP Koffi Mawuli AMENYA GLO	22 50 58 01 90 74 04 23
6	ORA TV www.oratv.tg	09 août 22	Golfe	Lomé (Hédzranaw é)	ORA COM SARL	Germain Essohanam POULI	90 02 76 54 23 20 39 86 22 61 13 02 gpoulie@yahoo.fr
7	GMAT WTV www.gmatwebtv.tg	09 août 22	Golfe	Lomé (Abové)	Groupe Média Africa talents (GMAT)	ALI Achiraf	90 41 29 00 africatalentsinfos@gmail.com
8	INVES TV	10 mai 2021	Golfe	Lomé (Avédji)	INVESTI MEDIA SAS	MEWEZIN ON Komla	92 94 77 10 97 70 33 09 togo@investimedia.onlin

	www.investimedia.tg					Essobiyou	e
9	Central Togo Télévision (CTGTV) www.chcskdcentraltogo.com	10 mai 2021	Tchaoudjo	Sokodé	SIDICOM-SPWEP SARL	GAFUO Oumoulou Haïrou	91 05 16 71 93 06 33 63 97 85 63 36 centraltogotv@gmail.com
10	Investi Média www.gmatwebtv.tg	10 mai 2021	Golfe	Lomé	INVEST Média TV		
11	Chandel TV www.chandel.tv	03 janvier 2025	Golfe	Lomé	CHANDEL SARLU	Dagbé Neva Emefa Adjélé WILSON	90 68 15 84 70 37 77 77 79 66 64 78 directionchandel@gmail.com
12	La Foi Africaine www.lafoiafricaine.tg	03 janvier 2025	Golfe	Lomé	PER ANKH GROUP SARLU	Eléonore GOEH-AKUE	91 12 89 89 99 79 99 99 92 80 15 15

ANNEXE IV : Liste des radios autorisées au 31 décembre 2025**REGION MARITIME****LOME**

N° d'O.	NOM DE LA STATION	FREQUENCE	LOCALISATION	TYPLOGIE	DIRECTEUR
01	RADIO LA GRACE	FM 89.1	Baguida, BP : 1619 Tél : 22 71 45 83 – 99 48 35 65	Confessionnelle	LOKO Kokou
02	RADIO SPORTS F.M.	FM 91.9	Tokoin Habitat. Tél : 90 04 26 01	Commerciale	Gina LAWSON
03	RADIO ZEPHYR FM Lomé	FM 92.3	143, Rue des Sureaux Hédzranawoé BP : 20017 / Tél 90 13 22 02 22 26 50 36	Commerciale	Patrick BLANDE
04	RADIO KANAL FM	FM 93.5	Tél : 90 04 54 82	Commerciale	Modeste MESSAVUSSU

05	RADIO EPHPHATA LA VOIX DU PRESBYTERIEN	FM 105.1	1 Rue, Tokmake Tél : 90 35 27 55/KPALLA Mathilde Matomklawè	Confessionnelle	Pasteur Mawuli/ AGBENOXEVI AWANYOH
06	RADIO DJABAL'NOUR	FM 89.5	Tokoin SOTED Tél : 22 22 33 31 90 04 40 38	Commerciale	MARADI Salé
07	RADIO ZION	FM 94.3	Tokoin Habitat 235, Rue des Hibiscus Tél : 22 22 08 94 90 14 12 12	Confessionnelle	Me ADJAHO Kodjo Adanlété
08	RADIO NANA FM	FM 95.5	B.P : 6035. Tél 22 21 02 63/ 90 25 02 41 99 50 66 50	Commerciale	AFFOIGNON Ferdinand
09	RADIO METROPOLYS	FM 97.3	Tél : 22 22 86 81 / 90 04 65 60	Commerciale	Yawa Noélie ASSOGBAVI

10	RADIO BONNE NOUVELLE	FM 96.5	Casablanca, Côté Ouest Tél : 22 22 19 24 / 90 20 48 59 22 21 1722	Confessionnelle	Guido AZIADEKE
11	RADIO DE L'EVANGILE JVA	FM 100.7	ESTAO- Atikoumé Tél : 22 25 44 95 / 99 48 30 00 / 90 05 50 86	Confessionnelle	Pasteur DZIWONU Komla Bédé
12	RADIO MARIA-TOGO Lomé	FM 97.9	Jean Paul II Hédzranawoé Tél : 22 26 35 00 / 22 26 11 31 / 22 26 11 88	Confessionnelle	Père Faustin YIGBE
13	RADIO VICTOIRE FM	FM 96.3	Tokoin Habitat B.P. 80195 Tél : 22 21 80 99 / Cel : 99 46 05 65	Commerciale	Evariste GUENOU
14	RADIO FREQUENCE 1	FM 103.9	Lomé (Soviépé) Tél : 90 19 39 39 22 34 24 20/22 34 24 31	Commerciale	SODJI Kouanvi

15	RADIO PROVIDENCE	FM 106.3	Près du Lycée de Hédjranawoé B.P. 6217 Tél. 22 26 15 85 / 91 79 59 53 / 22 61 48 54	Confessionnelle	GBEBLEWOU Komlan Théophile
16	RADIO AL HAQ	FM 99.1	Marché Agoè-Zongo B.P. 478 Tél. 22 22 01 06/90183028	Confessionnelle	DOMINGO Aboudou
17	RADIO KODJOVIAKOPE NYEKONAKPOE TOKOIN BE (KNTB)	FM 102.7		Commerciale	
18	RADIO CARRE-JEUNE	FM 103.1	Adidogomé Avatamé Tél : 22 25 97 87 /90 04 69 44/ 22 50 77 44 / 23 36 45 76	Communautaire	MANJAMIE Koubatine
19	RADIO PYRAMIDE	FM 105.5	Lomégan Tél 90 07 39 49/90 02 33 34	Commerciale	Germain WONA

20	RADIO TAXI FM	FM 93.1	Tél : 90 04 42 08	Commerciale	Rachid SOULEMANE
21	HIT RADIO	FM 104.7		Commerciale	
22	NEW WORLD RADIO	FM 90.5	Rue Fofana 333, 1ère Rue à droite après Total Totsi allant vers Jess Coiffure 05 BP 785 Lomé 22 30 82 72 / 22 30 82 64	Commerciale	Marc Kossi ADISSOU
23	LIGHT RADIO	FM 93.9	Tokoin Doumassessé, 438, Rue Tandjaouré, 15 BP 30 Lomé Tél 22 27 14 15 / 90 02 54 82/99 69 40 70	Confessionnelle	Lilas E. Frieda KRUEGER
24	RADIO EBENEZER	FM	Tokoin Forever	Confessionnelle	
25	RADIO JOHN WESLEY	FM	Siège de l'Eglise Méthodiste du Togo	Confessionnelle	

ANEHO

26	RADIO DELTA SANTE	FM 96.3	Avant la Mairie, face à la Lagune Tél. 23 31 05 73 / 90 04 77 96 Tél : 22 22 14 77	Commerciale	JOHNSON K. Ampah
27	RADIO LUMIERE	FM 96.7	Carrefour Yessuvito (Amadoté) Tél : 23 35 01 17 / 23 3102 11 90 15 73 88 / 90 01 80 95 90 95 57 30/ 98 11 77 16/	Commerciale	ZINSOU Kossivi A. Bernard
28	RADIO OCEAN FM	FM 107.7	S/C Palais Royal Lolan Tél. 23 31 02 52 Dir. : 90 03 83 73	Commerciale	LAWSON- AHLUIVI Akouété

AKLAKOU

29	ATLANTIC FM	FM 95.5	90 01 85 05	Communautaire	KAPOU Théophile
----	-------------	---------	-------------	---------------	-----------------

AFAGNAN

30	RADIO MOKPOKPO	FM 90.9	5, rue Djinégban Tél : 23 39 44 21 / 23 39 44 20 Afagnan Cel: 90 04 08 54/99 33 88 11	Commerciale	Ismaël GOLO
----	----------------	---------	--	-------------	-------------

VO

31	RADIO CITADELLE	FM 101.5	Carrefour Yessuvito Tél : 23 33 00 97 90 21 05 72/90 33 98 80 99 44 82 26/90 06 65 86	Commerciale	TIASSOU Eli Amégnron Kossivi
32	RADIO LA VOIX DE VO	FM 103.7	BP. 12 Amenyan Tél : 90 14 64 64/90 04 19 55	Commerciale	TIDJANI DJIMAO Tewofick

33	RADIO BRIDGE FM	FM 104.5FF	90 10 41 48	Communautaire	
----	-----------------	------------	-------------	---------------	--

AHEPE

34	RADIO DUNENYO		92 74 74 74 /90 32 45 64	Communautaire	Kodjo DJISSENOU
----	---------------	--	--------------------------	---------------	--------------------

KOUVE

35	RADIO EPSILON	FM 106.1	99 42 00 55	Commerciale	Xavier ALLADO
----	---------------	----------	-------------	-------------	---------------

TABLIGBO

36	RADIO SPERENZA	FM 90.1	MISSION CATHOLIQUE Tél. 23 34 03 85/99 58 71 73	Confessionnelle	LOKOSSOU Tovi
----	----------------	---------	--	-----------------	---------------

ASSAHOUN

37	RADIO MARANATHA	FM 89.3	Quartier Zongo Face Hôpital Tél. 23 35 40 06 / 90 35 55 10 / 99 47 74 71 Dir. : 90 35 35 10 Fax. 24 41 01 51	Communautaire	SANVI Kodjo
----	-----------------	---------	--	---------------	-------------

TSEVIE

38	RADIO HORIZON LA VOIX DU ZIO	FM 101.1	Quartier Administratif : à côté du Palais de Justice Tél. 23 30 43 01 Dir. 90 03 09 48	Communautaire	TOGBE Kossi Kpobli
----	------------------------------------	----------	--	---------------	--------------------

KOVIE

39	RADIO KOZ FM	FM 96.9	Kovié (Zio)	Commerciale	Jean-Marie NOAGBODJI
----	--------------	---------	-------------	-------------	-------------------------

REGION DES PLATEAUX

KPALIME

40	RADIO PLANETE PLUS (La voix du paysan)	FM 95.3	Zomayi-Route Akpadapé Tél. 24 41 08 23/90 09 70 32	Communautaire	Epiphane KOMEDZA
41	RADIO ZION	FM 102.5	Nyivémé en face du Collège Technique Tél. 24 41 09 15	Confessionnelle	Mme ADJAHO Rose
42	RADIO VGK	FM 92.1	Atakpamè Kondji Tél. 24 41 09 80 / 90 2442 32	Commerciale	EGBE Koudjo Jean Paul

43	RADIO MARIA-TOGO	FM 104.5	Dans l'enciente de l'Evèché B.P. : 83 Tél. 24 41 10 56 Dir. : 90 37 30 84	Confessionnelle	Révèrend Père Rudolph FOLLY
44	RADIO AL ISLAM	FM 88.7	Agoè Kondji Kpalimé B.P. 451 Kpalimé Tél. 24 41 08 45 90 04 05 27	Confessionnelle	OURO-GBELEOU Kédjèri

AGOU

45	RADIO LA VOIX D'AGOU	FM 102.1	Agou Atigbé Abayémé Tél 90 16 56 91	Communautaire	Rémy AFOUTOU
46	RADIO FIRMAMENT	FM 96.1	Agou-Gadzépé face au dépôt pharmarie DOXA Tél 90 72 76 61	Commerciale	Kuaku Mawuèna ATITSO

KPELE-ADETA

47	RADIO GRAND KPELE FM	FM 95.9	Gakli-Djidjolé, derrière ancien Immeuble Donou, BP : 20 461 Lomé. Tél : 90 04 23 92	Commerciale	Yawo Agbessi TSOGBE
----	-------------------------	---------	---	-------------	------------------------

DANYI - APEYEME

48	RADIO LA VOIX DU PLATEAU	96.5	Face CED et CEG BP. 06 Tél. 24 47 50 24 / 24 47 50 11 90 30 34 43	Commerciale	ADANLESSOSI Komla
----	-----------------------------	------	--	-------------	----------------------

NOTSE

50	LA VOIX DE LA MOISSON FINALE	FM 93.5	Quartier Naolo, rue Tohoun (barrière). Tél. 23 35 50 32 / 90 95 19 50 90 78 60 20/ 99 45 27 94	Confessionnelle	BEMOU Joseph
----	------------------------------------	---------	---	-----------------	--------------

BADOU

51	RADIO SKY FM	FM 89.00	Quartier Etsitédjoué Près l'Eglise Evangélique B.P. 243 Tél. 24 49 00 19 Tél. 90 09 10 25	Commerciale	AMEDJENOU Yao
----	--------------	----------	---	-------------	---------------

AMLAME

53	RADIO ITIESSI	FM 105.3	Amlamé Tél : 90 29 25 67	Communautaire	NAYO
----	---------------	----------	-----------------------------	---------------	------

ATAKPAME

54	RADIO EXCELSIOR	FM 90.5	DOULASSAME Tél. 24 42 54 55 / 99 49 83 22 24 40 10 20	Commerciale	OLYMPIO Vital Elpidio
55	RADIO LA PAIX LA VOIX DES PLATEAUX	FM 93.0	DOULASSAME B.P. : 522 Tél. 24 40 10 23 / 90 38 85 16	Communautaire	Yao Bidé BOYODI

56	RADIO VIRGO POTENS	FM 97.7	Dans l'enceinte de l'Evêché Quartier Nyekonakpoè B.P. 11 Lomé Tél. 90 17 67 24 / 90 38 54 48 24 40 12 60	Confessionnelle	Jules NORDJOE Dino GBEBE
----	-----------------------	---------	--	-----------------	--------------------------------

EST MONO

57	RADIO DE L'EST MONO (TCHEKELE)	FM 89.3	Elavagnon (Chef-lieu de la Préfecture) Cél 90 79 31 34/90261761(Grégoire Attignon)	Commerciale	Ismaël GOLO
----	--------------------------------------	---------	---	-------------	-------------

ANIE

58	RADIO AZUR ANIE (R2A)	FM 98.5	Quartier-mission ancienne gare CFT B.P. : 40 Lomé Tél dir : 90 19 27 28 24 49 31 53/24 49 31 54 90 19 27 28	Communautaire	Aimée ATANA
----	--------------------------	---------	--	---------------	-------------

TADO

59	RADIO DADJE	FM 88.9	Canton de TADO, préfecture du Moyen Mono, quartier : Domé, BP : 22 Tohoun (Togo) Tel : 91 15 01 25/91 98 66 56	Communautaire	Komla SOSSOU
----	-------------	---------	---	---------------	--------------

GLEI

60	RADIO BETHEL	FM 107.7	Gléï (Près du marché) Tél. 335 88 72 / 920 25 28	Communautaire	E. MADOH
----	--------------	----------	---	---------------	----------

REGION CENTRALE**BLITTA**

61	RADIO ETINCELLE	FM 92 .1	Quartier Zongo Tél : 25 59 50 32 / 90 2938 30	Communautaire	Mme Tommotoki YAKE
----	--------------------	----------	---	---------------	--------------------------

SOTOUBOUA

62	RADIO COSMOS	FM 93.5	Quartier résidentiel (dans l'enceinte de CEFRET) Tél. 25 53 01 82 / 25 53 00 93 Dir. : 90 02 47 82/ 24 45 92 12	Commerciale	Bleza TOUKADA
----	--------------	---------	---	-------------	---------------

SOKODE

63	RADIO CENTRALE FM	FM 106.1	Quartier Tchawanda Tél : 25 50 11 47/90 34 86 66 / 98 70 86 73	Commerciale	GOUDO Pacadame Vincent
64	RADIO TCHAOUDJO	FM 100.9	Quartier Kpangalam Tél. 25 50 03 92 / 90 10 78 16/ 99 46 4 14	Commerciale	KPEGOUNI Kondoh

65	RADIO VENUS	FM 103.9	Quartier Kouloundè Tél : 25 51 01 82 / 90 09 60 17 90 15 17 10	Commerciale	DONDJA Sibabi
66	RADIO MERIDIEN	FM 105.9	Quartier Didawourè Tél : 25 51 00 85 / 90 08 77 05	Commerciale	TCHAPIDE Aboudoulaye/ALAS SANI Abdou Fataou
67	RADIO CATHOLIQUE SAINTE THERESE	FM 90.5	Cathédrale Sokodé B.P. 55 Sokodé Tél : 92 23 88 44 (Père Aristide) / 90 01 30 39 (Père Frédéric) / 25 51 01 34	Confessionnelle	Père Babanam PEKELE

68	RADIO EVANGILE ALBARKA	FM 106.7	Quartier Komah 1 B.P. 864 Sokodé Tél. 90 34 89 24/ 90 11 55 37	Confessionnelle	AMES Komlanvi William Walter
----	---------------------------	----------	--	-----------------	------------------------------------

TCHAMBA

69	RADIO TCHAMBA FM	FM 91.9	Quartier Agbarawa BP 89 Tél : 25 52 00 49 / 90 10 45 66	Commerciale	KPENIATCHE Affo
70	RADIO SOLIDARITE FM	FM 107.7	Kamboli-Tchamba BP 20729 Lomé Tel 9190 52 71/ 90 29 63 72	Communautaire	DRAMANI Agorou Adjiboè

REGION DE LA KARA

BAFILO

71	RADIO LA VOIX D'ASSOLI	FM 89.5	Quartier Didaourè-Haut B.P. 06 Tél : 90 30 99 42 / 90 29 34 54	Communautaire	TCHAKPEDEOU /TCHAGAFO
----	---------------------------	---------	--	---------------	--------------------------

KARA

72	RADIO TABALA	FM 97	Quartier Tomdè Tél. 26 60 05 72 / 90 04 41 83 / 99 47 75 83	Commerciale	Kao Nestor PEREZI
73	FM MISSIONNAIRE	FM 106.3	Tomdè après les Affaires Sociales sur la route de Kétao B.P. 170 Tél. 26 60 10 29	Confessionnelle	BOUTOULI Tankawaki
74	RADIO MARIA TOGO (Kara)	FM 89.5	Evêché de Kara B.P. 30162 Lomé Tél : 22 26 35 00	Confessionnelle	Père Jérôme EGBARE

75	RADIO ASSAFA	FM 94.3	Tomdè B.P. 632 Kara Tél. 26 60 16 99 / 99 47 26 51/ 91 98 80 99	Confessionnelle	BAKO Abdou- Rassidou
76	RADIO KOZAH FM	FM 105.5	Grand Marché Kara 26 61 06 32 / 93 66 15 58 S/C B/.P. 444	Communautaire	TCHALLA Tchamdja
77	RADIO VISION FM	FM 100.1	Kara Tomdè Tél : 90 01 07 42	Commerciale	Kézié KAROUGBE

BASSAR

78	RADIO REVEIL	FM 98.5	Bassar-Ville Tél. 26 63 01 04 /93 79 32 74	Commerciale	AGBA Tchapou
79	RADIO DAWUL	FM 88.3	Quartier Kpankissi Tél. : 90 33 02 37 90 21 56 37	Commerciale	TAKASSI Labanté

DANKPEN

80	RADIO LA VOIX DE DANKPEN	FM 100.9	Guérin-Kouka Rue Natchitikpi, face à la Maison du Chef du Canton(TOGO), Tél 90 06 51 07/ 90 01 90 95/ 90 28 35 71	Communautaire	Sakina N'Kabitchè GBEGBENI
----	-----------------------------	----------	--	---------------	----------------------------------

KERAN

81	RADIO KERAN	FM 93.3	Quartier Zongo II (Kantè) Tél. 26 67 00 71 / 90 01 68 81/92303757	Commerciale	GNANLE Polo Assinte
----	-------------	---------	--	-------------	------------------------

BAGA

82	RADIO SAMA FM	FM 90.7	Samaragou Tél : 90 17 23 73	Commerciale	Mathieu DAGBE
----	---------------	---------	-----------------------------	-------------	---------------

REGION DES SAVANES

MANGO

84	RADIO LA VOIX DE L'OTI	FM 104.5	Quartier Administratif (Préfecture) Tél. 27 71 72 87 / 90 02 94 45	Communautaire	IDRISSOU
85	RADIO NAFA FM	FM 102.1	Mango ville Tél: 23 36 59 93 / 90 20 05 27	Commerciale	ZEKERI Wakadé
86	RADIO ESPERANCE		90 21 75 59	Confessionnelle	Ali FAMBARE

BARKOISSI

87	RADIO BARK FM	FM 91.1	90 11 89 35	Commerciale	Noël DE POUKN
----	---------------	---------	-------------	-------------	---------------

DAPAONG

88	RADIO COURTOISIE	FM 95.5	Quartier Goung Tél : 27 70 82 22 / 90 05 05 25 / 90 97 76 60 (Mme KELEOU Adjo)	Commerciale	KELEOU Afi
89	RADIO MARIA TOGO	FM 88.5	Dapaong Tél : 27 70 86 05 / 27 70 86 06 Dom. 27 70 80 68	Confessionnelle	Gustav WANME Frère Séraphin KONAN KOUAME
90	RADIO MECAP TOGO	FM 90.5	Dapaong Tél : 27 70 88 29 / 90 04 28 65/91 96 13 86	Communautaire	Fati LABDIEDO
91	RADIO LA GRACE DIVINE	FM 93.9	Dapaong / BP 330 Tél. 22 46 10 66/ 90 30 71 74/98 88 29 26	Confessionnelle	Pasteur BYLL

TANDJOUARE

92	RADIO NATAAN FM	FM 90.1	Bombouaka Tél : 90 08 30 59	Commerciale	DOUTI Sourou
----	-----------------	---------	-----------------------------	-------------	--------------

KPENDJAL OUEST

93	RADIO TIENO KPE FM	FM 101.1	Kpendjal Ouest Tél : 91 21 68 41	Communautaire	Stella BAGNAH- OGAMO
----	--------------------	----------	----------------------------------	---------------	-------------------------

CINKASSE

94	RADIO LAGMTAABA	FM 97.3	Cinkassé Tél : 24 45 50 42 / 90 01 10 12	Communautaire	NAGNANGO Bouräïma
----	-----------------	---------	---	---------------	----------------------

ANNEXE V : Liste des télévisions autorisées au 31 décembre 2025

I - TELEVISIONS D'ETAT

TVT LOME CANAL 8	TVT AGOU CANAL 6	TVT ALEDJO KADARA CANAL 6	TVT DAPAONG CANAL 12
Fréq image 207.25 Fréq son 213.75	Fréq image 191.25 Fréq son 197.75	Fréq image 207.25 Fréq son 213.75	Fréq Image 223.25 Fréq Son 229.75

II - TELEVISIONS PRIVEES AUTORISEES PAR LA HAAC

N° D'O.	NOM DE LA STATION	CANAL	ADRESSE ET LOCALISATION	PORTEUSE SON	PORTEUSE IMAGE	TYPOLOGIE	DEBUT D'EMISSION	NOM DU DIRECTEUR
01	TV DELTA SANTE	22 UHF	Tokoin Trésor B.P. 202 Tél. 90 04 77 96/	485,75	479,25	Commerciale	Juin 1998	Ampah Togbé JOHNSON
02	TV ZION	33 UHF	Tokoin Habitat BP 15873 Tél : 90 14 12 12	567,75	711,25	Confessionnelle	Nov 2000	Me Adanété ADJAHO
03	TV JABAL'NOUR AL ISLAMIA	25 UHF	Tokoin SOTED BP : 8070 Lomé Tél : 90 04 40 38	509,75	505,25	Commerciale	Avril 2000	MALADI Giali-Dan- Mérogo Salé

04	TV2 Lomé : Alédjo :	12 VHF Cn21 UHF	BP 13.100 Quartier Agbalépédogan	229,75 477,75	223,25 471,25	Commerciale	Juin 2001 2005	Christian BEGBESSOU
05	TV7	Cn27 UHF	Aflao Soviébé B.P.81104 Lomé Tél 90 19 39 39	525,75	519,25	Commerciale	Janv.2002	Kouanvi SODJI
06	TV E 47	Cn 47 UHF	B.P. 6048 Lomé Tél. 91 46 14 79	685,75	679,25	Commerciale	Sept.2003	Pasteur Kouami MIDEKOR
07	TLS Lomé : Alédjo :	Cn 29 UHF Cn 36 UHF	Espace Télécom Agoè-Nyivé	540,75 597,25	535,25 591,75	Commerciale	Avril 2007 Oct.2008	M.SAMA
08	TV SPES	Cn 37 UHF	Hédjranawoé Tél : 90 05 22 38	605,75	599,25	Confessionnelle	Mai 2007	RP Gustave SANVEE
09	New World TV (Distributeur et Diffuseur)	Canal satellitaire	Rue Fofana333, 1 ^{er} Rue à droite après Total Totsi vers Jess Coiffure 05BP : 785 Lomé Tél : 22 30 82 72 / 22 30 82 64			Commerciale (Distributeur Pogrammes Audiovisuels par satellite avec plus de 13 chaines propres)	2015	Marc ADISSOU

ANNEXE VI : Liste des éditeurs de programmes à diffusion satellitaire

N°	Nom de l'organe	Décision et date d'autorisation	Typologie	Société	Adresse de la société	Nom du responsable	Contacts (tél et e-mail)	Satellite de Diffusion
01	Aigle Champion TV (AC TV)	Décision N° 063/HAAC/21/P du 24 août 2021	confessionnelle	Association Ministère les Amis du Christ	Bd Félix Houphoet Boigny Bât N° 2570 Gbényédzi Lomé	DRAH Yawo Mawuéna	+228 91 75 87 73/ 22 27 07 87 Mawuenadra h1@yahoo.fr	Satellite : Eutelsat 16A 16° Est Fréquence : 11356 Mhz Position : Horizontale Symbole Rate : 45 000
02	SOS Docteur TV	Décision N° 009/HAAC/21/P du 1 ^{er} avril 2021	Commerciale	SOS Docteur SARL	Immeuble Aimes-Afrique, Quartier Adidoadin BP : 20783 Lomé Togo	Kodom N. Michel Serge	+228 70 18 39 39/ 98 29 43 43 contact@sos-docteur.tv	Satellite : AMOS 17 17° EST Fréquence : 12086 Mhz Position : Verticale Symbole Rate : 30 000 Satellite : Eutelsat 16A 16° Est, Fréquence :

								1 1883 Mhz Position : Verticale Symbole Rate : 30 000
03	JES TV Noumonvi	Décision N° 017/HAAC/21/ P du 29 avril 2021	Confessionnelle	Jésus est la Solution	Kpové-Zion HAHO 2	Noumonvi Dodji Paul	+228 90 95 44 52/ 97 71 24 21 ndodjipaul@yahoo.fr	Satellite : AMOS 17 17° EST Fréquence :12252 Mhz Position : Verticale Symbole Rate : 30 000
04	Green TV International	décisionN° 016/HAAC/21/ P du 29 avril 2021	Commerciale	Green TV International SARL	Carrefour Margot, Avédji Lomé	Aboka Kodjo Lamesse Beni Abraham	+228 90 15 15 15 ametepe@gmail.com	Satellite : Eutelsat 16A 16° Est, Fréquence : 12562 Mhz Position : Horizontale Symbole Rate : 30 000

05	Radio Télévision Jésus vous Aime	Décision N° 014/HAAC/21/ P du 29 avril 2021	Confessionnelle	Eglise des Assemblées de Dieu du Togo	173 Avenue Duisburg BP : 2527 Lomé	Djakouti Mitré	+228 22 21 30 36/ 22 21 48 58	Satellite : Eutelsat 16A 16° Est, Fréquence : 1 1883 Mhz Position : Verticale Symbole Rate : 30 000
06	Eglise de Pentecôte du Togo TV	Décision N° 015/HAAC/21/ P du 29 avril 2021	Confessionnelle	Eglise de Pentecôte du Togo	189, Rue de l'Orion, Tokoin Solidarité, 01 BP : 361 Lomé	Apôtre Adédjé Kossi	+228 22 22 04 24 epttogo@yahoo.fr	Satellite : Eutelsat 16A 16° Est, Fréquence : 1 1357 Mhz Position : Horizontale Symbole Rate : 45 000
07	Perfect TV	Décision N° 018/HAAC/21/ P du 29 avril 2021	Commerciale	G-Perfect Multi- Systems SARL U	Adidogomé, 22 BP 143 Lomé	Akoutou Komlan Agbenyega n	+228 70 35 99 83 gperfectmultisystems@gmail.com	Satellite : Eutelsat 16A 16° Est, Fréquence : 1 2562 Mhz Position : Horizontale Symbole Rate : 30 000

08	Pyramide TV	Décision n° 007/HAAC/22/ P du 05 avril 2022	Commerciale	Groupe Média Pyramide SARL U	Lomégan, BP : 61528 Lomé	WONA Kokouvi Germain	+228 22 46 19 05/22 51 48 56/70 43 09 7096 50 34 37	Satellite : AMOS 17 17° EST Fréquence :12333 Mhz Position : Verticale Symbole Rate : 30 000
----	-------------	---	-------------	---------------------------------------	--------------------------------	----------------------------	--	---